



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



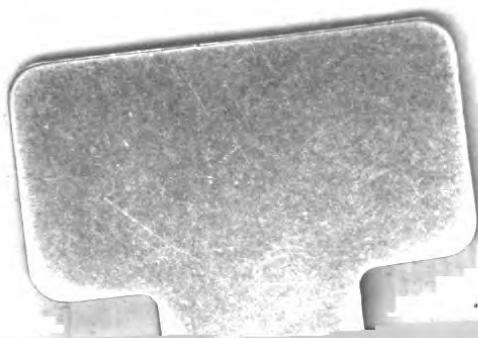
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



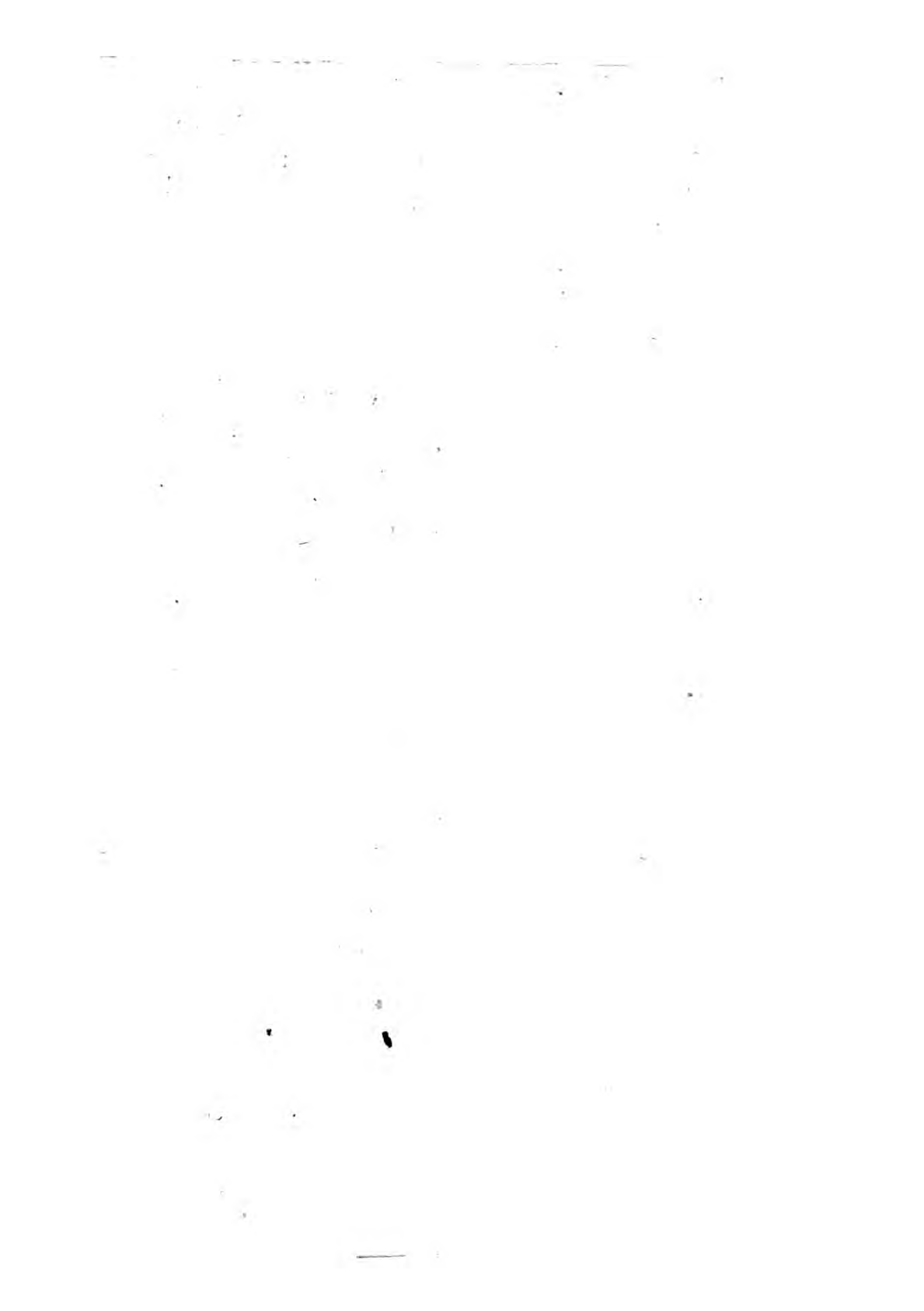
173 e 4

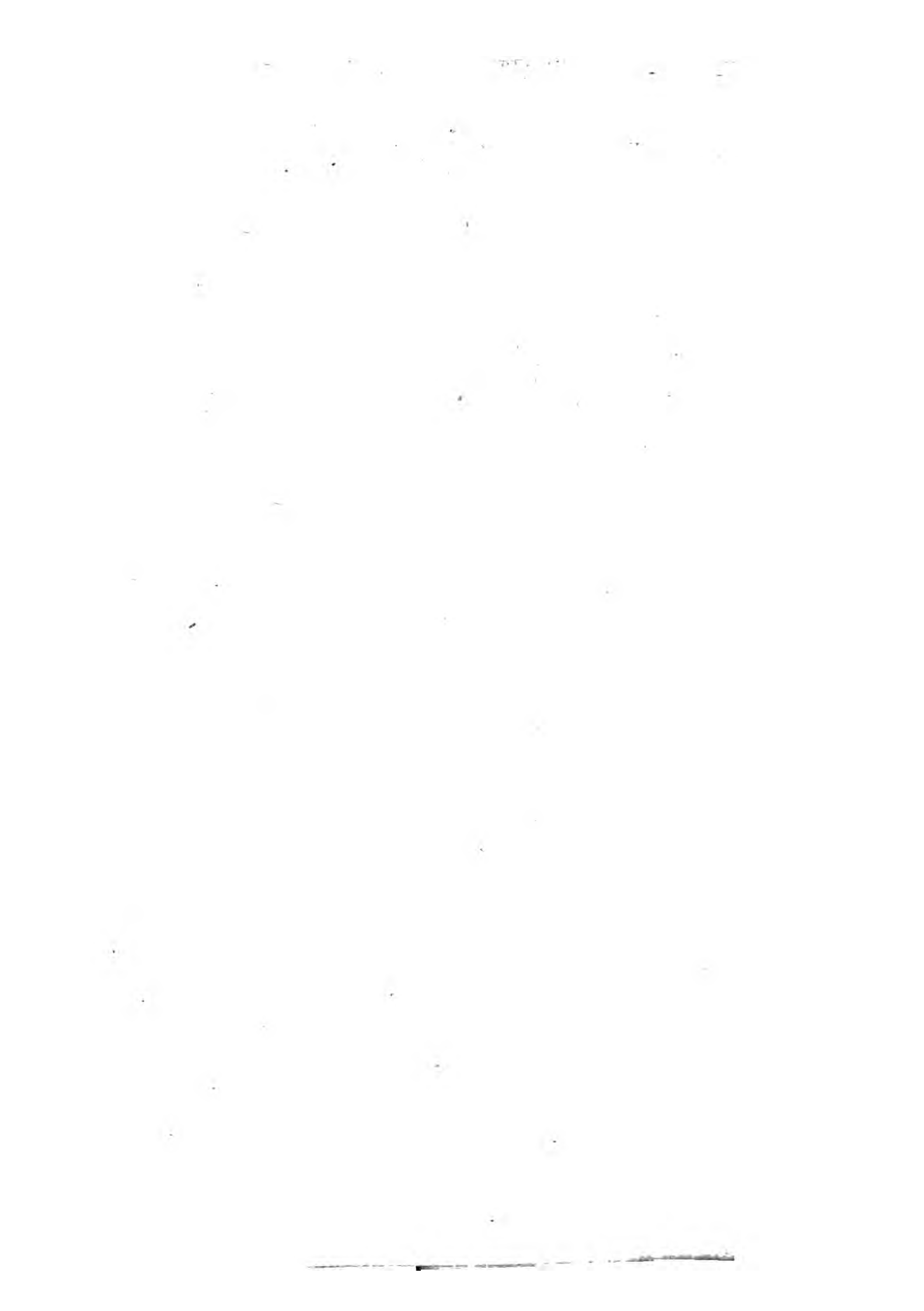
~~107 a 13~~

~~155 e 24~~



Henrietta Koper





M É M O I R E S
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

T O M E IV.

Contenant le Tome IV^e. des M É M O I R E S.

M E M O I R E S

E T L E T T R E S

D E M A D A M E

D E M A I N T E N O U

T O M E I V .

CONTIENE LA LETTRE DE M. DE MONTAIGNE

Sur la Liberté de l'Esprit

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE MADAME
DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr.
DE VOLTAIRE, tirées de son Essai
sur l'Histoire Générale.

TOME QUATRIÈME.



A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOR & PHILIPPE
ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

MEMORANDUM

TO THE SECRETARY OF DEFENSE

FROM THE SECRETARY OF THE ARMY

SUBJECT: [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

T A B L E
D E S
LIVRES & CHAPITRES

Contenus dans le Tome quatrieme.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

C H. I ^{er} . <i>Me. Guyon.</i>	pag. 2
CH. II. <i>Harlai de Chanvalon.</i>	8
CH. III. <i>Me. Guion enfermée & élargie.</i>	11
CH. IV. <i>L'Abbé de Fénelon.</i>	17
CH. V. <i>Progrès de Me. Guion.</i>	23
CH. VI. <i>Godet des Marais.</i>	27
CH. VII. <i>Premiers bruits sur le Quiétisme.</i>	33
CH. VIII. <i>Commissaires accordés à Mad. Guion.</i>	43
CH. IX. <i>Conférences d'Issy.</i>	47
CH. X. <i>Fénelon, Archevêque de Cambrai.</i>	52
CH. XI. <i>Fénelon opposé à Bossuet.</i>	56
CH. XII. <i>Mort de l'Archev. de Paris.</i>	62

CH. XIII. <i>L'explication des Maximes des Saints.</i>	pag. 66
CH. XIV. <i>Propositions d'accommodement</i>	73
CH. XV. <i>Fénelon prend Rome pour juge.</i>	79
CH. XVI. <i>Fénelon renvoyé dans son Diocèse.</i>	83
CH. XVII. <i>Ecrits pour & contre.</i>	89
CH. XVIII. <i>Calomnie réfutée.</i>	93
CH. XIX. <i>Livre de Fénelon examiné à Rome.</i>	98
CH. XX. <i>Disgrace de Fénelon.</i>	103
CH. XXI. <i>Fénelon est condamné, & se soumet.</i>	109
CH. XXII. <i>Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.</i>	114
CH. XXIII. <i>Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.</i>	126

LIVRE ONZIEME.

CH. I ^{er} . <i>État de la France.</i>	137
CH. II. <i>Madame la Duchesse de Bourgogne.</i>	145
CH. III. <i>La Paix de Riswick.</i>	162
CH. IV. <i>Le bien public.</i>	167
CH. V. <i>L'Archevêque de Paris. Le P. de la Chaise. Le Curé de Versailles.</i>	177

DES CHAPITRES. vij
CH. VI. *Billets de Confession.* pag. 195

LIVRE DOUZIEME.

CH. I ^{er} . <i>Mariage de Mlle. d'Aubigné.</i>	205
CH. II. <i>Mariages.</i>	214
CH. III. <i>Monseigneur.</i>	217
CH. IV. <i>Me. la Duchesse de Bourbon.</i>	224
CH. V. <i>Mlle. de Choin.</i>	232
CH. VI. <i>Chagrins domestiques.</i>	257
CH. VII. <i>M. de Chamillard.</i>	269
CH. VIII. <i>La mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan.</i>	285

Fin de la Table des Chapitres.



DES CHAPITRES VII
DE LA TABLE

LIVRE D'OUEILLER

CH. I. Mariage de Mlle. d'Angoulême. 207
CH. II. 214
CH. III. 217
CH. IV. 224
CH. V. 232
CH. VI. 237
CH. VII. 239
CH. VIII. 242

Fin de la Table des Chapitres.



MÉMOIRES



MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

Et à celle du Siècle passé.

LIVRE DIXIÈME.

LE QUIÉTISME.



ADAME de Maintenon eut tant de part à l'affaire du Quiétisme, qu'on me permettra bien de la détailler. On y verra l'innocence opprimée, un Roi vigilant surpris, un fantôme d'hérésie poursuivi avec

Tome IV.

A

2 MÉMOIRES DE MAD.

acharnement, un Ambassadeur ouvertement infidèle aux ordres de son maître, un Père de l'Eglise trop ardent, un Novateur docile. On y trouvera quelques contradictions : mais ce n'est pas à moi à concilier les hommes avec eux-mêmes.

CHAPITRE I.

Madame Guion.

JEanne-Marie Bouvieres de la Mothe, née à Montargis, de parents nobles, mariée à dix-huit ans au fils du célèbre Guion (1), qui devoit sa noblesse & sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare, se tourna de bonne heure vers les choses du Ciel. Son imagination tendre & flexible fit ses malheurs, & sa piété fit son crime. Son goût naissant de spiritualité fut fortifié par les conseils de ses Directeurs, & par les oppositions de son mari. Dom François de la Combe, Barnabite, natif de Tonon en Savoye,

(1) Conseiller au Parlement. M. l'Abbé de la Bletterie a publié des Lettres Apologétiques sur Madame Guion, qui sont fort estimées & fort rares.

débauché dans sa jeunesse, dans l'âge mûr dévot & mystique, composé dans son extérieur, d'un visage sinistre, d'un esprit délié, s'empara de sa confiance, & mit ses erreurs en système.

Veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, détachée de la terre, Me. Guion résolut de travailler au salut de son prochain. La Combe lui persuadoit qu'elle en étoit capable, soit qu'il en fût amoureux, & qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, soit qu'il pensât qu'il ne falloit qu'un effronté, une femme, des absurdités & des dupes, pour faire une Religion. Me. Guion entra dans les vues de son Directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier Dieu (1). Les malheurs de Molinos ne l'effrayèrent point : elle crut n'avoir rien de commun avec lui. Cependant son mari lui avoit dit en mourant :
 » Je crains fort que vos singularités ne
 » vous attirent bien des affaires. »

Jamais femme ne fut plus propre à former une secte. Beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux,

(1) Manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 284.

4 MÉMOIRES DE MAD.

une bouche formée pour la persuasion ; l'humeur la plus insinuante, l'éloquence la plus naïve : en un mot, la plus aimable Hérétique qui eût encore paru. Sa piété ne l'empêchoit pas de laisser entrevoir une très-belle gorge, d'avoir un soin extrême de sa parure, de se piquer d'une politesse attentive & élégante, d'étaler avec complaisance à un bal la vanité de sa danse, d'aller à l'Eglise, bien plus pour être vue de son amant, que pour invoquer son amour, (c'est le nom qu'elle donnoit à Jesus-Christ), d'aimer ses attraits, qui, sur leur déclin, sembloient encore jeter de nouveaux feux ; de se rappeler ce que l'amour lui avoit dit après la petite-vérole : *Si je t'avois voulu belle, je t'aurois laissée comme tu étois ; de ne faire des vœux de chasteté que pour un temps ; de ne pouvoir souffrir qu'une femme fût belle en sa présence* (1) ; de choisir pour Précepteur de son fils un Abbé jeune, agréable, bien fait, assidu, & plus occupé à montrer le Latin à la mere qu'à l'enfant (2). Persé-

(1) Vie de Me. Guion écrite par elle-même : première partie.

(2) Relation du Quiétisme par l'Abbé Pheppeaux, Ecrivain très-partial, mais très-instruit.

cutée par d'avidés parents, toujours malade, & toujours jolie, elle aimoit Dieu, elle aimoit le monde, & ne se dégoûtoit ni de l'un ni de l'autre.

Elle avoit beaucoup d'esprit, & même de ce véritable esprit qu'un Ecrivain célèbre (1) lui refuse, peut-être parce qu'il n'a pas lu ses Ouvrages. Voyez son *Moyen court*, & la troisième partie de sa vie, depuis la page 14, jusqu'à la page 252 : vous y trouverez l'exposition la plus déliée de sa doctrine, qui n'étoit pas le Quiétisme, mais qui en approchoit fort dans l'expression, & qu'elle sauve néanmoins de cette ressemblance apparente. Comment n'auroit-elle pas eu d'esprit, elle qui fut découvrir ce système de Métaphysique, que Pope a mis en si beaux vers ? » La conduite, disoit-elle, » que Dieu tient sur l'homme, est une » conduite universelle. Car quoiqu'il y » ait l'ordre particulier qui regarde cha- » cun de nous, il est néanmoins telle- » ment dépendant de l'ordre général, que, » pour peu qu'il s'en éloignât, il jette- » roit tout dans la confusion. Les dé- » sordres du monde, les malheurs de

(1) Siècle de Louis XIV, chap. du Quiétisme.

» l'homme, les renversements des Em-
 »pires sont une suite de cet ordre géné-
 »ral : & ce qui nous paroît désordre,
 » à cause de notre manière de conce-
 »voir les choses, est un ordre admira-
 »ble selon la divine sagesse : de sorte que
 » le désordre particulier est ce qui con-
 »serve l'ordre général. L'ordre général
 » est, que Dieu établit, qu'il détruit ce
 » qu'il a établi, & qu'il perpétue toutes
 » choses par cette destruction (1).

Me. Guion, pleine de ce zèle qu'on a
 toujours pour ses opinions, quand on les
 croit nouvelles, ou à soi, alla les répan-
 dre dans les pays où la conduisit son
amour. Elle s'accrédita par-tout par ses
 profusions ; elle prêcha le renoncement à
 soi-même, cet amour pur, désintéressé,
 rejeté par les âmes fortes, & toujours
 senti par les âmes tendres. Elle parcourut
 le pays de Gex, le Dauphiné, le Piémont,
 où, poursuivie par l'Inquisiteur de Ver-
 ceil, elle obéit à l'*amour*, qui lui dit que
 l'heure du martyre n'étoit pas encore ve-
 nue. Elle eut des prosélites dans la grande
 Chartreuse ; mais elle dédaigna toujours
 la gloire de faire une secte. Son esprit

(1) Tome III de ses Justifications, p. 269.

étoit foible ; son cœur n'étoit pas ambitieux. Quand on ouvrit son corps , on n'y trouva aucune partie saine , hormis le cœur , qui pourtant étoit flétri , & le cerveau , qui étoit entier , mais comme celui d'un enfant , seulement un peu plus humide.

Elle ne donnoit aux foibles que le lait de ses maximes & son *Moyen court*. Capables d'une nourriture plus solide , ils voguoient sur les ondes impétueuses de ses *Torrents*. C'étoit le titre d'un de ses Livres , tous imprimés avec l'approbation de quelques Docteurs , & tous curieux par un galimathias singulier. Elle eut beaucoup de disciples : sa doctrine flattoit l'orgueil , & soulageoit la paresse. On alloit à la plus sublime perfection par un chemin semé de fleurs. Le simple acte de la vue de Dieu en soi-même , suffisoit. Les Ecclésiastiques se croyoient dispensés du Bréviaire , les fideles d'une vie active , les femmes du soin de se précautionner contre leurs vapeurs. Les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'époux : il ne falloit qu'aimer. Me. Guion posoit des principes vrais : ses sectateurs tiroient des conséquences pratiques qui paroissoient justes , & qui étoient abominables.

Le jeûne altéra sa raison. Elle prophétisa que tout l'Enfer se banderoit contre elle, que la femme seroit enceinte de l'esprit intérieur, & que le dragon se tiendroit bientôt debout devant elle. A son retour à Paris, la prophétie s'accomplit. Ses ennemis l'y attendoient.

C H A P I T R E II.

Harlay de Chanvalon.

LE Diocèse de Paris étoit alors gouverné par Mr. de Harlay de Chanvalon, Prélat qui s'étoit glissé dans l'Eglise plutôt qu'il n'y étoit entré. Sous Anne d'Autriche, Mr. Vincent de Paul, admis au Conseil de Conscience, l'avoit formellement exclus de la Coadjutorerie de Rouen. Mr. de Péréfixe prit le temps où quelque indisposition éloignoit du Conseil M. Vincent, pour proposer Harlay. De là, la haine de ce Prélat contre Mr. Vincent, contre son institut, & contre tout ce qui lui ressembloit.

(1) Archevêque de Rouen, il avoit rem-

(1) Janvier 1660.

pli tout son Diocèse du bruit de son incontinence. Ses dérèglements lui valurent l'Archevêché de Paris : le Roi & Me. de Montespan craignoient un censeur rigide : ils se flatterent qu'un Pasteur gangrené de vices, n'auroit pas le front de leur reprocher leurs foiblesses (1). Ils ne se tromperent pas. Harlay se tut, & souffrit tout. La maîtresse eut en lui un Courtisan assidu, & le Prince un Casuiste commode. Un jour, il envoya un Peintre lever le dessin de Conflans, avec ordre de dessiner tout ce qu'il verroit, sans être vu. L'Artiste porta au Roi le plan de cette maison : on voyoit dans un cabinet Monseigneur l'Archevêque mettant un bouquet dans le sein de la Sultane du jour.

Une heureuse physionomie, une politesse extrême, le talent de la parole, une mémoire prodigieuse, couvroient une partie de ses défauts. Il embrassoit dans ses audiences les Moines les plus mal-propres, avec le même empressement que ses maîtresses les plus ragoûtantes : souvent il demandoit le nom d'un homme qu'il venoit d'étouffer de caresses. Il traitoit les affaires de l'Eglise avec la même légèreté

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

qu'une affaire de cœur : aussi persuasif à l'assemblée du Clergé, qu'insinuant à la toilette d'une femme.

Insensiblement le Roi se défia de son éloquence, & les Ecclésiastiques, de ses carettes. Louis regarda ses brillantes familles comme des pièges tendus à sa prudence : & les Prêtres, ses promesses comme des refus, & ses menaces comme de pures formalités. Le peuple chansonna son Archevêque. Nulle discipline dans son Diocèse. Le Dogme étoit maintenu avec sévérité : la Morale alloit comme il plaisoit à la Providence. Il ne cherchoit plus les éloges du Roi, il se bornoit à se garantir de ses réprimandes : il mettoit toute sa vigilance à étouffer les bruits qui pouvoient l'instruire de ses simonies ou de ses débauches. Il obtenoit le pardon d'un éclat scandaleux, en se prêtant à toutes les volontés de la Cour à l'égard de l'Ordre dont il étoit le chef. Le Contrôleur-général étoit sûr de trouver dans le premier Ecclésiastique du Royaume un promoteur du don gratuit, pénétré des besoins de l'Etat, & prodigue des revenus de l'Eglise. Le zèle du Prélat étoit si vif, que le Ministre étoit obligé de le modérer. Delà ces dettes immenses auxquelles le Clergé s'est assujetti : delà, ces em-

prunts , qui en rendant plus facile le recouvrement de l'imposition, rendent l'imposition plus fréquente.

A mesure que Louis se dégoûta des femmes , Harlay vit tomber son crédit. On se repentit de lui avoir confié la première Dignité de l'Eglise. On lui ôta la feuille des Bénéfices. On ne lui parla plus avec la même bonté. On lui fit des reproches amers sur le scandale de sa vie. Son anti-chambre fut désert.

C H A P I T R E III.

Madame Guion enfermée & élargie.

(1) **A** Peine Madame Guion arriva-t-elle à Paris , que l'Archevêque obtint un ordre du Roi pour l'enfermer dans le Couvent des filles de la Visitation de la rue St. Antoine. On l'accusa d'avoir été séduite par La Combe son fidele ami , qu'on mit à la Bastille. On disoit que ce Moine avoit profité des moments de folie de sa pénitente , pour at-

(1) An. 1687.

tenter à sa vertu. Elle appella en témoignage sa femme de chambre Catos, qui ne l'avoit jamais quittée. On lui répondit que Catos avoit partagé ses plaisirs. L'Archevêque la fit examiner par Cheron son Official, si fameux par le dérèglement de ses mœurs, qu'on hésita si on lui ouvreroit le Couvent.

Me. Guion édifia les Religieuses, en séduisit quelques-unes, les attendrit toutes. Dans le monde, elle avoit des partisans : à la Cour, des protecteurs. Cependant Me. de la Maison-fort, sa cousine, fut la seule qui osa parler pour elle : La Maison-fort, d'une ancienne famille de Berry, dès-douze ans Chanoinesse de Pouffay, Abbaye ouverte à la seule Noblesse, bien faite, aimable, pleine d'imagination & de candeur, persécutée par une injuste marâtre, présentée à Me. de Maintenon par l'Abbé Gobelin, admise à St. Cyr pour en perfectionner l'éducation : s'y livrant avec un zèle qui lui mérita la confiance de l'Institutrice, trop dissipée pour songer à faire des vœux, trop orgueilleuse pour obéir à une femme. Elle goûtoit Me. Guion, & ne pouvoit se résoudre à suivre ses conseils, & à renoncer au monde : aussi Me. Guion lui disoit-elle : » Pour vous gouverner, ma

» cousine, il vous faut un bonnet quarré.»

Madame de la Maison-fort, à la priere de M. Lasseau, Prêtre de la Mission, dit à Me. de Maintenon que Me. Guion n'étoit coupable que d'un excès d'amour pour Dieu ; que toutes les calomnies débitées contre elle, étoient inventées par des parents, avides de son bien ; que M. l'Archevêque de Paris étoit persuadé de son innocence, & ne la persécutoit que pour arracher d'elle, à force de menaces, un consentement au mariage de sa fille avec le Marquis de Chanvalon.

Me. de Maintenon en parla au Roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de la Chaise. Ce Jésuite avoit peut-être cru devoir consoler l'Archevêque de la diminution de son crédit, en entrant dans ses petites passions. Il dispoit de tous les bénéfices ; mais il se conduisoit avec tant de sagesse, que Harlay croyoit disposer de lui : l'illusion ne dura pas long-temps.

Me. de Maintenon fut prévenue elle-même contre sa protégée, par le P. de la Motte, Barnabite, beau-frere de Me. Guion. Ce Moine adroit contrefit par piété l'écriture de La Combe, & mit sous son nom tous les blasphêmes & tous les délires de Molinos.

Me. de Miramion voulut voir par ses

yeux, si Me. Guion étoit auffi coupable ou auffi folle qu'on le difoit : elle alla au Cōvent, interrogea la Supérieure, entendit l'éloge de la prifonnere, fit un rapport favorable à Me. de Maintenon, qui, ravie de s'être trompée, & fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au Roi. Me. de la Maison-fort fit agir les Ducheffes de Charost, de Chevreufe, de Beauvilliers, de Mortemar, dont la piété n'étoit pas fufpecte. Me. Guion eut à la Cour un parti dont elle ne fe doutoit pas dans fa retraite. On dit qu'il étoit ridicule à M. l'Archevêque, qui ne haïffoit pas les femmes, d'en vouloir perdre une qui n'aimoit que Dieu. Que cet homme auftere féviffe contre le relâchement des mœurs : on lui permettra enfuite de s'exercer contre ce qu'il appelle des héréfies.

Pressé par Me. de Maintenon, à demi-inflruit par les murmures de la Cour, le Roi dit qu'on préfentât un placet. Sur l'exposé, il ordonna qu'on relâchât la prifonnere. L'Archevêque n'ofa fe plaindre, mais voulut fauver du moins fon honneur.

Avant d'élargir Me. Guion, il effaya de lui faire paffer un acte qui prouvoit qu'il ne s'étoit pas mépris, & qu'elle

étoit bien hérétique. Elle refusa de le signer, soutenant qu'il n'y avoit point d'hérésies dans ses livres, puisqu'elle n'avoit pas voulu y en mettre.

Me. de Maintenon laissant au Prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à Me. de Guion de signer; qu'elle avertiroit le Roi de la violence, & que le plus pressé étoit de se retirer des mains du Prince des Prêtres.

Me. Guion obéit à sa Protectrice, & fut élargie. Me. de Maintenon avoit exigé une prompt signature, parce qu'elle jugeoit fort indifférent qu'une femme se fût trompée ou non en matière de Religion, & qu'elle savoit qu'on cherchoit encore à prévenir le Roi, à qui l'on avoit déjà surpris un ordre de transférer Me. Guion dans une prison à deux cents lieues de Paris. Tant il est aisé au crédit de tromper le Prince, & d'exercer sous son nom une tyrannie publique, lorsque les voies de la justice sont fermées par l'exercice abusif de l'autorité arbitraire!

Les Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers, la Princesse d'Harcourt, la Marquise de Montchevreuil, Me. de Miramion témoignèrent à Me. Guion la joie qu'elles avoient de son élargissement, & l'invitèrent d'aller à Versailles. Me. de Charost

lui prêta son appartement. Le Duc de Béthune, son pere, enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, dont il avoit épousé la sœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le pere de Me. Guion, & transmis à ses enfants la reconnoissance qu'il devoit à la famille qui l'avoit secouru dans l'adversité. La doctrine de Me. Guion fut goûtée à la Cour; & dans ce pays où l'on n'adore que la fortune, il y eut, peut-être pour la premiere fois, des cœurs qui adoreroient Dieu en esprit & en vérité.

Me. de Maintenon fut curieuse d'entretenir une personne si extraordinaire. Les Duchesses s'empresserent d'accompagner Me. Guion à cette visite. Ses charmes, son esprit, ses malheurs, je ne fais quoi qui persuade, sa douceur, sa patience, & ce talent supérieur de parler de Dieu d'une maniere sublime, tout se réunit pour convaincre Me. de Maintenon qu'elle n'avoit jamais mieux employé son crédit.

Elle lui donna des marques d'estime; & sa confiance crût de jour en jour. Les visites de la nouvelle Sainte furent fréquentes. Ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers passés avec elle. Et plus on la voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrins ou de fatigues; Me. Guion étoit

appelée, & sa conversation toute céleste étoit également propre à délasser & à consoler.

Me. de Miramion la reçut dans sa Communauté en dépit de l'Archevêque. Me. Guion en sortoit quelquefois pour aller voir Me. de Charost à Benne, d'où elle passoit à St. Cyr. Elle y séjournoit quelques jours; elle y distribuoit ses livres; les Dames de St. Louis se passionnoient pour elle par imitation & par goût; & tandis que Me. de Maintenon bénissoit le Ciel de l'heureux succès de ses soins, l'erreur s'y glissoit sous le masque de la piété.

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Fénelon.

Chaque jour voyoit grossir le nombre des disciples de la visionnaire. Bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers. *Un jour elle l'ouit nommer. Elle en fut toute occupée avec une extrême force & douceur. Il lui sembla que l'amour le lui unissoit intimement, & qu'il se faisoit de lui à elle comme une filiation spirituelle.*

Jeus occasion, dit-elle, (1) de le voir le lendemain ; je sentoïis intérieurement qu'il ne me goûtoit point, & j'éprouvai pourtant un je ne sais quoi qui me faisoit tendre de verser mon cœur dans le sien ; mais je ne trouvai pas que son cœur m'entendit ; & Dieu sait ce que je souffris la nuit ! Le jour, je le revis ; nous restâmes quelques temps en silence, & le nuage s'éclaircit un peu ; mais qu'il étoit encore loin de ce que je le souhaitois ! Je souffris huit jours entiers, & je me trouvai uni à lui sans obstacles. Et depuis, notre union augmente sans cesse, toujours plus pure, toujours plus vive, toujours ineffable. Il me semble que mon ame a un rapport entier avec la sienne. O mon fils ! mon cœur est collé au cœur de Jonathas. Je mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre toi & moi, entre nous & Dieu. O mon fils ! Que ces propos devoient toucher le cœur tendre & vertueux de l'Auteur de Télémaque !

L'Abbé de Fénelon, né dans le Périgord, de parents nobles, élevé par l'Evêque de Sarlat, son oncle, dirigé au Séminaire de St. Salpice, par l'Abbé Tronson, plus appliqué dès sa jeunesse à l'étude

(1) Vie de Me. Guion, 3e. partie, p. 102.

de l'Écriture Sainte, qu'à celle des Peres, employé avec succès à la conversion des Protestants, Supérieur des nouvelles Catholiques, accusé de Jansénisme à cause de ses liaisons avec Laval, Evêque de la Rochelle, & avec Barillon, Evêque de Luçon, nommé deux fois à l'Épiscopat par le Roi, & deux fois rejeté par le Confesseur, sous prétexte qu'il étoit ami de Port-Royal : Fénelon venoit enfin de dissiper tous les soupçons formés contre lui, & de recueillir le fruit de ses études & de sa patience. Ses sermons avoient commencé sa réputation; la mort chrétienne du vieux Duc de Mortemar, qu'il avoit préparé à ce terrible passage, l'avoit achevée.

Le Roi avoit nommé le Duc de Beauvilliers, Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne. Le Préceptorat étoit fort brigué. Le choix en fut abandonné au Gouverneur. Beauvilliers jetta les yeux sur l'Abbé de Fénelon, qu'il connoissoit depuis long-temps. Il falloit écarter les soupçons de Jansénisme. Il recourut à Me. de Maintenon, & lui fit le portrait le plus avantageux & le plus naturel de l'Abbé. Me. de Maintenon consulta séparément Tronson, Supérieur de St. Sulpice, qui vanta sa piété, & déplora ses malheurs;

Hebert, Curé de Versailles, qui répondit de sa soumission à l'Eglise ; le Pere Valois, qui l'assura que Fénelon étoit aussi Jésuite que lui-même ; Bossuet, qui dit nettement que dans le Clergé du second ordre, il ne connoissoit personne qui l'égalât. Elle dit au Roi, que le Duc de Bourgogne seroit trop heureux d'être élevé par un homme qui réunissoit les suffrages de gens d'un caractère si opposé. Fénelon fut nommé Précepteur ; & ce choix fut si applaudi, que l'Académie d'Angers le proposa pour sujet du prix qu'elle distribue toutes les années.

Tout à la fois l'homme à la mode & le Saint de la Cour, il étoit souhaité partout, & ne se monroit qu'à quelques amis utiles & choisis. Il concilioit tout l'enjouement, toute la complaisance que demande le commerce des femmes, avec toute la modestie qu'exigeoit son état ; simple avec le Duc de Bourgogne, sublime avec Bossuet, brillant avec les Courtisans ; des manieres pleines de graces, une imagination vive, une éloquence touchante, un style plein de vérité & de goût, une Théologie affectueuse, une passion extrême d'aimer Dieu pour l'amour de Dieu. Le feu de ses yeux annonçoit les plus impérieuses passions ;

& sa conduite, la plus étonnante victoire. (1) Voilà le profélite que Madame Guion mit à la tête du Quiétisme. Jamais hérésie ne s'étoit insinuée plus agréablement ; & c'est-là une des causes, qui, en hâtant ses progrès, hâterent sa ruine. On craignit ces nouveaux Hérétiques bien plus qu'on ne les condamna ; on les trouva trop vrais dans une Cour hypocrite, & trop aimables dans une Cour qui ne l'étoit plus.

L'Abbé de Fénelon ne se rendit pas d'abord. Il fit ses objections. Me. Guion y répondit. » Mon fils, lui disoit-elle, » êtes-vous satisfait ? la doctrine de l'o- » raison entre-t-elle dans votre tête ?

(1) L'Abbé Phelippeaux n'en fait pas le même portrait. Cet injuste Ecrivain le peint sans cesse ambitieux, faux, inconstant, avec la plus grossière malignité. C'étoit ambition, selon lui, de s'occuper des Missions pour les Huguenots, de faire de bonnes œuvres avec zèle, de rechercher l'amitié de M. de Meaux, de faire des conférences pieuses à St. Cyr & à Versailles. C'étoit fausseté, de conseiller à la Maison-fort d'obéir. Il ne voit que duplicité dans ses lettres, ses maximes, ses démarches. Il trouve quelque chose de sinistre dans sa physionomie & d'égaré dans ses yeux, quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont vu M. de Cambray, il eût le visage doux, & l'air riant, aimable.

» Oui , Madame , repartoit l'Abbé , &
 » même par toutes les portes." Tel étoit
 l'ascendant que cette femme prenoit sur
 tous les esprits , que les plus savants Théolo-
 giens , tels que Nicole , Bossuet , Boi-
 leau , Gaillard , fort prévenus contre elle ,
 & encore plus contre son *Moyen court* ,
 la voyoient , l'entendoient , & étoient
 défabusés. L'avoient-ils quittée ? ils re-
 venoient à leurs premiers sentiments ,
 qu'ils ne gardoient qu'en ne la voyant
 plus. Sa beauté partageoit sans doute la
 gloire de la séduction.

Fénelon se livra tout entier à l'étude
 des Livres mystiques. Son imagination
 s'enflamma. Il ne vit en Me. Guion qu'une
 ame brûlante de l'amour divin , ame simple
 & sans fard , dont les erreurs même étoient
 respectables , puisqu'elles tiroient leur ori-
 gine des principes les plus sublimes & les
 plus saints. Il se retrouvoit en elle , il
 retrouvoit sa candeur , sa piété , son dé-
 sintéressement. Elle étoit persécutée ; &
 Fénelon avoit ce penchant , cette sensi-
 bilité pour les malheureux ; vertu si inu-
 tile dans le monde , & si funeste à la
 Cour.

Il n'aimoit point l'Archevêque de Paris ,
 & il parloit fort librement de sa vie mon-
 daine , de ses caresses trompeuses , de sa

passion de dominer. » Que fait M. de
 » Paris ? demandoit - on un jour. Il dis-
 » pense , répondit Fénelon. »

C H A P I T R E V.

Progrès de Madame Guion.

LES progrès de ces pieux contempla-
 tifs allarmerent quelques Ecclésiasti-
 ques. Dans cette grande ville où tout est
 mode , sans en excepter la Religion , on
 ne parloit plus que ce jargon des Mys-
 tiques , si commode pour les esprits qui
 n'ont nulle précision dans les idées. Tre-
 ville , célèbre débauché , alors mystique ,
 fit un précis de la doctrine des Peres.
 L'Abbé Duguet y avoit une pente secrete.
 (1) Corbinelli , qui , de Philosophe étoit
 devenu Athée , d'Athée , Chrétien , de
 Chrétien , Quiétiste , présidoit chez Me.
 le Maigre , où les beaux esprits mystiques
 s'assembloient pour faire des Romans de
 Religion. (2)

(1) Lettres de Me. de Coulanges.

(2) Lettres de Me. de Sévigné.

Quelques Dames de St. Cyr témoignèrent à Me. de Maintenon qu'elles trouvoient dans les entretiens de Me. Guion quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop approfondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété, qui ne l'éloignoit pas de la spiritualité, Me. de Maintenon leur permit de prendre confiance en elle.

Toutes les fois que Me. Guion alloit à St. Cyr, elle étoit écoutée comme un oracle, & reconduite comme une Sainte. Les Dames, qui n'avoient pas de dévotion, en acquirent; celles qui en avoient, en eurent davantage.

Il n'est pas étonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprit tendres & accessibles à tous les sentiments de piété. Détails de ménage, tracasseries de Cour, minucies de Religion, tout cela sert aux femmes à remplir les mêmes vuides.

Pendant quatre années, Madame de Maintenon combla de bontés Madame Guion. Elle l'avoit souvent à table, & s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes Dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la Cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux Hôtels de Chevreuse & de Beauvilliers, où l'on avoit pratiqué

tiqué de petits appartemens. Là, après un repas frugal où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matieres spirituelles; on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du regne de Dieu. L'Abbé de Fénelon présidoit à ces mysteres. Les Courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétoient pas le secret. Le Roi fut persuadé que par-tout où Madame de Maintenon étoit, on ne pouvoit conspirer que contre la corruption du monde.

On sera sans doute surpris que Me. de Maintenon, dont le jugement paroît si droit, fût séduite par une femme à révelations, à extases, à miracles, *qui étouffoit de la grace intérieure, qu'il falloit dé-lacer, lorsque, dans l'Oraison, elle étoit suffoquée par une abondance de graces, qu'elle communiquoit à ceux qui étoient auprès d'elle en silence.*

Mais Madame de Maintenon portoit ses vues plus haut. Elle se détachoit de l'extérieur, & ne considéroit que les principes, qui réellement étoient admirables. Aimer Dieu uniquement pour lui-même, lui sacrifier sa raison, sa volonté, son bonheur; consentir comme Moïse à être effacé du livre de vie, pour que l'Eternel soit glorifié; écouter en silence cette voix

intérieure qui nous parle, & qui nous appelle ; se perdre dans la contemplation de l'Être le plus aimable : non, il n'est rien de plus propre à séduire une ame vraiment Chrétienne. Madame Guion avoit été guérie de ses travers les plus choquants, par sa prison au Couvent de Ste. Marie. L'Abbé de Fénelon lui avoit laissé le galimathias, les vapeurs, les extases, & *les regorgements d'une grace, qui, comme une église, se déchargeoit avec profusion* : mais il avoit supprimé les prophéties. En la rendant plus éclairée, il lui avoit ôté cet extraordinaire, qui avoit allarmé tant d'esprits ennemis de toute nouveauté, & encore rempli de la condamnation toute récente de l'infortuné Molinos. Enfin, la présence de Madame de Maintenon modérait le feu de son imagination ; & Me. Guion, sans s'en apercevoir, étoit attiédie par respect pour sa protectrice. Il est donc bien plus surprenant que Madame de Maintenon ait employé cette femme à ses vues de réformation, ait eu le bonheur d'y réussir, & le crédit de la sauver du ridicule.



CHAPITRE VI.

Godet des Marais.

L'Abbé Gobelin étoit devenu presque inutile à St. Cyr, à cause de ses infirmités, & à Me. de Maintenon, à cause de ses respects. Ebloui d'une élévation qui n'auroit pas dû l'étonner, puisqu'il en avoit vu tous les progrès, il embarrassoit si fort Madame de Maintenon par sa contrainte, il lui déplaisoit tant par les égards qu'il croyoit devoir au rang qu'elle occupoit, qu'il fut moins souvent consulté. On eut pour lui la même confiance; mais on n'eut plus le même goût. Il étoit si pénétré de la grandeur que Me. de Maintenon s'efforçoit de cacher, qu'il disoit dans sa simplicité: » Savez-vous bien que son pouvoir est tel, » qu'elle pourroit nous faire couper la » tête, s'il lui en prenoit fantaisie? »

Me. de Maintenon s'adressa quelque temps au P. Bourdaloue, qui ne voulut lui accorder que deux visites par an, à cause de ses sermons. Les Jésuites auroient bien souhaité que Me. de Maintenon n'eût point admis cette excuse. Mais elle ref-

peçta les scrupules & les talents de ce grand homme ; elle n'osa le ravir à l'Eglise ; elle crut que son temps seroit mieux employé à convertir des milliers d'ames, qu'à en diriger une seule ; & elle sacrifia son goût & ses besoins au bien public. Peut-être aussi craignit-elle d'exciter la jalousie du P. de la Chaise, en lui opposant un confrere qui lui étoit si supérieur.

Elle connoissoit beaucoup d'Ecclésiastiques ; mais elle n'osoit choisir : elle trembloit de tomber entre les mains d'un Janséniste, ou dans celles d'un ambitieux. Il lui falloit un homme qui ne fût occupé que d'elle & de St. Cyr. Elle consulta Mrs. Tiberge & Brisacier, en qui elle avoit une confiance qu'ils avoient méritée par mille bonnes œuvres, & qu'ils n'avoient conservée par aucune flatterie. Ces Messieurs, au lieu de profiter pour eux-mêmes des ouvertures de Me. de Maintenon, lui proposerent M. des Marais & M. de Fénelon. L'un & l'autre lui plaisoient : Fénelon, par sa douceur ; des Marais, par son austérité.

Les voyant étroitement liés, elle résolut de se laisser conduire par tous les deux, jusqu'à ce qu'une plus parfaite connoissance de leur caractère l'eût détermi-

née. Elle les mit au nombre de ses Ministres de St. Cyr; elle les approfondit; & dans toutes les affaires qu'elle leur confia, elle vit en eux tant de droiture, de raison & de zele, qu'elle fut encore plus embarrassée du choix. Le desir de se sauver, quoi qu'il lui en coutât, le besoin d'un homme sévère, vigilant, inflexible, qui la rappellât à ses devoirs dans un pays où tout les fait oublier, l'attiroient puissamment vers l'Abbé des Marais; la piété affectueuse & tendre, les manieres aisées, l'esprit brillant de Fénelon l'entraînoient vers lui. Cependant, encore attachée au monde, elle craignoit que le premier ne fût pas assez accommodant, & ne ménageât point assez les foiblesses attachées à sa place; & que le second, si dégagé de tout dans la théorie, ne se servît de son esprit pour lui applanir le chemin du Ciel, & peut-être pour la gouverner. L'extérieur de des Marais étoit trop choquant, & celui de Fénelon, trop aimable. Dans cette incertitude, elle se servit encore de tous les deux, & les balança l'un par l'autre.

L'Abbé des Marais auroit dirigé volontiers St. Cyr; mais il avoit une plus haute idée de ce Couvent que de celle qui l'avoit établi. Me. de Maintenon lui

étoit fort suspecte ; il soupçonnoit qu'elle étoit maîtresse du Roi, ou du moins qu'elle l'avoit été. Quand Mrs. Tiberge & Brisacier lui proposerent de se charger de sa conscience, il fut sur le point de répondre comme Joseph : *Qui ? moi ? que je fasse un si grand mal !* On le désabusa. Il ne se rendit point. Il craignoit de respirer l'air empesté de Versailles. Madame de Maintenon étoit pour lui une mondaine, qui ne vouloit un Directeur que pour l'extérieur de la dévotion : il refusa de perdre son temps à essuyer les inconsistances, les bisarreries, & peut-être les faussetés d'une femme de Cour. Ses Supérieurs, mieux instruits, lui ordonnerent d'accepter. Fénelon, plus répandu dans le monde, savoit quelle avoit été la conduite, & quel étoit l'état de Me. de Maintenon.

L'Abbé des Marais fut bientôt détrompé ; il ne vit qu'une femme simple, docile, remplie de desirs d'aimer Dieu & de crainte de se perdre ; il fut dans l'admiration. Il exerça son ministère avec toute l'ardeur d'un zèle incapable de ménagements ; & l'Abbé de Fénelon exerça le sien avec toute l'adresse & l'affection d'un Quiétiste bel-esprit.

(1) L'Abbé Gobelin mourut ; il fut sincèrement regretté , & remplacé par des Marais & par Fénelon , qui conduisirent de concert cette conscience , qui réglant toutes les autres , étoit , pour ainsi dire , la conscience publique.

Un Ordre , accoutumé & capable de dominer , murmura , dit-on , de cette préférence ; & le P. Bourdaloue répondit à Madame de Maintenon , qui l'affuroit de toute son estime : » Madame , ayez moins » d'amitié pour moi ; & ayez-en davantage pour ma Compagnie. » On ajoute que les Jésuites donnerent à Lyon une édition des Œuvres de Scaron , où l'on inséra une épigramme injurieuse à la vertu de sa veuve. C'étoit une rime mesléante , qui avoit produit une mauvaise plaisanterie.

Les deux Directeurs déplurent également aux Jansénistes , & les Jésuites désespérèrent alors d'inspirer leur zèle à Fénelon , qui , à la vérité , pensoit comme eux , mais dont le caractère étoit trop modéré pour opprimer ceux qui ne pensoient pas comme lui. Tel est le sort de ces hommes , peut-être assez persuadés ,

(1) 7 Mai 1697.

mais trop peu ardents; ils sont presque aussi haïs du parti auquel ils tiennent, que de celui auquel ils ne tiennent pas. L'Evêché de Chartres vauqua par la mort de Mr. de Villeroy. Me. de Maintenon fut ravie de l'occasion de donner à ce Diocèse un homme, à qui la proximité du lieu permettoit de continuer à la conduire; & cet intérêt se joignant à celui de St. Cyr, qui ne pouvoit être mieux gouverné que par celui qui le connoissoit si bien, elle passa par-dessus la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais demander d'Evêché au Roi, & proposa l'Abbé des Marais pour celui de Chartres.

Celui qui lui apporta cette nouvelle, le trouva à genoux devant un Crucifix, dans une petite chambre, qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise & une table, & pour toute tapissierie, qu'une carte de la Terre-Sainte. L'Abbé fondit en larmes, & refusa de se charger d'un si pesant fardeau. Il ne céda qu'aux instances de Me. de Maintenon & à l'autorité de ses Supérieurs. Sa conduite dans cette place, prouva combien ses larmes & ses refus étoient sinceres, & qu'il avoit droit de desirer comme une bonne œuvre ce que sa modestie rejettoit comme une dignité. Il travailla sans relâche, & à St. Cyr, & contre

Me. Guion, & contre Mr. de Fénelon, son ami, & contre les Jansénistes déclarés, & contre ces lâches imposteurs, qui signoient le formulaire & s'en moquoient, & contre ceux qui abjuroient Jansénius, & le protégeoient dans Quesnel. Le Roi lui offrit depuis le chapeau de Cardinal, & la place de Conseiller d'Etat d'Eglise. Des Marais refusa tout. Il n'étoit nullement propre aux fauffetés du Conclave, ni au faste de la Pourpre. Il dit à Madame de Maintenon : » Il y a bien loin d'un » Cardinal à un Evêque ! »

CHAPITRE VII.

Premiers bruits sur le Quiétisme.

LES assemblées secretes continuerent avec plus de ferveur. Fénelon faisoit des conférences réglées, après avoir dîné avec Me. de Maintenon. Soit jalousie ou haine, soit qu'on fût allarmé des progrès du Quiétisme, que personne n'avoit encore prêché, les Prêtres prirent ombre de ces assemblées où ils n'étoient point admis. Quelquefois Me. Guion y prêchoit ; elle exigeoit de ses auditeurs,

qu'ils lui rendissent compte de leurs plus secrètes pensées. Madame la Duchesse de Guiche ayant éclaté de rire à l'endroit le plu pathétique, Me. Guion exigea qu'elle prononçât tout haut le sujet de sa distraction. Après s'être un peu défendue : » Eh » bien ! dit la Duchesse , je pensois que » vous étiez folle , & que nous ne l'étions » guere moins. »

L'Archevêque de Paris , qui vouloit perdre Fénelon , fit proposer à la Sorbonne un cas de conscience. On demandoit si un Prince pouvoit souffrir auprès de ses enfants un Précepteur soupçonné de Quiétisme. M. Bossuet empêcha la solution du problême. Fénelon étoit son ami, après avoir été son flatteur. A table , à la promenade , aux cercles , il donnoit à l'orgueilleux Prélat le plus fastidieux encens. L'Evêque rougissoit souvent ; l'Abbé applaudissoit à sa modestie : Quel empoisonneur ! disoit tout bas la Bruyere. (1)

On engagea des Marais à représenter à Me. de Maintenon, que Me. Guion troubloit l'ordre de St. Cyr, qu'elle y

(1) Relation du Quiétisme par l'Abbé Phe-
lippeaux.

introduisoit une méthode particuliere , & que ses élèves avoient plus de déférence pour les décisions d'une femme , que pour les ordres d'un Evêque.

Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de Me. Guion étoient lus avec avidité à St. Cyr ; & Me. du Perou , alors Maîtresse des Novices , étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses Novices n'obéissoient plus. On avoit des extases. Le goût pour l'Oraison devenoit si vif & si incommode , que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une , au lieu de balayer , restoit nonchalamment appuyée sur son balai. L'autre , au lieu de vaquer à l'instruction des Demoiselles , entroit en inspiration , & s'abandonnoit à l'Esprit. La sous-maîtresse menoit furtivement les illuminées dans quelque réduit secret , où l'on se nourrissoit de la doctrine de Me. Guion. Sous prétexte de tendre à la perfection , on dédaignoit la règle commune qui y conduit. (1)

L'Evêque de Chartres accourut à la vue du danger. Il parla en particulier à toutes les Dames : il les persuada toutes ;

(1) Mémoires de Me. du Perou.

Mais la Maison-fort se souleva contre lui, critiqua quelques nouveaux réglemens, & se moqua des Confesseurs. M. de Chartres exigea qu'on lui remît tous les livres de Me. Guion, imprimés ou manuscrits. Me. de Maintenon, qui avoit sans doute concerté avec lui cet acte d'obéissance, tira de sa poche, sans hésiter, le *Moyen court*; & toutes les Dames l'imiterent, quoiqu'à regret.

Fénelon, qui connoissoit Me. de la Maison-fort, craignoit que l'indignation du Supérieur & de l'Institutrice contre l'entêtement de sa pénitente, ne tombât sur le Directeur. Il l'engagea à se soumettre à son Evêque, & la détermina à faire des vœux solennels, pour lesquels elle avoit témoigné beaucoup d'aversion. Me. Guion fut priée de ne plus aller à St. Cyr. Madame de Maintenon traita cette affaire avec le plus grand secret, de peur d'alarmer le Roi sur ce nouvel établissement: tout fut calmé en apparence.

Mais si les Confesseurs de la Communauté avoient murmuré des visites de Me. Guion, les Dames ne murmurèrent pas moins de son absence. Il fallut tolérer un commerce de lettres. Me. Guion leur en écrivoit de très-édifiantes, qui passaient toutes par les mains de Me. de Mainte-

non , dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importants. Une copie échappée aux recherches de l'Evêque , multiplia les exemplaires du *Moyen court* & des *Torrents*. La nuit , on lisoit ces livres ; le jour , on les mettoit en pratique ; & Me. Guion régnoit à St. Cyr , comme si elle en eût été Supérieure.

Cependant le déchaînement de ses ennemis croissoit tous les jours. Malheureusement la dispute commençoit à s'échauffer dans les écoles ; & comme si une dispute sur l'amour étoit le fléau de l'amitié , Nicole & le P. Lami , auparavant fort liés , écriyoient l'un contre l'autre sans ménagements , comme firent depuis Bossuet & Fénelon , qui cessèrent de s'aimer , dès qu'ils furent qu'ils aimoient Dieu différemment.

(1) Me. de Maintenon consulta séparément Mr. de Châlons , Mrs. Tiberge & Brisacier , Mr. Jolly , le P. Bourdaloue , & Mr. Tronson , qui se réunirent tous à désapprouver par écrit le *Moyen court*. Docile à la voix des Pasteurs , incertaine des suites qu'auroient les calomnies semées contre Me. Guion , elle lui persuada

(1) An. 1694.

de conjurer l'orage par la retraite. Me. Guion se retira, sans regret, du monde qui n'étoit pas fait pour elle, dans une solitude ignorée des hommes, hormis de Fouquet, Comte de Vaux (1) son gendre, du Duc de Chevreuse son ami, & de Fénelon son fils en Jesus-Christ. Elle crut être à l'abri des injustices des humains: mais les Théologiens étoient entrés dans ses affaires.

Ils l'accuserent de répandre de loin le poison du Quiétisme. Les Confesseurs ne parloient que de crimes qu'on s'accusoit d'avoir commis d'après ses principes. On intercepta des lettres où des dévotes lui disoient, *qu'elles étoient livrées à toutes les rages, à toutes les furies, depuis qu'elles étoient privées du Révérend Pere Alléaume.* Ces désordres exagérés avec passion étoient imputés à Me. Guion, quoiqu'ils vinssent de quelques Moines, qui, pour séduire leurs pénitentes, expliquoient physiquement ces paroles des Mystiques, qui semblent faire de l'homme un être étranger à l'homme même : *Pourvu que la partie*

(1) Fils du dernier Sur-Intendant des Finances, & pere de M. le Maréchal Duc de Belle-Me.

supérieure soit à Dieu, l'ame ne peut être salie par les impuretés de la partie inférieure.

On disoit ouvertement, qu'il falloit enfermer Me. Guion, & qu'elle perdoit tout le monde. Sa réponse étoit : *Ceux que j'ai perdus, vous le savez, ô mon Dieu! sont pleins d'amour pour vous. Quand les femmes que j'ai données à Dieu, ajoutoit-elle, aimoient l'élégance & la vanité, mettoient des mouches, se couvroient de rouge, ruinoient leur famille par leur faste, leur jeu, on se taisoit. Aujourd'hui qu'elles ont quitté tout cela, on crie que je les ai perdues : eh! si je leur avois fait quitter la piété pour le vice, que diroit-on de plus?*

Les Jansénistes avoient tenté de la gagner. Ils auroient bien voulu persuader au public, qu'ils étoient persécutés, parce qu'ils aimoient trop le Seigneur. Ils eussent eu pour eux tous les Mystiques, toutes les imaginations foibles, tous les cœurs sensibles : & apparemment ils auroient encore mieux défendu Ste. Thérèse que Jansénius, qu'ils feignoient d'abandonner. Mais Me. Guion n'aimoit que ses propres idées, & les soumettoit même au jugement de l'Eglise.

Me. de Maintenon ne l'abandonna point

encore, non que le sentiment de Fénelon balançât dans son esprit celui de tant d'habiles Théologiens qui l'avoient condamnée ; mais parce qu'elle mettoit une grande différence entre l'Hérésie, qui lui paroissoit digne de censure, & la personne de l'hérétique, qui lui sembloit digne de pitié. Cependant pour dissiper les bruits semés avec affectation, qu'elle vouloit se mettre à la tête d'une espece de secte, qu'on appelloit à la Cour les Rigoristes, elle défendit absolument à Me. Guion tout commerce avec St. Cyr, & pria l'Evêque, Supérieur de cette maison, d'y supprimer tous les écrits de cette Dame. Mr. de Chartres jugeoit ceux de Fénelon aussi dangereux. La Maison-fort ne voulut pas s'en dessaisir. Me. de Maintenon obtint d'elle par persuasion, ce que l'Evêque n'avoit pu obtenir par autorité. Une Religieuse remit au Prélat un manuscrit relié, dont elle pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avoit cousues : l'Evêque les lut, & y trouva des choses qui firent frissonner Me. de Maintenon (1).

Cependant loin de ravir à Me. de Guion la protection des Beauvilliers, des Col-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

berts & des Chevreuses, elle se joignit à eux pour la garantir de toutes les injustices qu'on lui préparoit auprès d'un Prince trop occupé pour n'être pas quelquefois surpris.

On fit un mémoire apologétique, que Me. de Maintenon avoit promis d'appuyer. Mais Me. Guion dédaigna d'être justifiée, remercia ses protecteurs, les pria de retirer le mémoire qui étoit déjà donné, & se jeta dans les bras de l'amour. On prit donc le parti du silence, parti si commode à la Cour : on l'admira, on la plaignit, on la laissa opprimer.

Des Marais, de tout temps irréconciliable ennemi des Jansénistes, les poursuivoit avec ardeur dans son Diocèse, où il arrachoit jusqu'aux moindres semences de la doctrine condamnée. Les Jansénistes tâcherent de l'occuper ailleurs, persuadés que son zèle une fois allumé par d'autres matières, leur permettroit de respirer un moment. Ils l'allarmerent sur cette nouvelle hérésie, & y réussirent si bien, que l'Evêque ne songea plus qu'à combattre, décrier, réduire Me. Guion. Diversion utile au parti, sur-tout par la défaite des Jésuites.

Des Marais renouvela ses plaintes à

Châlons, & par Mr. Tronçon, Supérieur de St. Sulpice. Me. Guion étoit inconsolable de ce qu'on lui avoit refusé trois Laïques qu'elle auroit voulu joindre à ces trois Ecclésiastiques. Ses ennemis étoient l'Evêque de Chartres, dont le zele étoit effrayé : Hébert, Curé de Versailles, qui d'abord avoit approuvé ses Livres (1), & qui ensuite avoit été piqué de ce que la Comtesse de Guiche & la Duchesse de Mortemar avoient pris un autre Confesseur : l'Abbé Boileau, gagné par la sœur Rose, fille qui joignoit à toute l'extravagance d'une dévote tout le libertinage d'une aventuriere : Fléchier, qui ne cherchoit qu'à combattre pour augmenter sa réputation, & qui combattoit avec le grand nombre pour avoir un meilleur Evêché : Bossuet, qui depuis long-temps regardoit le pur amour comme une chimere, & depuis quelque temps Fénelon comme son rival : l'Abbé de Rancé, qui proscrivoit toutes les études & entroit dans tous les démêlés, qui déchiroit les Quiétistes, & avoit établi la regle la plus propre à en faire : en-

(1) Mémoires de Me. Guion. Hébert n'en dit rien dans les siens.

fin, tous les Ecclésiastiques de Paris, que l'espoir ou la reconnoissance attachoient à leur Archevêque.

» Comment, s'écrioit Me. Guion,
 » comment aurai-je raison contre tout
 » cela? » Il lui restoit Mr. de Châlons,
 esprit doux & conciliant, & Mr. Tron-
 son, qui, à la fermeté près, avoit tou-
 tes les vertus.

Bossuet partit pour Meaux, où il par-
 courut les papiers de Me. Guion. Il fut
 choqué de ces communications orgueil-
 leuses de graces, indigné de l'amour-pro-
 pre qu'il voyoit à chaque page, irrité
 d'un songe où Me. Guion avoit été trans-
 portée par Jesus-Christ dans une chambre
 à deux lits. » A quoi bon ces lits? de-
 » manda Madame Guion. En voilà un,
 » répondit Jesus-Christ, pour ma me-
 » re: & l'autre est pour vous, ma chere
 » épouse! »

Les conférences d'Issy commencerent.
 L'Archevêque de Paris se plaignit haute-
 ment qu'on empiétoit sur ses droits, en
 lui ôtant la connoissance d'une hérésie
 née dans son Diocèse. Il se hâta de s'en
 venger, en précipitant une censure publi-
 que des livres qu'on examinoit. Cet acte
 d'autorité fut mal reçu. C'est bien à lui,
 disoit-on, à juger des dogmes de mysti-

cité! A-t-il lu un livre de dévotion? A-t-il assez prié Dieu, pour juger des effets de la priere? Quel goût un Epicurien peut-il avoir pour la piété? On ne peut aimer à la fois Me. Guion & la Duchesse de Lefdiguieres (1).

Harlay demanda une audience au Roi, & lui dit que les Evêques de Meaux & de Châlons tenoient des conférences secretes à Issy. » Je le fais, répondit le Roi. » Ces assemblées, reprit l'Archevêque, » peuvent couvrir quelque complot. Je » connois ces Prélats, repartit le Roi. » Ils jugent Me. Guion, repliqua l'Archevêque : elle est dans mon Diocèse : c'est à moi à prononcer, & je l'ai fait. Ce qu'ils feront, dit le Roi, vaudra encore mieux. » Bossuet fut cet entretien par Me. de Maintenon. Pour ôter tout ombrage à son Métropolitain, il alla le féliciter sur sa censure, & lui promit que celle d'Issy condamneroit les mêmes erreurs (2) d'après les mêmes principes. Les gens d'Eglise mettent dans leurs saints procédés trop de traits de gens du monde.

(1) Paule de Gondy, mariée le 12 Mars 1675, avec François-Emmanuel de Créqui, Duc de Lefdiguieres.

(2) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

C H A P I T R E IX.

Conférences d'Issy.

Bossuet se rendit maître des Conférences, prit un point fixe, s'obstina, s'empara des matières & des mémoires, exclut le Duc de Chevreuse, sous prétexte qu'on discutoit une affaire Ecclésiastique, & traita Me. Guion non avec la charité d'un Evêque, mais avec la dureté d'un Tyran.

Il n'avoit point promis à Me. de Maintenon une condamnation formelle, comme Me. Guion se l'imaginoit : mais il l'avoit promise à Mr. de Paris ; il se l'étoit promise à lui-même ; il la gardoit à l'Abbé Fénelon, qui de son côté tâchoit de la rendre plus difficile, en fournissant à son amie des extraits des Mystiques, qui répondoient à tout.

Bossuet voyoit un orgueil de diable, là où Fénelon ne voyoit qu'une humilité chrétienne. Le premier soupçonnoit tout : le second donnoit à tout un jour favorable. Doux avec les gens hauts, haut avec les gens doux, Bossuet avoit beau jeu

avec Fénelon & son amie. Celle-ci ne pouvoit répondre à un homme qui tyrannisoit ouvertement ses associés, parloit avec une extrême vivacité, l'interrompoit toujours, ne pouvoit souffrir d'être interrompu, la terrassoit, ne l'entendoit pas, lui juroit qu'il l'avoit entendue, & l'écrasoit incessamment.

Bossuet avertit Me. de Maintenon que Me. Guion revenoit de ses erreurs. Il en avoit, à force d'importunités, tiré parole qu'elle passeroit quelques mois dans la Communauté des filles de Ste. Marie de Meaux. Le Prélat ne bornoit pas-là son triomphe : il en attendoit le Siege de Paris & la pourpre de Cardinal : il manqua l'un & l'autre, quoique très-digne de tous les deux.

Pendant les Conférences, Fénelon avoit écrit à Bossuet les lettres les plus mystiques & les plus soumises. On eût dit que son cœur étoit partagé entre l'amour désintéressé & la foi aveugle. Il protestoit qu'il le regardoit comme le dépositaire de la Tradition, & que sa conscience étoit dans la sienne. En un mot, les promesses d'obéissance & de docilité alloient à un excès, qu'on auroit à peine pardonné au Chrétien le plus idiot. Car enfin, Bossuet n'étoit pas un Concile.

L'examen

L'examen d'Issy avoit rendu si peu d'hérésies, qu'on ne pouvoit en faire un beau Mandement. On surprit donc une signature à Me. Guion : cette signature ne suffisoit pas. On tâcha, mais en vain, de la forcer à signer que, par une conséquence fort éloignée & non appetçue, elle ne croyoit point au Verbe incarné. Les Religieuses de Meaux, témoins & ministres de ces violences, détestèrent la mauvaise foi de leur Evêque, & admirèrent la fermeté de leur prisonniere (1). En vain Bossuet déclama contre son opiniâtreté; Me Guion lui répondoit : » Qu'est-
 » ce qu'une hérétique que vous avez tou-
 » jours admise aux sacrés mysteres ? » Il déclama contre son défenseur. Fénelon lui repliquoit : » Si j'ai été trompé, j'ai été
 » trompé le premier. »

Cependant Fénelon baissoit tous les jours dans l'esprit de Madame de Maintenon, & ne s'en appercevoit pas. Me. Guion le devinoit du fond de sa retraite, l'en avertissoit, & n'étoit pas crue. Me.

(1) Histoire de Fénelon par Ramsay : Vie de Madame Guion, écrite par elle-même. Je ne garantis point ce fait : je cite mes Auteurs, & ces Auteurs sont suspects.

de Maintenon avoit demandé pour lui l'Abbaye de St. Vallery , soit pour le récompenser de l'éducation du Duc de Bourgogne , soit pour lui ménager un asyle contre l'orage qu'elle sembloit prévoir. Pour le détourner , Fénelon signa les trente-quatre articles d'Issy , mais uniquement par déférence , & non par persuasion. » Il sera bientôt l'ami des Jésuites , » dit l'Abbé Beaufort. »

La condamnation des écrits de Me. Guion , ne fut pas la seule cause du premier dégoût que Me. de Maintenon parut avoir pour lui. Il déplaisoit au Roi , malheureusement sujet à des antipathies injustes ; & depuis long-temps , elle n'avoit plus de sentiments à elle. Fénelon étant un jour dans son cabinet , à l'heure que Louis avoit coutume de s'y rendre , la pria de le faire connoître au Roi. Madame de Maintenon l'y retint. Fénelon parloit bien , quoiqu'il parlât beaucoup. Mais briller devant Louis , n'étoit pas le moyen de lui plaire. Ce Prince aimoit fort l'esprit , & ne pouvoit souffrir cette ostentation qui humilie ceux qui n'en ont pas , & impatiente ceux qui en ont. Ennuyé des belles phrases de Fénelon , il dit à Me. de Maintenon , après qu'il fut sorti : » Votre homme me parle bien , Madame ; mais je vous

» avoue qu'il ne fera jamais le mien. »

Une seconde conversation acheva de le perdre. Plein d'idées de bien public, il laissa entrevoir au Roi les principes austères de Gouvernement qu'il inspiroit au Duc de Bourgogne. Louis, que rien n'avoit préparé à des principes si vrais & si nouveaux, les prit pour des chimères, & dit à quelques Courtisans, qu'il venoit d'entretenir l'homme le plus spirituel & le plus chimérique de son Royaume. M. le Duc de Bourgogne, instruit de ces paroles, les redit à son maître, qui se promit bien de n'avoir plus désormais de l'esprit devant le Roi.

Peu à peu Me. de Maintenon fut moins éblouie des éclairs de l'imagination féconde & brillante de son Directeur. Peut-être le voyoit elle trop souvent pour ne pas s'en dégoûter. Elle donna toute sa confiance à l'Evêque de Chartres, qui la conduisit à Dieu avec plus de fermeté & moins de politesse que Gobelins, avec plus d'intelligence & moins de douceur que Fénelon.



CHAPITRE X.

Fénelon, Archevêque de Cambrai.

LES amis de Fénelon le voyant sur le bord du précipice, projetterent de lui faire donner l'Archevêché de Cambrai, vacant par la mort de Mr. de Brias. Le Duc de Beauvilliers en fit au Roi les premières propositions. Madame de Maintenon les appuya, d'après les conseils de M. des Marais, incapable de jalousie, & pénétré du mérite de son ancien ami.

Cependant l'Abbé de Fénelon étoit soupçonné d'aspirer en secret au Siege de Paris. Il représentoit à Me. de Maintenon, que ce Diocèse avoit besoin d'un homme qui y rétablît les loix de la discipline. Il en excluait adroitement Bossuet, en insinuant, qu'Archevêque de Paris, il nuirait à l'Eglise en abandonnant ses études, ou au Diocèse, en les continuant. Il excluait le Cardinal Jansson, en exagérant les services qu'il rendoit à Rome. Il excluait M. de Noailles, en assurant qu'il étoit trop régulier & trop ami du repos, pour consentir d'être transféré à Paris, après

avoir refusé de succéder à cet Evêque de Cahors, qui ne savoit pas orthographier son nom. (1)

Le Roi annonça lui-même à Fénelon sa nomination à l'Archevêché de Cambrai. Fénelon répondit qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense, une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Vraiment, repartit le Roi, je ne » prétends point vous obliger à résidence ; » je fais trop combien vous êtes utile à » mes petits-fils. L'éducation des Princes, » repliqua Fénelon, & l'Archevêché de » Cambrai, sont deux emplois incompatibles. Le Concile de Trente ne permet » que trois mois d'absence, encore pour » les affaires du Diocèse. Le Concile de » Trente, reprit Louis, n'a point prévu » combien vous êtes nécessaire à l'Etat & » à l'Eglise, & capable de servir l'un & » l'autre." Fénelon le supplia de lui donner quelque temps pour consulter ses amis.

Quelques jours après, le Roi le fit venir dans son cabinet, & lui dit : » On » peut concilier les intérêts de mon Royaume » me avec les devoirs de votre conscience.

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

» Vous résiderez dans votre Diocèse ; &
 » vous nous donnerez les deux ou trois
 » mois que les canons vous permettent
 » toutes les années pour vos affaires par-
 » ticulières. » En acceptant , Fénelon re-
 mit au Roi son unique Abbaye de St. Val-
 lery. Défintéressement que les uns attri-
 buerent à un ordre précis du Roi , les
 autres , au besoin de raffermir une répu-
 tation chancelante , tous à un motif d'in-
 térêt , plutôt qu'à un sentiment de ré-
 gularité.

L'Archevêque de Rheims , qui craignoit
 les suites d'un exemple si dangereux , dit
 brusquement à Fénelon : » Le bruit court
 » que vous quittez votre Bénéfice ; quelle
 » folie ! Si c'en est une , répondit Féne-
 » lon , elle est déjà faite. Vous nous per-
 » dez tous , repliqua l'Archevêque. Que
 » voulez-vous que le Roi pense de Mr.
 » de Meaux , qui a plusieurs Abbayes ; de
 » M. de Rheims , qui en demande encore ;
 » de tant de Prélats qui croient qu'être
 » Evêques , est un titre pour être Abbés ;
 » de tant qui en sollicitent , & de tant
 » d'autres qu'on ne rassasiera jamais ?
 » Je ne condamne personne , reprit Fé-
 » nelon. C'est-à-dire , repartit M. de
 » Rheims , que chacun doit suivre sa
 » conscience : Eh bien ! ma conscience

» à moi m'ordonne de garder mes Ab-
» bayes. (1)

Mr. de Meaux & M. de Chartres se disputèrent l'honneur de consacrer Fénelon : celui-ci faisoit valoir les droits d'Evêque Diocésain ; celui-là représentoit ceux de l'amitié. Des Marais, à la priere de Fénelon , abandonna cette cérémonie à Bossuet, résolu de n'en être pas le témoin, s'il n'en étoit pas le ministre.

Me. de Maintenon voulut qu'elle se fît à St. Cyr , & que les trois enfants de France s'y trouvassent. Fénelon voyoit qu'il étoit suspect , & que son élévation lui feroit des ennemis & des envieux, que ses sentiments sur l'amour désintéressé & sur la mercénarité de l'espérance , étoient trop goûtés , trop suivis , pour lui être pardonnés. Il alla voir Bossuet ; que ne fit-il point pour l'adoucir ? Il se mit à genoux , l'appella son pere , son maître , son ami , baisa la main qui le devoit sacrer , & protesta qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que la sienne. Bossuet lui remit tous ses écrits sur le Quiétisme. Fénelon le pria d'en garder quelques-uns

(1) Lett. de Me. de Coulanges. Mém. de l'Evêque d'Agen , p. 483 , & suivantes.

pour servir de témoignage contre lui, s'il s'écartoit jamais de la saine doctrine :
 » Non, Monsieur, dit Bossuet; je ne veux
 » d'autres précautions avec vous que votre
 » parole. »

CHAPITRE XI.

Fénelon opposé à Bossuet.

LA Doctrine des deux Prélats fut bientôt très-opposée, & le trouble devint grand. Les Quiétistes, qui ne prêchent que le repos, furent traités partout de perturbateurs du repos public.

Madame Guion travailloit à se justifier des accusations de Bossuet. Elle n'avoit qu'une connoissance superficielle des Auteurs Ascétiques; elle pria Fénelon de lui fournir des extraits. Il y travailla, craignant toujours qu'on ne donnât atteinte aux sentiments des vrais mystiques, qu'il croyoit avoir mieux saisis que Mr. de Meaux. Le Livre des *Justifications* de Me. Guion, parut. Manuscrit, il avoit fait pitié à Bossuet; imprimé, il l'embarrassa. Rien n'est plus fort que cette apologie. L'Auteur prouve que les rêveries sont bonnes, à la vérité, par la citation

d'autres rêveries ; mais les rêveurs qu'elle cite , avoient été canonisés , béatifiés , invoqués , ou alloient l'être.

Bossuet , enclin au despotisme Ecclésiastique , peut-être jaloux de la réputation de son disciple , & certainement très-délicat sur tout ce qui pouvoit affoiblir son crédit , exigea de Fénelon qu'il condannât son amie , soutenant qu'il lui seroit plus glorieux de décider comme Juge , que d'être condamné comme partie. L'écrit fut dressé , communiqué à Me. de Maintenon , approuvé par elle. Fénelon proposa des tempéraments ; Bossuet donna des promesses. On se plaignit de part & d'autre d'y avoir manqué.

L'Evêque de Meaux ne se rebuta point. Il présenta à Mr. de Cambray une Instruction pastorale sur les Livres examinés à Issy , & lui proposa de la signer. Fénelon , sur le point de partir pour son Diocèse , en parcourut les marges fort à la hâte , jugea que c'étoit un libelle contre Me. Guion , en fut indigné , & refusa sa signature.

Bossuet fut irrité de ce refus. C'est donc pour soutenir une femme qu'il abandonne trois Evêques ! Ce soupçon les déshonoroit à la Cour ; que fera la certitude ? de quels Livres veut-il être le mar-

tyr? Voilà ce que Bossuet dit au Duc de Chevreuse. Tout fut inutile ; le Duc lui rendit son Instruction.

Vraisemblablement la pitié avoit parlé à Fénelon pour son amie opprimée. Peut-être crut-il que la déférence absolue promise par l'Abbé de St. Valery, devenoit une bassesse pour l'Archevêque de Cambrai, qui avoit aussi sa part à l'infailibilité de l'Eglise. Peut-être céda-t-il avec trop de foiblesse à cet amour-propre, qui persuade, que dans un grand poste, il est honteux d'être humilié.

Bossuet se vengea de cette résistance sur Me. Guion. Il exigea d'elle une soumission aveugle, & n'en obtint qu'un refus positif. L'Evêque, qui n'avoit rien de plus pressé que d'être obéi, tenta ces voies de violences & d'autorité, qui avoient encore plus converti de Huguenots, que ses arguments. Me. Guion effrayée de la lettre de cachet dont le Prélat la menaçoit, pour lui prouver qu'elle étoit hérétique, signa tout ce qu'on voulut. (1)

Me. de Maintenon, à qui des Marais & Bossuet avoient promis la signature de Fénelon, fut choquée de son refus, &

(1) Relation du Quiétisme.

en témoigna son mécontentement. Fénelon se justifia , & dit qu'il avoit promis de condamner les erreurs de Madame Guion , & non sa personne ; qu'il avoit rempli sa promesse ; que la dignité de son ministère ne lui permettoit pas de faire une entrée scandaleuse dans son Diocèse par égard pour M. de Meaux. » J'ai pu-
 » bliquement estimé Me. Guion ; & l'on
 » veut que je la flétrisse ! Son crime est
 » de ne pas s'expliquer avec assez de jus-
 » tesse ; & l'on veut que je la dénonce
 » à l'Eglise comme coupable de forfaits
 » dignes du feu ! J'explique ses expressions ,
 » qui sont obscures , par ses sentiments ,
 » que j'ai approfondis ; & l'on veut que
 » je condamne ses sentiments , à cause de
 » ses expressions ! Je vous ai sacrifié ,
 » Madame , mes opinions ; je ne sacri-
 » fierai à personne mon amie. J'ai signé
 » les trente-quatre articles d'Issy ; mais
 » on ne verra jamais mon nom au bas
 » d'un libelle. »

Bossuet éclate encore plus violemment. Son zèle s'en prend à Me. Guion , qu'il accuse de dogmatiser , après avoir promis de se taire , & d'être cachée à Paris , après avoir promis d'aller aux eaux de Bourbon. Il surprend un de ces ordres particuliers , qu'un Prince éclairé n'accor-

de qu'avec peine, & que le Ministre le plus intrépide ne contresigne qu'avec crainte.

Me. Guion fut arrêtée & conduite chez le Gouverneur de Vincennes. Le Roi, sollicité par Me. de Maintenon, qui aimoit l'accusée, & détestoit la violence, ne pouvoit se résoudre de donner un ordre rigoureux. Me. Guion ne pouvoit troubler l'Etat; & ce ne sont point les contemplatifs qui font les révolutions. Un Couvent suffisoit; mais la modération ne s'accordoit pas avec le projet de détruire M. de Cambray; de sorte que Louis eut la foiblesse de la faire enfermer dans le donjon de Vincennes. Me. Guion en devenoit plus coupable, & Fénelon plus suspect.

Celui-ci se vengeoit dans son Diocèse de ses envieux, par ses vertus. Les Flamands, à qui leur Archevêque n'avoit jamais daigné annoncer la parole de Dieu, furent charmés, surpris, édifiés de voir leur nouveau Pêlat descendre de chaire, dégoûtant d'une sueur apostolique, enseigner aux enfants les premiers éléments de la Religion, abandonner à ses Vicaires les fonctions aisées, & se réserver les pénibles; avoir un Aumônier pour distribuer les revenus aux pauvres, &

non pour lui marmotter rapidement la Messe ; en un mot, se souvenir toujours qu'il étoit Pasteur, & leur faire oublier qu'il étoit François (1). De Cambrai, il conduisoit l'éducation des Princes, comme s'il eût été à Versailles ; & leurs progrès sembloient rendre inutile sa présence, que leur ennui rendoit nécessaire.

Cependant des Marais ne cessoit d'éloigner Me. de Maintenon de tout ce qui avoit l'ombre de Quiétisme. Ses Directeurs avoient toujours été son conseil. Et loin de l'écarter des affaires d'Etat, ils lui persuadoient d'y entrer, soit afin de régner sous son nom, soit pour contreminer des cabales puissantes, soit parce qu'ils ne jugeoient point au-dessous de la majesté de la Religion, qu'elle fût protégée par une femme, à laquelle ils attribuoient les talents & les vertus d'un homme. Un bref, par lequel le Pape mettoit le St. Siège sous sa protection, l'autorisoit à se mêler des affaires de l'Eglise, où elle parut quelquefois comme témoin, jamais comme arbitre, & toujours malgré elle-même.

(1) Mém. de l'Evêque d'Agén.

C H A P I T R E XII.

Mort de l'Archevêque de Paris.

(1) **H** Arlay finit une vie impure par une mort honteuse. Disgracié depuis deux ans, il traînoit à Paris une vieille méprisée. Accoutumé à faire valoir l'autorité Royale dans les assemblées du Clergé, il voulut conserver un reste de considération, en alléguant encore cette même autorité. L'Evêque d'Orléans lui donna un démenti courageux. » Vous en imposez, lui dit-il, à la plus auguste assemblée. » Le Roi en ayant été instruit, donna ordre à l'Archevêque de se rétracter publiquement, & lui défendit de prendre désormais son nom en vain.

Harlay fut affommé de ce coup. Il partit pour Conflans, s'enferma dans son cabinet, & défendit, suivant sa coutume, à ses domestiques de l'interrompre. Précaution attribuée à la crainte qu'on ne s'aperçût qu'il tomboit du haut-mal. Là

(1) An. 1696.

il repasse avec amertume les affronts qu'il a essuyés, les crimes qu'il a commis. Enfin, ses gens, surpris de n'être pas appelés, entrent dans son appartement : ils trouverent leur maître frappé d'apoplexie, & se débattant avec la mort. On vole à Paris, pour chercher du secours. La Duchesse de Lesdiguières arrive. Le Curé de la Paroisse n'est point averti. L'Archevêque, sans donner le moindre signe de repentir, meurt dans les bras de sa maîtresse, qu'un autre amant consola fort vite. (1)

Le Roi apprit cette nouvelle à Marly. » Qu'on ne me demande point, dit-il, » cette place ; je ne veux la donner qu'au » mérite. » L'Archevêque de Rheims outragea hautement la mémoire d'un homme sur lequel il auroit dû se taire ; car il étoit son ennemi : le Roi l'entendit avec indignation : le Comte de Grammont lui dit : » Monsieur de Rheims ! il est bon de » vivre. »

Nul Orateur sacré ne se chargea de l'oraison funebre de Harlay. Reste de l'ancienne probité. Le P. Gaillard fut moins scrupuleux ; il osa faire un Pa-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

négyrique en forme. Un homme de beaucoup d'esprit dit après l'avoir lu : » Ce discours se réduit à ces deux propositions : *Mon Héros est damné : c'est grand dommage.* »

Le Public nomma l'Archevêque de Cambrai au Siege de Paris. Me. de Maintenon demanda à Hébert, Curé de Versailles, ce qu'on en disoit dans le monde. » Plusieurs pensent, répondit Hébert, » que si Mr. de Fénelon n'avoit pas été » placé depuis peu, le choix tomberoit » sur lui : & on le desire si fort, qu'on » voudroit que cette premiere grace du » Roi ne fût que l'avant-goût d'une plus » grande. Vous savez, interrompit Me. » de Maintenon, ce qui nous empêche » de le proposer. Mais Mr. de Meaux » & Mr. de Châlons nous restent : au » quel des deux vous arrêteriez-vous ? » A celui qui refuseroit, repondit Hébert : & certainement Mr. de Châlons » n'acceptera pas. »

Louis-Antoine de Noailles s'étoit élevé aux Dignités Ecclésiastiques, sans la protection des Jésuites de qui elles dépendoient alors. Sa doctrine n'étoit pas suspecte, & sa piété étoit si éminente, que la Duchesse de Noailles, morte en odeur de sainteté, n'avoit pas d'autre Confes-

feur que son fils. Me. de Maintenon le proposa pour l'Archevêché de Paris. Le lendemain le Roi dit au Maréchal de Noailles d'écrire à son frere, de se rendre incessamment à la Cour. L'Evêque de Châlons s'en excusa sur les occupations de son ministere. Le Roi lui dépêcha un courier : & Me. de Maintenon lui écrivit la lettre la plus pressante. Le Prélat se rendit à Versailles. Le Roi lui offrit le Siege vacant. L'Evêque lui représenta qu'il étoit tranquille à Châlons ; qu'il y faisoit du bien ; que vraisemblablement il n'en feroit pas à Paris, où il seroit accablé de contradictions ; qu'il auroit pour ennemis les Jésuites, dont il n'épouferoit pas les passions ; les Jansénistes, dont il combattoit les sentiments ; les Quiétistes, contre lesquels il s'étoit déjà déclaré ; tous les Ecclésiastiques, que l'habitude & l'exemple de Harlay avoit endurcis dans le vice ou dans l'ignorance ; toute la Cour, qui souffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée par la sévérité de la discipline. » Voilà bien des ennemis, lui dit le Roi : mais vous pouvez compter sur toute mon autorité. » Là-dessus, Noailles accepta. Les Jésuites cherchoient le sujet qu'ils devoient choisir : & le choix étoit déjà fait. Le

P. de la Chaise ne l'apprit qu'avec le public, & ne pardonna cette prétendue injure ni aux Noailles ni à Me. de Maintenon. Le Roi dit aux Courtisans : » Si » j'avois connu un homme plus digne de » cette place, l'Evêque de Châlons ne l'au- » roit pas eue. » Le nouvel Archevêque, plus indifférent sur son élévation que sur celle de sa famille, se servit d'un tour à peu près pareil pour avoir pour successeur à Châlons l'Abbé de Noailles son frere ; » Sire, dit-il au Roi, si j'en con- » noissois un meilleur, je vous le propo- » serois. » L'Abbé de Noailles n'avoit pas encore l'âge requis par les Canons : une piéte austere & un savoir prématuré l'en dispenserent.

C H A P I T R E XIII.

L'Explication des Maximes des Saints.

(1) **T** Andis que Me. Guion épousoit Je-
sus-Christ à Vincennes dans une
de ses extases, chantoit ses amours, soupi-

(1) An. 1696.

roit ses malheurs, parodioit les Operas de Quinault, tâchoit d'avoir autant de visions que Marie d'Agréda, qu'on canonisoit alors à Rome, ne répondoit que ces mots à ses juges : *Dieu m'a fait la grace de m'obombrer par le P. La Combe*, qui répondoit aux siens : *J'ai obombré Me. Guion en Notre Seigneur*; Fénelon travailloit à Cambray à la justifier, à se justifier lui-même, à prouver l'orthodoxie des mystiques : & Bossuet déclamoit à St. Cyr contre le Quiétisme, dans des conférences, où les Dames lui proposoient leurs doutes, qu'il dissipoit avec l'éloquence la plus solide. La Maison-fort, le bel-esprit de la Communauté, ne se rendit point aux premières instructions de Mr. de Meaux. Elle écrivit ses difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décomposition d'idées & de sentiments, une érudition & une sagacité qui étonneroient dans un homme. L'Evêque y répondit. La Maison-fort parut satisfaite : mais un secret penchant l'attiroit vers Mr. de Cambray.

Bossuet rougit bientôt d'avoir employé contre Me. Guion ces voies de rigueur qui ne persuaderent jamais personne. Noailles fit transférer la prisonniere, de Vincennes, dans un Couvent à Vaugi-

rard. Ce Prélat, qui n'oublia jamais que l'unique peine de l'errant est d'être enseigné (1), la ramena par des instructions à des idées plus saines, & en obtint sans contrainte un désaveu de ses erreurs.

Le Livre de Fénelon parut enfin, sous le titre d'*Explication des Maximes des Saints*. Le style en étoit pur, élégant, tendre, les principes présentés avec art, les contradictions sauvées avec adresse. On y voyoit un homme qui craignoit également d'être accusé de suivre Molinos, & d'abandonner Ste. Thérèse, tantôt donnant trop à la charité, tantôt ne donnant pas assez à l'espérance. Parmi ses propositions, les unes établissoient la réalité d'un état dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même : les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le temps de ce que les mystiques appellent les dernières épreuves, faire à Dieu un sacrifice absolu du Paradis & de son salut. En général, le Livre pouvoit se défendre : il eût été plus sage de le brûler. Fénelon le lut à Mr. de Paris, qui lui conseilla de le supprimer ; à l'Abbé Pi-

(1) *Errantis pœna doceri.*

rot, Chancelier de l'Eglise de Paris, & Professeur de Sorbonne, qui se chargea de le répandre, & dit à Hébert : *C'est un Livre d'or*; aux Jésuites du College de Clermont, qui promirent de le soutenir; à l'Abbé Fleuri, qui crut ce qu'il n'entendoit pas aussi beau que ce qu'il entendoit.

A cette nouvelle, Bossuet éclata, & dit avec sa vivacité naturelle : *Eh bien! qu'il écrive! que son Livre paroisse avant le mien! mais qu'il prenne garde à lui! pour peu qu'il biaise, qu'il s'écarte du vrai, il me trouvera sur ses pas pour l'y ramener. J'éleverai ma voix, & s'il le faut, je porterai mes plaintes à Rome*: apparemment pour se réconcilier avec elle; car il avoit été un des plus zélés Gallicans de l'Assemblée du Clergé de 1682.

Les Quiétistes conçurent de grandes espérances. Ils répandirent une estampe, pour annoncer l'accomplissement de la prophétie de Me. Guion, qui avoit prédit, que l'oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire sous Mr. le Duc de Bourgogne. Ce tableau proposé par Fénelon, dessiné par Silvestre, gravé par le Clerc, représentoit le Duc de Bourgogne, en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de

toute espece , avec ces paroles du chapitre d'Isaïe , *Puer parvulus illuminabit eos*. Mr. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud , qui tiroit un serpent de son trou ; & Mr. de Berri , encore à la mamelle , entre les bras de sa nourrice , se jouoit avec un aspic , qu'il tenoit à la main. Me. Guion étoit sans doute la nourrice. On prétendoit représenter par ces emblèmes tous les états & toutes les passions calmées & vaincues par l'esprit d'oraison , que la Prophétesse avoit introduit.

(1) Fénelon étoit à Cambray. Beauvilliers fit les honneurs du Livre qu'il avoit fait imprimer , en présenta un exemplaire au Roi à Marly , & en envoya un à Bossuet. Pontchartrain , alors Contrôleur-Général , depuis Chancelier , dénonça le Livre au Roi , & lui dit qu'il n'étoit approuvé que par des frippons ou par des dupes. Maurice le Tellier , Archevêque de Rheims , écrivit sur le même ton à Sa Majesté. Le Roi ne crut pas qu'un Ministre d'Etat & un Evêque Janséniste fussent de bons Juges d'un Livre de doctrine. Il manda Bossuet , qui lui

(1) Février 1697.

jura que l'Evêque & le Ministre n'avoient dit que trop vrai. Le Roi lui reprocha son silence sur une affaire si grave, ses liaisons avec Fénelon, & son empressement à le sacrer Archevêque de Cambrai. Bossuet se jette à ses genoux, pleure, gémit, & demande pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatisme de son confrere. » Je charge, lui dit le Roi, » je charge votre conscience de tous les » malheurs que je prévois. Dieu m'est » témoin que le moindre soupçon au- » roit fermé pour jamais à Fénelon l'en- » trée aux Dignités Ecclésiastiques! »

Ce Prince, qui avoit si vivement poursuivi le Quiétisme en Italie, crut le mal plus grand qu'il n'étoit, & fut indigné que l'hérésie eût osé se glisser dans sa Cour & approcher de son Trône. Il haïssoit tous les Sectaires; il en craignoit jusqu'à l'ombre. Il avoit détruit les Huguenots; il poursuivoit les Jansénistes, au hasard de faire de son Royaume une vaste solitude: & il apprenoit que la foi de sa famille, de ses héritiers, étoit en péril. Il fit des reproches amers à Me. de Maintenon, sur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déjà si ancienne de M. de Cambrai pour Me. Guion, sur ses importunités pour le faire Archevêque, sur

les conférences secretes qu'elle avoit eues avec lui. En vain elle lui dit, que les soupçons qu'on avoit contre M. de Fénelon, avoient cédé à l'espoir qu'avoit donné sa docilité ; qu'il en avoit montré une entière à l'examen d'Issy ; que l'on devoit des égards à un homme si estimable par sa piété, si distingué par son esprit. Le Roi rejetta toutes ces excuses, & parut si mécontent, que Me. de Maintenon se feroit crue perdue, si elle avoit pu l'être.

Le P. de la Chaise fut consulté : il répondit que le Livre des *Maximes* étoit très-bon, que tous les Catholiques en étoient édifiés, & qu'il falloit être Janséniste pour le désapprouver. Le Pere Segnery avoit le premier abattu le Quiétisme en Italie, & le Pere de la Chaise le relevoit en France. Du reste, la Société entiere n'entra point dans cette nouvelle dispute ; ce qui prouve que le Confesseur n'en est pas toujours l'organe : la Société a ses intérêts ; le Confesseur peut avoir ses passions. Le Pere de la Rue prêcha contre l'amour désintéressé : & Bourdaloue répondit avec candeur à Me. de Maintenon, que le Livre n'étoit point exact, & qu'écrit en langue vulgaire, il pouvoit être dangereux. Cette franchise
le

le brouilla avec la Chaise. Mais Bourdaloue ne tenoit qu'à la vérité.

Allarmé par Bossuet, rassuré par son Confesseur, le Roi suspendit son jugement, mais se rappella que Fénelon faisoit des Romans de politique, & craignit fort qu'il n'en eût fait un de Religion, sur-tout voyant que toutes les femmes font leurs délices du Livre nouveau, appelé déjà la *Bible de la petite Eglise*.

CHAPITRE XIV.

Propositions d'accommodement.

FÉnelon se rend à Paris, n'entend que les clameurs de ses envieux, est insensible aux applaudissements de ses amis, propose des moyens d'arrêter le scandale, offre de retoucher son Ouvrage, d'expliquer ce qui est obscur, & de supprimer tout ce qui paroît dangereux. Il voit Me. de Maintenon, qu'il trouve occupée à lire son Livre : » Voilà, lui » dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf » fois, & que je ne comprends pas encore. » C'étoit le chapitre sur le ma-

riage de l'ame , qui amusoit fort les Courtisans. » Madame, lui répond l'Archevêque, vous le liriez cent fois, » & vous ne le comprendriez pas davantage. Tous les Livres mystiques » sont obscurs ; & ce n'est point à la Cour qu'on apprend à les entendre. » C'est sans doute de-là, lui dit Me. de Maintenon, que viennent tant de bruits » effrayants sur votre Livre. Quand je » pense que c'est vous qui l'avez fait, » je me rassure contre cet éclat. (1)

Huit jours après cette entrevue, elle lui parla encore des nouvelles rumeurs qu'excitoit le Livre, & lui en témoigna la plus vive douleur. » Mais, Monsieur, » vous êtes trop prudent pour n'avoir » pas consulté des amis éclairés & sages ; » vous êtes trop docile pour n'avoir » pas déferé à leur jugement. Oui, Madame, répondit Mr. de Cambray : j'ai » montré mon Ouvrage à M. le Cardinal » de Noailles, qui l'a lu & examiné ; » j'ai proscrit ce qui lui a déplu. Je l'ai » montré à Mrs. Tronson, Pirot, Fleury, » Hébert, qui l'ont approuvé. M. de » Meaux le condamne, parce qu'il a paru

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

» avant le sien, par le zele de mes
 » amis, qui, chargés de l'impression
 » pendant mon absence, ont craint que
 » M. de Meaux, piqué de ce qu'on n'a-
 » voit pas soumis à son examen le ma-
 » nuscrit, n'en supprimât l'édition par
 » autorité."

Madame de Maintenon proposa des conférences ; le Cardinal de Noailles, toujours ami de la paix, les desiroit extrêmement ; Fénelon y consentoit, pourvu que M. de Meaux en fût exclus. Il conservoit un vif ressentiment des invectives de cet Evêque contre son Livre, du nom d'hérétiques de la dénonciation de Marly, & sur-tout d'un mot qui lui avoit échappé devant toute la Cour. » Mr. de
 » Cambrai, avoit-il dit publiquement,
 » m'a souvent avoué qu'il étoit lui-même dans la pratique intérieure sur la
 » contrition, tant reprochée aux Molinistes. » Hébert, trop dévoué à ses amis, lui rapporta ces paroles. Fénelon, le plus modéré des hommes, fit, pour dissimuler son indignation, des efforts dont Hébert s'apperçut. Cependant il ne put s'empêcher de dire : (1) » Si Mr. Bossuet a

(1) Mém. Mss. de l'Ev. d'Agén, p. 488 & 489.

» tenu ce propos, Mr. Bossuet est le plus
 » malhonnête homme du monde. Je ne lui
 » ai jamais parlé qu'en confession de mes
 » dispositions intérieures ; & il s'en faut
 » bien que je les lui aye ainsi exposées.»
 M. de Meaux imprima dans la suite ce
 qu'il avoit dit. M. de Cambrai lui ré-
 pondit, qu'il étoit étrange qu'il abusât
 du secret de la Confession. Rien dans cette
 dispute ne causa plus de scandale.

Cependant M. de Meaux disoit au Roi,
 que Fénelon condamnoit lui-même son
 Livre, par son obstination à rejeter les
 conférences. Me. de Maintenon, à qui
 son ami disoit toujours qu'il ne lui fal-
 loit qu'un entretien avec le Roi pour le
 désabuser, lui ménagea une audience.
 Fénelon dit au Prince, qu'il n'avoit fait
 qu'expliquer les articles d'Issy ; qu'il les
 avoit expliqués par les maximes des Saints,
 dont il avoit fait une étude particulière ;
 & que s'il lui étoit échappé quelques ex-
 pressions impropres, elles disparoistroient
 dans une seconde édition. Le Roi sortit
 de cette conversation, plus irrité contre
 le coupable, soit que la présence d'un
 homme, qui lui étoit odieux, réveillât
 ses ressentiments, soit que ses soupçons
 se fortifiassent des efforts mêmes qu'on
 faisoit pour les détruire. Il parla fort du-

rement à Me. de Maintenon, lui reprocha encore les conférences secrètes, accusa M. de Noailles de mollir, & dit à des Marais, qu'il avoit plus espéré de son zele. On lui représenta que Fénelon n'étoit pas encore condamné; & on lui promit que la douceur termineroit l'affaire. L'Archevêque proposa de plus amples explications. Me. de Maintenon présenta ce projet. Le Roi l'approuva. Bossuet frémit de se voir enlever sa proie, soutient que des explications sont des faux-fuyants, veut une rétractation formelle, montre une longue liste de Théologiens qui désapprouvent le Livre, & l'emporte sur le Roi, sur Madame de Maintenon, sur le Pere de la Chaise, sur toute la Cour.

Paris, ne pouvant être juge du combat, raisonneoit sur les combattants. On cherchoit la cause des animosités de Bossuet & des répugnances de Fénelon. Le zele pour la Maison de Dieu, disoit-on, inspire de la charité, & non des emportements. Le grand éclat de M. de Cambray éblouit M. de Meaux; il lui semble que chaque louange qu'on donne à un autre, est un larcin qu'on fait à sa gloire. Il ne veut point qu'on croye que la Tradition de l'Eglise sur un dogme si important, lui

ait échappé. Il a toujours plus aimé la Cour que son Diocèse. Il n'est pas sans ambition ; il a perdu la place de premier Aumônier de Madame la Dauphine ; il veut la recouvrer dans la maison de Madame la Duchesse de Bourgogne, & la ravir à Fénelon, à qui elle semble appartenir. D'autres disoient, que cette place lui étoit déjà assurée avant toutes ces disputes ; que sa supériorité étoit trop décidée pour l'accuser de jalousie, comme si l'on n'étoit jaloux que de son supérieur, ou de son égal ; que son zèle, peut-être trop véhément, partoît de son attachement à la vérité, qui lui faisoit oublier ce qu'il devoit à l'amitié, pour ne se souvenir que de ce qu'il devoit à l'Eglise ; que garant de la doctrine des articles d'Issy, il étoit justement indigné que Fénelon, après y avoir souscrit, les condamnât par un Ouvrage qui élevoit autel contre autel.



CHAPITRE XV.

Fénelon prend Rome pour Juge.

FÉnelon défend le Livre qu'on ne veut point qu'il explique. Bossuet répond. L'un a pour lui la Cour & le College de Clermont ; l'autre , les Jansénistes & la Ville. Ici , on regarde l'*Instruction* de M. de Meaux , comme une réfutation complete du Livre des *Maximes* ; là , on soutient que ç'en est l'apologie. A quoi bon tant d'éclat ? ces deux Evêques ont la même doctrine ; ils ne different que dans l'expression : des mots valent-ils la peine qu'on nous donne des scenes scandaleuses ? Les gens désintéressés blâment Fénelon d'avoir écrit , & Bossuet , d'avoir parlé.

Me. de Maintenon restoit neutre. L'inclination , l'estime , la pitié , l'attachoient à Fénelon. Mais ces sentiments étoient moins forts , que le secret dépit qu'elle se cachoit peut-être à elle-même , d'avoir donné si long-temps toute sa confiance à un homme accusé d'une monstrueuse hérésie. Animée par Mr. de Meaux , attirée par M. de Cambray , conduite par M. de

Chartres, elle voulut encore voir l'hérétique, & le confronter avec le Cardinal de Noailles. En général, on convint des faits; on les nia en détail. Le Cardinal convint d'avoir examiné le Livre, mais nia de l'avoir approuvé. Cette conversation jetta Madame de Maintenon dans de plus grandes inquiétudes. » Disputez, » Messieurs, leur dit-elle; & s'il se peut, » ayez tous deux raison. » Si elle eût été Quiétiste, le Quiétisme eût-il été une hérésie?

Fénelon se flatta de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Tous ses amis lui conseillèrent d'y porter en première instance le jugement de son Livre. Le Pere de la Chaise écrivit comme de la part du Roi au Cardinal de Janson, pour le prier de protéger les *Maximes des Saints*, dont la doctrine est pure, puisqu'elle souleve tous les Jansénistes. Le Cardinal répondit au Roi, qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche, le Roi manda le Pere de la Chaise, lui reprocha violemment d'abuser de son nom, rejetta ses excuses, & donna ordre à Torcy de désavouer promptement le Jésuite.

Me. de Maintenon, encore sollicitée

par M. de Cambray , fit entendre au Roi qu'il falloit , pour conſerver la paix en France , que cette conteſtation ſe jugeât à Rome. Le Roi ne s'y oppoſa point ; Fénelon prit ſon ſilence pour une permiſſion , & enſuite pour un ordre. Il écrivit au Pape. Le Cardinal de Bouillon lui offrit d'avancer ſon voyage , ſous prétexte du Décanat du ſacré College qui devoit lui tomber après la mort de Cibo & d'Altieri. Il promettoit de ſe rendre par ſes intrigues maître des délibérations. Mais pour aſſurer le succès de ſa négociation , il demanda d'être chargé des affaires du Roi à la Cour de Rome. Le Pere de la Chaiſe écrivit à Janſon , qu'il étoit temps de jouir des bienfaits que le Roi deſtinoit à ſes ſervices. Janſon donna dans ce piège , preſſa dans toutes ſes dépêches le départ du Cardinal de Bouillon , & repréſenta que le titre de Miniſtre du Roi , uni à celui de Doyen du ſacré College , ſeroit utile aux intérêts de la Nation.

Bouillon déplaiſoit à Louis , qui ſe ſouvenoit des lettres interceptées , & qui ne lui pardonnoit point d'avoir voulu donner à ſon neveu le nom de *Prince Dauphin* , à cauſe de la Principauté Dauphine en Auvergne. Pontchartrain & Torcy furent gagnés. Bouillon fut Ambaſſadeur.

Vain, inquiet, ambitieux, redevable de son rappel aux Jésuites, ennemi personnel des Noailles, intime ami de Fénelon, fier de sa naissance, enorgueilli par ses malheurs, incapable des affaires les plus aisées, assez présomptueux pour se charger des plus délicates, dominé par le plaisir cruel de troubler le repos du Roi, auquel il ne pardonnoit, ni son exil, ni la perte de l'Evêché de Liege, Bouillon partit pour l'Italie, uniquement occupé de l'affaire de M. de Cambray. Il prit pour Théologien le Jésuite Charonier, importun citeur de Poètes, outré dans ses flatte-ries, mal-adroit dans ses intrigues, obscure dans ses propos.

Soit fatigue du voyage, soit changement de climat, Bouillon, en arrivant à Rome, tomba dans une vraie démence. Le jour, il étoit mélancolique; la nuit, il étoit furieux; plus d'appétit, plus de sommeil; sans cesse agité par des idées tristes, il étoit gardé à vue. Les bains de Frescati rétablirent son cerveau.

Fénelon continuoit à protester de sa soumission, & Bossuet de sa fermeté: » J'é-
 » leverai ma voix jusqu'au Ciel contre
 » ses erreurs; la cause de Dieu ne sera
 » point lâchement abandonnée; fuffé-je
 » seul, seul je résisterai à tous. Les ames

» sont en péril ; mais Dieu ne m'aban-
 » donnera , ni moi , ni son Eglise. Quoi
 » qu'il en arrive , la vérité sera triom-
 » phante , & l'erreur confondue." (1) Si
 cet homme véhément avoit été condamné,
 croyez-vous qu'il se fût soumis ?

CHAPITRE II.

(2) *M. Fénelon renvoyé dans son Diocèse.*

LE Roi , qui n'avoit pas encore ôté
 à Fénelon l'Education des Princes,
 lui refusa la permission d'aller en person-
 ne à Rome solliciter son affaire , & lui
 proposa d'entrer en conférence avec M.
 de Meaux. Fénelon fuyoit la dispute , soit
 que Bossuet lui fût odieux , soit qu'il crai-
 gnît d'être accablé par son impérieuse vo-
 lubilité. Cependant , à la persuasion d'Hé-
 bert , il sacrifia ses ressentiments à l'amour
 de la vérité , & consentit aux conférences ,
 pourvu que le Cardinal de Noailles , quel-
 ques Evêques & huit Docteurs y assistas-
 sent , & qu'un Secrétaire écrivît mot à

(1) Relation du Quiétisme , p. 264.

(2) Juillet 1697.

mot les objections & les réponses. (1) Il livra ces conditions par écrit au Pere Valois, qui jouoit le rôle de médiateur, pour conserver sa place & pour sauver son ami.

Le Pere La Combe, enfermé à Vincennes, avoua tout ce qui s'étoit passé entre Me. Guion & lui. Il écrivit même un billet (2) à sa pénitente, où il lui rappelloit toutes leurs familiarités passées, & l'exhortoit à s'en repentir. Le Cardinal de Noailles le fit lire à Me. Guion, qui soudain s'écria: » Que le Pere La Combe » est malheureux! il est donc fou? O mon » Dieu! que vos jugements sont impéné- » trables! Moi, quatorze nuits avec ce saint » homme!» Une femme de chambre de Me. Guion, un Gentilhomme de Monsieur, l'accuserent d'attouchements impurs. Elle fut envoyée à la Bastille, & son défenseur fut perdu. Rien n'irrita plus le Roi que ce billet: il regarda Me. Guion comme la corruptrice des mœurs; les Duchesses de Guiche, de Mortemar, de Sully, de Chevreuse, de Beauvilliers, comme corrompues; Fénelon, comme le protec-

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agens.

(2) Ibid. p. 508 & 509.

teur du vice ; & Me. de Maintenon , comme complice de tout le mal qu'elle avoit célé. Il se rappelloit toujours avec un nouveau chagrin , les conférences pieuses de l'hôtel de Beauvilliers ; & qui fait jusqu'où alloient ses soupçons ? ils n'épargnoient pas la vertu la plus pure , s'il falloit en juger par ses emportemens , si effrayants dans un Roi si modéré.

Cependant Fénelon , au milieu de ses amis , dissipoit ses chagrins par les plaisirs innocents d'une conversation enjouée. L'Abbé de Langeron entre d'un air triste & abattu. » Avez-vous reçu des lettres de » Flandres ? Oui , dit l'Archevêque. Vous » mande-t-on , reprend l'Abbé , ce qui » est arrivé dans votre Palais ? Oui , » on me l'écrit. Mais vous dit-on que » tous vos meubles , tous vos livres , » tous vos papiers ont été consumés par » le feu ? Oui , mon cher Abbé , je fais » tout cela , & j'en suis consolé. » Il reprend tranquillement les propos agréables que Langeron avoit interrompus. Un moment après , on lui porte une lettre du Roi. Il l'ouvre sans empressement ; il y voit sans pâlir sa disgrâce ; il en dit un mot à ses amis , & continue son discours.

Fénelon , si brusquement renvoyé dans son Diocèse , conserva encore sa place de

Précepteur. C'est tout ce que le Roi accorda aux instances de Me. de Maintenon, & aux larmes du Duc de Bourgogne. Le Cardinal de Noailles & M. de Chartres, qui avoient tout espéré des conférences acceptées, ne douterent pas que M. de Meaux n'eût fait jouer des ressorts secrets pour punir l'Archevêque de son entêtement.

Ces deux Prélats n'étoient pas éloignés des voies intérieures. Et vraisemblablement, s'ils n'avoient craint que le Livre des *Maximes* ne fût plutôt une apologie de Me. Guion qu'une explication des sentiments des Mystiques, ils se seroient tus, & peut-être joints à Mr. de Fénelon. Mr. de Chartres avoit souvent dit, qu'il pensoit comme lui, mais qu'il s'exprimoit autrement : & Mr. de Paris, lors des articles d'Issy, sembloit s'être engagé à soutenir l'amour désintéressé, par ces mots de son instruction : *Ne blâmons point les excès où l'amour porte les ames. La mesure de l'amour de Dieu, est de l'aimer sans mesure.*

Me. de Maintenon ne crut point devoir entrer dans une affaire portée au St. Siege. Elle attendit en silence la décision de l'Eglise. Mais elle acheva de déraciner à St. Cyr les principes des Mystiques.

Elle exhorta la Maison-fort à se conformer aux Constitutions, à marcher vers Dieu par les voies les plus simples, à reprendre ses anciennes imperfections, plutôt que de conserver celles que ses chimères lui donnoient. La Maison-fort obéissoit ; mais bientôt après elle avoit de nouvelles extases. Mr. Bossuet ne la convainquoit pas, parce qu'elle trouvoit en lui une espece de mauvaise foi à condamner hardiment en Fénelon ce qu'il n'osoient condamner dans les Saints. L'Evêque vouloit accorder un profond respect pour les Auteurs mystiques, avec un parfait mépris pour les défenseurs. Et cela n'étoit pas possible.

De Cambrai, Fénelon écrivit au Duc de Beauvilliers la lettre la plus édifiante. Il ne se plaint ni de la sévérité du Roi, ni des cabales de ses envieux, ni de l'injustice de ses ennemis : il parut tranquille, détaché de ses sentimens, supérieur à l'adversité, prêt à se soumettre, convaincu qu'il falloit défendre l'amour défintéressé avec un entier défintéressement. Cette lettre, répandue dans le public, traduite en Italien, lui fit beaucoup de partisans.

Bossuet, qui aimoit mieux raisonner sur l'oraison que la faire, répondit à cette

lettre, donna un sens coupable de rébellion méditée aux termes qui annonçoient la plus parfaite soumission. » Déja, dit-il, son obéissance se prépare des défaites : & l'on verra renaître ces raffinements qui ont fatigué les siècles passés & le nôtre. » Il reprocha sans détour à Mr. de Cambray, qu'il forgeoit des persécuteurs à l'oraison pour s'en faire le martyr, & s'engagea dans des raisonnements théologiques, qui éblouirent les gens d'Eglise, & ennuyèrent les gens du monde. Ses amis même furent blessés de l'âcreté de son zele. Les Ministres le désapprouvoient. Fleury, Catalan, Langeron le blâmoient hautement. Et que ne disoient pas ses ennemis ? Comment, après avoir offert tant de tolérance aux Huguenots, en avoit-il si peu pour les Quiétistes ? Son Apocalypse étoit une pure rêverie : ses notes sur David & sur Salomon, l'ouvrage d'un écolier : ses Variations, un beau roman : son Exposition de la foi Catholique, un lâche déguisement de la doctrine de l'Eglise. Bossuet n'ignoroit point ces discours : il en connoissoit les auteurs : il eût pu les perdre d'un seul mot, & il les recevoit à sa table, soit pour opposer la charité à l'outrage, soit pour les rendre témoins

de son triomphe , & peut-être pour tous les deux (1).

CHAPITRE XVII.

Ecrits pour & contre.

LA dispute s'échauffoit tous les jours. A peine un Livre de Mr. de Meaux paroïssoit-il, qu'on voyoit en même-temps plusieurs réponses de Mr. de Cambray. Mr. de Fénelon lui disoit avec une douceur charmante, qu'il étoit le plus emporté des hommes : Mr. Bossuet répliquoit avec fureur : » Et vous le plus artificieux Montan de la nouvelle Priscille ! loin de trouver en vous l'humilité d'un Evêque, je ne vois ni celle d'un Chrétien, ni même celle d'un homme. » Ses intentions pouvoient être droites. Mais certainement on ne peut le justifier de malignité : car quand Fénelon juroit qu'il se soumettroit, il ne falloit pas crier qu'il ne se soumettroit pas. Il étoit permis d'attaquer l'erreur :

(2) Relation du Quiétisme 2^e. partie, p. 4

il ne l'étoit pas de rendre odieuse la personne. J'ai eu la patience de lire tous ces écrits, & je n'ai trouvé aucune réponse de Bossuet à ces paroles de Fénelon (1). *Je suis ce cher Auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter avec Molinos dans l'abyme du Quiétisme : vous allez me pleurer par-tout, & par-tout vous me déchirez en me pleurant.*

St. François de Salles étoit réclamé par les deux partis : il eût dû être abandonné par l'un & par l'autre. Fénelon eut tort de le suivre, & Bossuet, de l'expliquer (2). M. de Meaux avoit autant de peine

(1) IIIe. Lettre de M. de Meaux, sur la fin.

(2) » Les Amantes spirituelles, épouses du Roi céleste, se mirent, se purifient, s'ornent le mieux qu'elles peuvent, non pour être parfaites, non pour se satisfaire, non pour se contempler, non pour acquérir le Ciel, mais pour obéir à l'époux. Elles ne se purifient pas pour être pures, elles ne se parent pas pour être belles, mais seulement pour plaire à leur amant, auquel si la laideur étoit aussi agréable que la beauté, elles préféreroient la laideur à la beauté même. *St. François de Sales à la mere de Chantal, & ailleurs.* Oui, même ils préféreroient l'Enfer au Paradis, s'ils savoient qu'en celui-là il y eût un peu plus de bon plaisir divin qu'en celui-ci; en sorte que si par imagination d'une chose impossible, ils savoient que la damna-

à convenir des erreurs de St. François de Sales, que Mr. de Cambray à convenir des siennes. Tous les deux s'étoient engagés dans un labyrinthe, dont ils ne pouvoient sortir, en mettant l'autorité à la place de la raison. Bossuet, étonné de la fécondité & de l'éloquence de son adversaire, trembloit, ou feignoit de trembler pour la Religion. Il répondit à Me. de Grignan, qui lui demandoit si Mr. de Fénelon avoit tant d'esprit : » Ah ! Madame, » il en a à faire peur. »

(1) Me. de Maintenon, aussi attentive à conserver, parmi ses enfants, la pureté de la foi, que l'innocence des mœurs, pria le Roi d'ôter de St. Cyr trois Religieuses, dont l'entêtement avoit résisté à Mr. de Chartres & à Mr. de Meaux. Le Roi y alla lui-même avec Me. la Duchesse de Bourgogne. Il fit assembler la Communauté, & représenta fortement le

» tion fût un peu plus agréable à Dieu que la
 » salvation, ils quitteroient la salvation, & cour-
 » roient à la damnation. » Les écrits de St. François de Sales sont pleins de passages aussi singuliers. Il falloit laisser-là le Saint, avouer qu'il avoit été homme, & dire que M. de Cambray avoit eu tort de copier un Saint de deux jours.

(1) Septembre 1698.

danger des nouvelles opinions, dit que le Quiétisme ne résisteroit pas à celui qui avoit écrasé le Jansénisme, défendit de rouvrir la porte à ces filles opiniâtres, protesta qu'il prenoit ces précautions pour affermir la maison de St. Louis contre les secousses qu'elle éprouveroit après sa mort, & répéta plusieurs fois : *Un esprit inquiet & singulier me fait peur par-tout.*

Il ne s'en tint pas là ; il craignit que le mérite & les talents de Mesdames de la Maison-fort, de Tour, & de Montaigle, qui avoient été renvoyées, ne donnassent un jour envie à la Communauté de les rappeler. Il écrivit de Compiègne à la Supérieure, qu'il défendoit expressément de les recevoir, ni pendant sa vie, ni après sa mort. St. Cyr, toujours fidele aux intentions de son Fondateur, a conservé depuis le trésor de la foi, avec d'autant plus de soin, qu'un exemple domestique lui a appris combien il est facile de le perdre. Me. de Maintenon y établit une maxime, avec laquelle on peut quelquefois errer, mais jamais avoir tort : je veux dire, un inviolable attachement au St. Siege, & un respect docile pour celui qui le remplit.

CHAPITRE XVIII.

Calomnie réfutée.

Les écrits Polémiques continuerent de part & d'autre. Fénelon se plaignit de ce qu'on vouloit le faire hérétique malgré lui. Les deux Evêques se donnerent publiquement des démentis. Les fideles en furent scandalisés, les libertins en rirent, le Duc de Nevers fit des satyres : le Roi dit : » Je croyois que » l'on se tairoit jusqu'à ce que Rome » eût parlé. » Les sages gémirent de voir les deux plus beaux génies de France employer leur esprit & leur temps à des ouvrages anéantis avec les disputes qui les font naître. Les critiques remarquèrent que les mœurs des deux Prélats n'étoient point attaquées, quoique les liaisons de l'un avec Madame Guion prêtassent beaucoup aux traits de la calomnie, & que l'attachement de l'autre pour Mlle. des-Vieux de Mauleon eût déjà fourni des contes satyriques à Jurieu. (1).

Quelques-uns prétendoient qu'une crainte mutuelle les retenoit dans la mo-

(1) Voyez les Lettres Pastorales de Jurieu aux Religionnaires de France.

dération. Les amis de Bossuet (& nul homme n'en eut plus que lui) vantent encore aujourd'hui sa modération, & prétendent qu'il auroit perdu son ennemi, s'il n'eût supprimé l'interrogatoire de Me. Guion, qui chargeoit Fénelon d'être, suivant l'expression du Cantique des Cantiques, *monté sur le palmier, & d'avoir cueilli le fruit*. Calomnie atroce & absurde. Atroce: j'ai vu l'original du procès-verbal de la main de l'Abbé Pirot, & il n'y a pas un mot de Fénelon. Absurde: car après les reproches que le Roi avoit faits à ceux qui lui avoient cachés de simples liaisons, qu'elle apparence qu'ils eussent osé lui cacher des crimes? Le Lieutenant de Police y auroit-il connivé, lui qui vouloit faire un Traité contre les Quiétistes, moins alarmés de ces raisonnements que des lettres de cachet, qui ne raisonnent point.

Les partisans de Fénelon disent encore aujourd'hui, que Bossuet avoit aussi sa Me. Guion, & que son adversaire avoit la copie de son contrat de mariage avec Mlle. Desvieux. Quoi qu'il en soit, les mœurs de l'un & de l'autre demeurèrent sans tache dans une querelle où l'on croit sans cesse que les mœurs étoient perdues. Celles de Me. Guion furent vengées par le témoignage solennel d'une assemblée du Clergé.

Et qu'on ne m'accuse point de ternir celles de Mr. de Meaux, en parlant de ses liens avec Mlle. Desvieux. Car outre que le mariage est l'asyle des mœurs, le fait est vrai : & s'il étoit honteux, ce ne feroit pas à l'Histoire à le justifier. Mr. de Voltaire, qui, à force de rejeter le mensonge, proscriit souvent la vérité, le rapporte dans son Siècle. En voici les circonstances qu'il a omises. Bossuet n'étoit encore que Chanoine à Metz, suivant les uns Soudiacre, suivant les autres, simple Tonfuré, lorsqu'il épousa secrètement Mlle. Desvieux de Mauléon, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'esprit, d'une éminente vertu. Ses talents l'amenerent à Paris : sa femme l'y suivit ; quelques-uns disent qu'elle l'y avoit attiré. Mlle. Desvieux étoit sans biens : Bossuet, qui en acquit insensiblement dans l'Eglise, pourvut d'abord à ses besoins, ensuite lui donna un état convenable à la maîtresse d'un Evêque. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout soupçon de galanterie. Parmi leurs domestiques les uns furent admis au mystère, les autres le découvrirent, & tous ne se turent pas : ce bruit parvint jusqu'au P. de la Chaise, qui dit un jour à Bossuet : » Vous êtes, » Monseigneur, plus Mauléoniste que Moniniste. » Dès que le secret fut éventé,

on assembla plusieurs circonstances, telles que les visites fréquentes du Prélat, ses longs séjours à Paris malgré sa régularité, les voyages de Mlle. Desvieux à Germigny, l'accroissement de sa fortune & de son train, & mille autres choses qui accréditerent le témoignage des domestiques. Ceux qui furent le mariage, le cachèrent par égard pour la Religion : on craignit que les Huguenots n'en tirassent avantage contre leur plus redoutable ennemi : la gloire de Bossuet étoit devenue celle de l'Eglise. Après sa mort, ses créanciers poursuivirent Bossuet son neveu, Maître des Requêtes, pour le paiement d'une maison achetée à Paris en 1684 ; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de saisie à Mlle. Desvieux, qui occupoit la maison depuis l'achat. Celle-ci produisit deux actes : par le premier, Bossuet s'étoit engagé de faire cette acquisition : par le second, il lui en avoit fait une donation pure & simple. Les créanciers s'obstinant, elle communique son contrat de mariage à son Avocat, qui lui répond du succès de son affaire, & s'en assure en avertissant les neveux de l'Evêque d'un fait si intéressant pour la mémoire de leur oncle. Le Roi, sur le rapport

port qui lui en fut fait, donna ordre à l'Abbé Bossuet d'affoupir une affaire qui scandaliferoit les foibles. Un accommodement réduisit au silence les créanciers. Mlle. Desvieux eut deux filles, très-bien élevées, dont on prétend que l'une vit encore. Themiseuil de St. Hyacinthe souhaitoit fort qu'on le crût issu de ce mariage; qui ne connoissoit pas son pere, n'en pouvoit choisir un meilleur. Un valet de chambre de Bossuet, passé au service du Cardinal de Bissy, lui dit, qu'il y avoit eu entre eux quelque chose de plus que des visites de bienséance & d'honnêteté. Un autre s'étant réfugié à Geneve, y conta plusieurs particularités, très-croyables si elles ne venoient d'un profélyte. Quelques-uns crurent que le P. de la Chaise s'étoit servi de cette anecdote pour l'exclure du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris. Quelqu'un ayant un jour demandé à Bossuet, si le mariage d'un Prêtre étoit bon, il répondit : » Oui : le con-
 » trafter, c'est pécher contre la Disci-
 » pline : mais après l'avoir contracté,
 » le dissoudre, c'est pécher contre le Dé-
 » calogue. » Il fut souvent prié de donner son sentiment par écrit; mais il le refusa toujours : il craignoit de diviser l'Eglise, lui qui avoit tant travaillé pour la

réunir. Cependant il lui eût rendu un plus grand service par un traité contre le célibat des Prêtres , que par tous les écrits de Controverse qu'on ne lit plus , & qu'on n'eût dû jamais lire. Qu'il y a loin de l'Evêque qui donne des sujets à l'Eglise , au Citoyen qui en donne à l'Etat !

CHAPITRE XIX.

Livre de Fénelon examiné à Rome.

LE Roi écrivit au Pape une lettre assez forte contre le Livre des *Maximes*. Bouillon publia qu'elle avoit été extorquée , surprise , ou dictée à Louis par Monsieur de Noailles & par Mr. Bossuet.

La Congrégation du Saint Office nomma pour Examineurs sept Religieux , & pas un Evêque , parce que , dit naïvement l'Abbé Phelippeaux , les Prélats de Rome n'entendent point les matieres de Religion , & laissent la Théologie aux Moines. Cependant l'Eglise Gallicane a plus de déférence pour les décisions d'une pareille Assemblée , que pour celles d'une Assemblée générale de son propre Cler-

gé : l'éloignement impose : on peut dire, *Rome a parlé* ; & les noms gouvernent le Monde.

Les deux Evêques avoient à Rome chacun son solliciteur. Mr. de Cambray y avoit l'Abbé de Chanterac, son oncle & grand-Vicaire ; Mr. de Meaux, l'Abbé Boffuet son neveu. Boffuet étoit représenté comme l'oracle de l'Eglise de France, Fénelon comme persécuté par une ligue d'Evêques ennemis de la Cour de Rome, & protégé par les Jésuites, qui, accusés de ne vouloir pas d'amour commencé dans les pécheurs, soutenoient la nécessité de l'amour pour les justes. Tant les disputes de Religion sont une pure affaire de parti.

Dans les premières séances, Mr. de Cambray n'eut que deux voix contre cinq. Bouillon voulut en vain exclure des Consultants, dont l'érudition & la droiture étoient connues, & leur en substituer d'autres plus agréables au St. Esprit ; il ne put obtenir que deux Evêques, le Drou & Rudolovic, plus ignorants que tous les Monsignors ensemble (1).

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux, Théologien de l'Abbé Boffuet.

L'adjonction de ces deux Prélats produisit dans la Congrégation de vives disputes, & un partage scandaleux. Les amis de Mr. de Cambrai triomphèrent, & soutinrent qu'on ne pouvoit plus condamner le Livre. Le Pape, Prince foible qui n'avoit que des sentiments d'emprunt, fut affligé d'un Schisme qui alloit déshonorer la Cour de Rome. Il ajouta trois autres Consultants aux premiers. On recommença l'examen du Livre. Les Cambrésiens publioient à Rome, que, depuis l'Instruction pastorale de Fénelon, Paris étoit revenu de ses préventions, & l'Eglise de ses allarmes; que le Roi, mieux informé, se reprochoit la première ferveur d'un zèle mal-entendu; que Mr. de Paris & Mr. de Chartres abandonnoient l'Evêque de Meaux, & que l'Europe regardoit Fénelon comme une victime que Bossuet, jaloux de ses talents, vouloit immoler à sa gloire. Les deux partis croyoient Rome inspirée par le St. Esprit, & parloient, écrivoient, agissoient comme si elle n'étoit déterminée que par des motifs purement humains.

Ces bruits suspendoient le jugement du Pape & de la Congrégation. Avant de prononcer, il falloit bien savoir si la sentence plairoit à la puissance coactive. Car sans le

fer & le feu, que servent les arrêts d'un Tribunal qui prononce sur des opinions ?

On pressoit les Consulteurs, & on les accabloit de livres. On hâtoit leur jugement par des importunités : on le retardoit par des lectures immenses. Le Pape, piqué de l'acharnement avec lequel les trois Evêques demandoient une condamnation qu'ils avoient anticipée, craignoit de commettre son autorité. Les Examineurs étoient encore partagés, & les Cardinaux ne furent pas plus d'accord.

Bouillon, après avoir fait naître divers incidents, crut sauver l'honneur de son ami, en proposant de défendre la lecture du Livre des *Maximes*, jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. Cet expédient fut rejeté : il proposa d'affermir la saine doctrine par des Canons qui ne diroient rien du Livre attaqué. Les Meldistes parerent ce coup. Enfin, dans les dernières séances, il dit au Sacré College : » Qui pensez-vous con-
 » damner ? un Théologien couvert de la
 » poussière de l'école ? un particulier sans
 » aveu, sans appui ? Détrompez-vous :
 » c'est un Archevêque, le plus bel-esprit
 » du Royaume, un homme saint dans ses
 » mœurs, sage dans le gouvernement de
 » son Diocèse, un homme qui vous fait
 » l'honneur de vous porter son affaire

» en première instance, qui a recours à
 » l'autorité du St. Siege, méprisée & af-
 » foiblie par ses ennemis ; un Théologien
 » dont la doctrine est approuvée par toutes
 » les âmes pieuses, & condamnée seule-
 » ment par cinq misérables Fraticelli, sans
 » caractère, sans érudition, si obscurs,
 » que je ne fais pas même leur nom.
 » Réfléchissez sur les suites de votre con-
 » damnation. Mille Livres imprimés con-
 » trediront votre jugement. Vous ne pou-
 » vez pas plus empêcher d'enseigner l'a-
 » mour pur, que de le sentir. Condam-
 » nez Mr. de Cambray. Il a des ressour-
 » ces dans son génie & dans ses amis.
 » Vous l'opprimerez : il ne s'abandon-
 » nera pas à lui-même. Vous l'abbatrez :
 » ses amis le releveront. »

Ces menaces déplurent aux Cardinaux :
 un d'eux lui répondit : » Seigneur Car-
 » dinal, nous sommes Juges, & non pas
 » écoliers. » Le Pape, outré des hauteurs
 de Bouillon, qui lui baisoit les pieds en
 le menaçant : » Cet homme, disoit-il,
 » ne vient me voir que pour me querel-
 » ler : il a toujours l'air d'un sanglier blef-
 » sé. » Cependant, pour se ménager une
 excuse auprès du Roi, Bouillon condam-
 noit avec les Cardinaux les propositions
 qu'il protégeoit : » C'est bien à nous,

» leur disoit-il , à défendre le pur amour ,
 » à nous , qui ne connoissons que l'a-
 » mour impur !

C H A P I T R E X X.

Disgrace de Fénelon.

LE Roi, instruit des faux bruits de sa bienveillance pour Mr. de Cambray, & de l'avantage que l'erreur en tiroit, piqué d'avoir donné un Quiétiste pour Précepteur, un Quiétiste pour Confesseur (1) à ses enfans, irrité de l'abus qu'on faisoit de son nom, pressa fortement la condamnation des *Maximes*, & détruisit par un coup d'éclat tout ce qu'on avoit dit à Rome de son penchant pour Mr. de Cambray. Fénelon perdit sa place & sa pension de Précepteur, malgré les pleurs & les prieres du Duc de Bourgogne. Tous ses parents furent privés de leurs emplois : un de ses freres, renvoyé de la Marine : l'Abbé de Beaumont son neveu, l'Abbé de Langeron son ami, Du Puis & Lescelle, Menins des Princes, chassés de la Cour : tous ses partisans regardés com-

(1) Le Pere Valois, Jésuite, placé par Fénelon auprès des Princes.

me coupables. Un commerce de lettres avec lui fut un crime d'Etat (1). Le fils de Me. Guion eut ordre de quitter les Gardes, où il servoit avec distinction. Les Beauvilliers, les Guiches, les Chevreuses, les Sullis craignirent d'être enveloppés dans la disgrâce de leur ami. On en parloit hautement à la Cour. Les Jansénistes & les Courtisans le souhaitoient : les uns, parce que Mr. de Cambray leur avoit enlevé le Duc de Chevreuse, élève de Port-Royal : les autres, parce que la vertu du Duc de Beauvilliers leur déplaisoit autant que son crédit. On en délibéra dans le Conseil secret. Le Roi n'osa condamner le Gouverneur de ses petits-fils sans l'entendre. Beauvilliers, après avoir brièvement rappelé les commencements & les progrès de cette affaire, ajouta :
 » Je n'ai rien à me reprocher sur le Quié-
 » tisme. Je suis ce que j'ai toujours été,
 » humblement soumis à toutes les déci-
 » sions de l'Eglise. Si les sentiments de
 » Mr. de Cambray sont des erreurs, ils
 » ne sont pas les miens. En matiere de
 » foi, je pense comme mon Curé & non
 » pas comme mon ami. Si l'amitié pour

(1) Mém. Mss. de l'Evêque d'Agen. p. 520.

» lui est un crime , ou toute la Cour est
 » coupable comme moi , ou je suis in-
 » nocent comme toute la Cour. L'édu-
 » cation des Princes n'est point en péril
 » entre mes mains. Loin d'avoir les sen-
 » timents des Quiétistes , ils en ignorent
 » même le nom. Je fais , Sire , qu'on m'ac-
 » cuse de les accabler de prieres trop fer-
 » ventes. Que Rome les condamne ! Je
 » les réduirai à la simple récitation du
 » chapelet. Je suis l'ouvrage de Votre
 » Majesté. Vous m'avez élevé ; vous pou-
 » vez m'abattre : dans la volonté de mon
 » Prince , je reconnoîtrai la volonté de
 » Dieu : je me retirerai de la Cour avec
 » le regret de vous avoir déplu , & avec
 » l'espérance de mener une vie plus tran-
 » quille. » Le Roi parut satisfait de ces
 sentiments.

Me. de Maintenon fut inconsolable de la disgrâce de Mr. de Cambray. Elle n'avoit pu le soutenir , parce que Mr. Bossuet disoit au Roi , que Rome ne se résoudroit jamais à flétrir un homme qu'elle croiroit bien avec lui. Elle ne put que le plaindre. Le salut des Princes lui étoit plus cher que la fortune de son ami. Elle n'osoit parler : c'eût été fortifier les soupçons du Roi. Cette douleur contrainte corrompit son sang. Elle tomba dangereuse-

ment malade. » Hé bien ! lui disoit le
 » Roi, il faudra donc vous voir mourir
 » pour cet homme-là ? (1) » Cette ma-
 nière de la consoler, fut un nouveau coup
 de poignard. Le chagrin s'étoit emparé du
 cœur de Louis. Il lui reprocha ses liai-
 sons avec Fénelon, & ces entretiens se-
 crets qu'il avoit si long-temps ignorés.
 Me. de Maintenon ne put dissiper ces fu-
 nestes ombrages, qu'en s'abstenant de pro-
 noncer même le nom de Mr. de Cambray.
 Récit bien différent de celui de Mr. de
 Ramsai, qui présente la disgrâce de Fé-
 nelon comme un coup de Me. de Main-
 tenon même, bassement jalouse de la fa-
 veur du Prélat auprès du Roi, qui ne le
 pouvoit souffrir (2).

Mais pourquoi Me. de Maintenon ne
 s'opposa-t-elle point à la disgrâce précé-
 pitée d'un homme qu'elle aimoit tant ?
 Pourquoi ne pas prier le Roi d'attendre la
 condamnation de Rome ? Voilà la ques-
 tion que je faisois à Me. la Marquise
 d'***, qui a long-temps vécu avec Mr.
 de Cambray & avec Me. de Maintenon :
 & voici mot pour mot ce qu'elle me ré-

(1) Mém. de Me. du Pérou.

(2) Vie de M. de Fénelon.

pondit : *Si la haute vertu de Me. de Maintenon avoit permis au Roi quelques soupçons jaloux, ils seroient tombés sur Mr. de Cambrai.*

Une lettre foudroyante apprit à Bouillon ces changements inattendus. Il n'en fut point ébranlé, & dit : » C'est à présent » qu'il m'est glorieux de servir mon ami. » On lui remontra qu'il se perdoit. » Un » homme de ma qualité, répondit-il, ne » se perd pas aisément. Les Noailles » peuvent manquer; mais Bouillon! » Ses flatteurs lui persuadoient qu'il étoit en amitié ce que Turenne étoit en guerre.

C'étoit peu pour Me. de Maintenon d'être forcée à dévorer sa douleur. On exigeoit qu'elle trahît la confiance que Fénelon avoit eue en elle dans un temps plus heureux. L'honneur, le zèle, la compassion, déchiroient tour-à-tour son cœur. On disoit à Rome, que Mr. de Cambray avoit eu les plus étroites habitudes avec Me. Guion : ses amis n'en convenoient pas. On cherchoit à Paris un titre convaincant. Il échappa un jour à Me. de Maintenon, de dire que Mr. de Cambray lui avoit autrefois écrit là-dessus la lettre la plus détaillée. Des Marais en fit confidence à Bossuet, qui lui dit, que l'in-

térêt de la Religion n'admettoit point les délicatesses de l'amitié. La même raison fut alléguée à Me. de Maintenon, comme si, sans une perfidie, la vérité n'eût pu triompher. Me. de Maintenon eut la foiblesse de donner à Mr. de Chartres une copie de cette piece (1), & d'en montrer l'original au Nonce. Ce Mémoire est envoyé à Rome : l'Abbé Bossuet le distribue aux Cardinaux. Bouillon en est déconcerté : l'Abbé de Chanterac se tait : Fénelon écrit une longue apologie, & n'est pas écouté.

Cette piece déterminâ la Congrégation des Cardinaux, qui, sans l'infidélité ou le zèle de Me. de Maintenon, & sans la rétractation arrachée à propos au P. La Combe, auroit vraisemblablement renvoyé les Parties hors de Cour. Le Pape avoit toujours regardé cette affaire comme peu sérieuse : *Cambrai*, avoit-il dit, *peche par excès d'amour divin, & Meaux par défaut d'amour pour le prochain.* Entendant les Cardinaux s'échauffer sur ce que Fénelon détruisoit l'espérance, & Bossuet la charité, il leur dit : » C'est la » foi qui se perd, & nul de vous n'y

(1) Elle est dans le Recueil des Lettres.

» pense. » En France, on n'étoit occupé que du péril de l'Eglise. A Rome, où un aruspice ne peut encore voir un aruspice sans rire, on se demandoit d'où venoient les craintes de la France.

C H A P I T R E X X I.

Fénelon est condamné, & se soumet.

(1) **A** Près bien des discussions, le Cardinal Cazanata dressa un Bref qui déplut aux deux partis. Les Cambresiens dirent, qu'un Bref n'avoit point de force dans les Parlements, & ne pouvoit faire une loi de Doctrine. Le Pape croyoit avoir donné une Bulle. Les Meldistes en trouverent l'exorde sec & bas, furent surpris qu'on ne parlât, ni de Molinos, ni des Quiétistes; qu'on n'excommuniât point ceux qui défendroient le Livre des *Maximes*; qu'on n'en qualifiât pas d'Hérétiques les propositions; que le Pape osât dire qu'il prononçoit *motu proprio*, lui qui en avoit été requis par le Roi & par M. de Cambray.

(E) 13 Mars 1699.

Il est remarquable que le Bref ne condamna point les Auteurs mystiques dont M. de Fénelon avoit expliqué les maximes. Leur doctrine, foudroyée dans son Livre, triomphe encore dans les leurs. Il faut l'avouer ; le crime de Fénelon fut de l'avoir tirée de l'obscurité mystérieuse où elle est enveloppée. Dégagée du galimathias qui la couvroit, elle parut nouvelle, elle choqua les fideles, elle effraya les Théologiens. Artifices, intrigues, autorité, raisonnemens, tout fut employé pour détruire des erreurs, qui, grace au physique de notre climat, se seroient bientôt détruites d'elles-mêmes. Les visions des Ascétiques ne peuvent guere se maintenir ou s'étendre, que dans ces pays où le soleil embrase les cerveaux. C'est-là que les hommes libertins ou dévots, se jettent dans l'amour profane, qui fait toujours craindre de n'être pas assez aimé, ou dans l'amour sacré, qui tremble toujours de ne pas aimer assez.

Fénelon n'eut point pour le Bref l'indifférence qu'on l'avoit accusé de prêcher pour le salut. Mais l'humilité, ou, si l'on veut, un amour-propre généreux & éclairé, fit taire les conseils spécieux de l'orgueil. Il avoit promis de se soumettre, & il se soumit ; il se soumit sans

restriction, sans réserve. Quand il annonça en chaire sa propre condamnation, toute l'assemblée fondit en larmes. Il fit un Mandement contre son Livre, & le Pape l'en félicita. Sa docilité le justifia dans tous les cœurs. Elle ne déplut qu'à Jurieu, qui l'accusa de bassesse, & à Bossuet, qui l'accusa de dissimulation. Ceux qui avoient été enchantés de combattre un hérétique, n'eurent pas le plaisir de poursuivre un rebelle. (1) Ses ennemis en furent outrés : ils s'étoient flattés d'une désobéissance qui auroit justifié leurs fureurs prématurées ; & dès qu'ils virent une soumission parfaite, ils demandèrent une rétractation for-

(1) M. l'Evêque d'Agen assure dans ses Mémoires, p. 529 & 530, que M. de Méaux avoit publié que M. de Cambrai ne se soumettroit point, & lui avoit tenu un pareil discours. Il assure aussi, p. 537, que les bruits publics accusoient M. Bossuet d'avoir dépêché à M. de Valbelles, Evêque de St. Omer, & Suffragant de Cambrai, divers couriers, pour l'engager à critiquer, comme il fit, le Mandement de son Métropolitain : ce qui indigna toute l'assemblée Provinciale. On exigea de M. de Cambrai, qu'il condamnât tout ce qu'il avoit écrit pour défendre son Livre. Prétention injuste, puisqu'un texte peut être blâmable, sans que le commentaire le soit.

melle, tel que l'avoient faite les Chevreuses & les Beauvilliers, qui avoient conservé leur place pour avoir abjuré la petite Eglise, mais perdu sans retour l'amitié du Roi pour l'avoir soutenue.

Le Roi rappella le Cardinal de Bouillon, qui partit sur le champ, mais qui revint à Rome sur les premières nouvelles de la mort du Cardinal Cibo, qui laissoit vacante la belle place de Doyen du Sacré College. Le Roi donna ordre au Prince de Monaco, son Ambassadeur, de demander à Bouillon le Cordon de l'Ordre du St. Esprit, & la démission de la charge de grand Aumônier de France. Le lendemain de cette nouvelle, Pasquin, en habit de Cardinal, en attitude de suppliant, présenta un placet au Roi, avec ces paroles du Prophete: *Ne projecias me à facie tuâ, & Spiritum Sanctum ne auferas à me.*

Dans l'Assemblée provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation du Bref, M. de Meaux parla si fortement contre M. de Cambrai, que tous les Evêques furent scandalisés de tant de zele. Malgré ses oppositions, l'Assemblée ordonna que le Mandement de chaque Prélat rendroit grâce à Dieu de la joie que la docilité parfaite de Fénelon donnoit à l'Eglise.

Plus grand dans sa défaite, que son

ennemi dans son triomphe , Fénelon crut devoir à son Diocèse un monument de son repentir. Il fit faire pour l'exposition du Saint Sacrement , un Soleil , dont un des Anges , qui en étoient les supports , fouloit aux pieds divers Livres hérétiques , sur un desquels étoit le titre du sien.

Me. de Maintenon fut édifiée de sa docilité. Mais M. de Chartres lui persuada que Mr. de Cambray devoit à l'Eglise un plus grand exemple ; que la simple soumission étoit insuffisante , & qu'un Prélat étoit obligé de combattre ses erreurs avec le même zèle qu'il les avoit répandues. » Je ne croirai point , disoit-elle , » qu'on soit détrompé d'une opinion , » que je ne voye qu'on l'attaque avec au- » tant de force qu'on l'a soutenue. » Mais il me semble que , puisque le Pape étoit content , Madame de Maintenon devoit l'être.



C H A P I T R E XXII.

Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.

LA disgrâce de M. de Cambray étonna toute l'Europe. Elle fut attribuée à Me. de Maintenon. A Paris, on ignoroit les intrigues de Fénelon à la Cour de Rome, les infidélités de Bouillon, les sentiments du Roi; on s'intéressa pour le malheureux. Il n'étoit pas soutenu par Me. de Maintenon; on le crut opprimé par elle. On chercha les causes de cette persécution inespérée; & voici ce qu'on publia.

Me. de Maintenon, peu contente du haut rang où Louis l'avoit élevée, voulut rendre son mariage public. Elle accoutuma le Roi à cette prétention, lui cita l'exemple de cent Souverains, qui n'avoient pas dédaigné de placer leur sujette sur leur Trône, lui inspira mille scrupules sur le scandale qui naissoit de l'extrême familiarité dont la Cour étoit témoin. Louis ne put résister à ses importunités, & s'en remit à la décision des Casuistes les plus éclairés. Me. de Maintenon fit con-

fulter M. de Cambray, & le Pere le Comte, Jésuite, Confesseur de Me. la Duchesse de Bourgogne. Comme elle avoit masqué le problème sous les noms d'une Demoiselle & d'un Gentilhomme, ils ne trouverent aucune difficulté, & décidèrent au gré de ses desirs. Elle en parla sans déguisement au Pere de la Chaise, qui, sentant l'importance de cette décision, craignit de se commettre, évita adroitement de répondre, & proposa l'Archevêque de Cambray, comme très-capable de prononcer sur une affaire si délicate. Fénelon ne sentit pas moins que le Jésuite le danger de décider, & lui dit avec émotion : » Que vous ai-je fait, mon Pere, » pour me perdre ? » La Chaise ayant répliqué que le Roi l'attendoit au Conseil de Conscience ; (1) » Eh bien ! reprit » l'Archevêque, allons-y ; *Quand Balaam donneroit sa maison pleine d'or & d'argent, je dirai tout ce que le Seigneur me dira.* (2) Noailles, Archevêque de Paris, Bossuet, le Pere de la Chaise, le Pere le

(1) Remarquez qu'il n'y avoit point alors de Conseil de Conscience.

(2) Les Auteurs de ce conte disent Harlay. Mais Harlay étoit mort en 1696, & le P. Le Comte n'avoit pas encore paru à la Cour.

Comte, & Fénelon, agiterent cette grande question. Les deux premiers opinèrent pour la déclaration du mariage; les deux derniers furent d'un avis contraire. Le P. de la Chaise ne parla qu'après avoir vu de quel côté penchoit la balance, & lu son opinion dans les yeux du Roi. M. de Cambray préférant l'honneur de la France, de son maître, de ses disciples, à ses intérêts particuliers, représenta qu'il n'y avoit nul sujet de scandale; que le mariage n'étoit ignoré de personne, quoiqu'il ne fût pas déclaré; que la France avoit une trop haute idée de la piété du Monarque & de celle de Me. de Maintenon, pour imaginer que leur union ne fût qu'un concubinage; que la Cour habituée depuis douze ans à cette intimité, ne se méprenoit point sur la nature de ces liaisons; que donner à Me. de Maintenon le titre de Reine de France, c'étoit déshonorer le Trône, sans élever Me. de Maintenon, qui en avoit presque tous les honneurs.

Le Pere de la Chaise se rangea de ce sentiment, foiblement combattu par Noailles & par Bossuet, qui n'en avoient pris un opposé que pour tendre un piège à Fénelon. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Louis. Me. de Maintenon s'ap-

perçut que son projet avoit échoué. Piquée de ce mauvais succès, elle eut l'adresse de tirer du Roi tout ce qui s'étoit passé au Conseil. Elle s'en vengea, en faisant condamner à Rome les *Maximes des Saints*, en chassant l'Auteur de la Cour, & en suscitant contre le Pere Le Comte, Mrs. Tiberge & Brisacier, (1) qui déférerent à Rome les écrits de ce Jésuite sur les cérémonies Chinoises. Mr. le Dauphin témoigna sa reconnoissance au Pere Le Comte & à Fénelon, les embrassa, & les combla de bontés. Mais il fut si fort irrité contre Mr. de Paris & M. de Meaux, qu'il les traita de Prêtres insolents, qu'il feroit jetter par les fenêtres, s'il n'étoit retenu par son respect pour le Roi & pour leur habit.

Ces bruits furent répandus, non par M. de Cambrai, qu'on n'en doit pas soupçonner, mais par des partisans indiscrets, qui crurent le servir, par quelques-uns de ses parents, qui crurent augmenter sa gloire en attribuant ses malheurs à sa vertu, &

(1) Me. de Maintenon influa si peu sur les poursuites de Mrs. Tiberge & Brisacier, qu'elle se refroidit à leur égard quand elle les vit ouvertement opposés aux Jésuites, qu'elle n'aimoit pourtant pas.

par ces gens qui veulent rendre raison des événements les plus simples, en formant un tissu d'incidents compliqués. Cette anecdote ne put trouver créance auprès de ceux qui connoissoient la Cour; ils savoient que le Roi n'étoit pas porté à consulter Fénelon, ni Fénelon, à dissuader une action aussi indifférente au bien de l'Etat, & à l'honneur de la famille Royale. Mais elle se répandit dans tant de livres, (1), qu'aujourd'hui même elle a besoin d'être réfutée malgré son extrême absurdité.

Je ne nierai pas qu'il n'ait peut-être échappé à Me. de Maintenon quelques desirs de monter sur le Trône, desirs qu'on doit lui pardonner, puisqu'à sa place, une autre en auroit formé de plus vifs, & qu'il ne reste aucun vestige des siens. Mais qu'on me permette les observations suivantes.

Cette historiette est détruite par tout ce que nous venons de dire d'après les Mémoires les plus sûrs & les plus détail-

(1) Voyez la vie de l'Abbé de Choisy; l'Hist. de Louis XIV, par Limiers, Tome 3; l'Hist. de Louis XIV, par Reboulet, Tome 7; les Lettres de Me. du Noyer; les manuscrits de Me. de Bouju, Dame de St. Louis.

lès. Quoique rapportée dans toutes ces compilations, intitulées, *Histoire de Louis XIV*, elle seroit tombée dès sa naissance, si Me. du Noyer ne l'avoit mise dans une de ces lettres romanesques, qu'on rougit de citer, quoiqu'on ait puisé dans cette source tant d'anecdotes si souvent répétées sur Louis XIV & sur Me. de Maintenon. Qui a donc inventé celle-ci? Ce n'est pas un homme instruit de la Cour; ce n'est pas Fénelon; ce n'est pas Me. du Noyer; cet Auteur l'a seulement embellie. La première trace s'en trouve dans les Mémoires de l'Abbé Phelippeaux, qui rapporte (1) que le Pere Gentet, Jésuite, Pénitencier de St. Pierre, disoit publiquement à Rome, que M. de Cambray n'étoit persécuté que pour s'être opposé à la publication du mariage de Me. de Maintenon avec le Roi, à laquelle les trois Evêques, ses persécuteurs, avoient consenti. Quelques amis de Fénelon, mal informés, croient pouvoir grossir par-là son parti, & répètent cette fable, qui vole de bouche en bouche. Mais l'Abbé Phelippeaux, alors à Rome, & instruit

(1) Relation du Quiétisme, première partie, p. 305.

de tout , traite ces contes de *faussetés* , *débitées avec autant d'assurance* , que s'il eût fallu faire le voyage de la Chine pour en être éclairci. (1)

L'année où on place ce fait , en détruit toute la vraisemblance ; c'est en l'année 1697 : mais le Pere Le Comte ne fut Confesseur de Madame la Duchesse de Bourgogne qu'en 1698.

Mr. de Cambrai étoit alors Directeur de Me. de Maintenon , ou il ne l'étoit plus. S'il l'étoit , auroit-elle agi sans le consulter auparavant , sans être assurée de lui ? S'il ne l'étoit pas , auroit-elle consulté un homme , dont elle étoit mécontente ou dégoûtée ?

C'est mal connoître Louis XIV , que d'imaginer qu'il eût sacrifié M. de Cambrai au ressentiment de Me. de Maintenon. Si Fénelon avoit tenu le discours qu'on lui prête , c'étoit un lien qui l'attachoit au Roi ; Me. de Maintenon n'auroit pas

(1) M. de Ramfai , qui impute à Me. de Maintenon la disgrâce de M. de Cambrai , l'attribue à sa jalousie , & non pas à son ambition. M. l'Evêque d'Agen dit que cette disgrâce produisit des raisonnements infinis , & promet d'en parler dans la suite de ses Mémoires. Mais cette suite est perdue.

pas songé à le perdre , & Louis n'y auroit jamais consenti. D'ailleurs , la condamnation des *Maximes* ne fut point sollicitée à Rome ; l'Ambassadeur étoit dévoué à Fénelon.

Le prétexte de remédier au scandale , prétexte mal imaginé ; ce scandale n'existoit point. Me. de Maintenon avoit donné tant de preuves de force dans sa jeunesse , tant d'exemples de vertu à la Cour , qu'il n'étoit pas apparent qu'elle eût choisi , pour tomber , l'âge où l'on se relève de ses chûtes. Allégué au commencement du mariage , ce prétexte eût eu quelque couleur ; mais l'alléguer douze ans après !

Ceux qui ont connu Me. de Maintenon durant sa faveur , ceux qui l'ont vue dans sa retraite , savent combien elle étoit humble , simple , ennemie des grandeurs. Quelle apparence , qu'une femme uniquement occupée de son salut ou des affaires qui pouvoient y contribuer , eût voulu jouer dans sa vieillesse le personnage fastueux de Reine , qui la tiroit de cette solitude & de cette liberté , qu'elle aimoit tant ? Dans toutes ses lettres , elle se plaint de son esclavage ; est-il vraisemblable qu'elle soupirât après un esclavage plus grand ?

Elle étoit trop attachée à la gloire du

Roi, & peut-être trop peu dégagée du préjugé, qui croit cette gloire blessée par un mariage si disproportionné, pour souffrir que Louis l'élevât à un rang, qui, après tout, n'auroit rien ajouté à son crédit, & auroit ajouté à ses peines, en l'engageant dans tous les embarras de la grandeur. Si elle avoit voulu être Reine de France, elle l'eût été. Elle étoit maîtresse absolue du cœur de Louis; & c'est bien peu connoître l'amour, que de croire qu'un frivole point d'honneur pût lui résister long-temps.

Le conte que je réfute, suppose dans Me. de Maintenon un violent desir de rendre son mariage public, & dans le Roi, un penchant à le déclarer. Mais comment accorder ces dispositions avec le silence de l'un & de l'autre? Le mari meurt sans confier à personne son secret; & la femme, avant de mourir, brûle tout ce qui auroit prouvé son état. Comment ne seroit-il jamais échappé à Madame de Maintenon, qu'on croit si ambitieuse & si vaine, une réponse qui pût faire deviner ce qu'elle étoit? On lui a souvent fait des questions indiscrettes. Elle détournoit la conversation, & se déroboit à la plus adroite curiosité. S'il nous reste quelques titres certains de son état, nous les de-

vons à une de ses amies , qui les sauva du feu. Nous devons la principale de ces pieces à sa modestie ; & c'est une lettre de M. de Chartres au Roi , écrite après la paix de Riswick. Me. de Maintenon ne voulut point qu'elle allât à son adresse , à cause des louanges dont elle étoit fermée , & la rendit à l'Evêque , dans les papiers duquel elle fut trouvée par M. de Merinville , son successeur , qui la donna à St. Cyr , avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. (1)

On ne douta plus que Me. de Maintenon n'eût formé le dessein de régner. Ce Roman prit au point , qu'on débita , que sans la perte de la bataille d'Hochstet , elle eût été déclarée Reine de France.

Quatre ans après , ce bruit se réveilla. Et il est peut-être plus difficile de justifier Louis XIV , que Me. de Maintenon. Lorsque Lille étoit assiégée par Eugene , & défendue par Boufflers , le Duc de Bourgogne , qui venoit de perdre la bataille d'Oudenarde , s'avança pour la secourir. Vendôme , à qui le Prince avoit donné ordre d'obéir , fit de si belle disposition , que les Alliés ne pouvoient lui

(1) Voyez les Pieces justificatives.

échapper. Il dépêcha un Courier au Roi pour le préparer à un événement qui finissoit la guerre. A cette nouvelle, le Roi entra chez Me. de Maintenon ; & dans le premier mouvement de sa joie, lui dit :
 » Vos prieres sont exaucées, Madame ;
 » Vendôme tient mes ennemis ; Lille sera
 » délivrée, & vous serez Reine de France. » Ces paroles furent entendues & répétées ; Monseigneur les fut, & trembla pour la gloire de la Famille Royale ; & pour parer le coup qui la menaçoit, il écrivit à M. le Duc de Bourgogne, qui aimoit son pere autant qu'il craignoit son aïeul, qu'à son retour, il trouveroit deux maîtres. Me. la Duchesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas contribuer à lui donner pour Souveraine une femme, née tout au plus pour la servir. Le Prince, ébranlé par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue.

Ce fait, suspect à tous ceux qui connoissent l'état de la Cour dans les dernières années de Louis XIV, est trop généralement cru pour pouvoir être absolument rejeté. Il est certain qu'on attribua dans toute l'Europe la retraite de Vendôme aux craintes de M. le Dauphin, & à la docilité de son fils. Ce bruit se répandit même chez les étrangers. Delà,

ces billets que les ennemis jettoient parmi nous : *Rassurez-vous, François, elle ne sera pas votre Reine. Nous ne leverons pas le siege.*

On peut donc croire que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnoit la certitude d'une victoire inattendue, qui le mettoit au-dessus de ses ennemis & du préjugé, offrit ou promit le Trône à Madame de Maintenon. (1) Mais il n'est pas vraisemblable qu'elle ait ménagé, espéré, conduit, ni même accepté cette offre, ou cette promesse; c'est peut-être à la crainte qu'elle avoit eue du succès, qu'il faut rapporter ces mots d'une de ses lettres à Me. du Perou, après le siege de Lille : *Nos Princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.* Dans ce fait particulier, l'Histoire ne l'accuse pas, & son caractère la justifie. D'ailleurs, elle avoit alors soixante douze ans; est-ce à cet âge qu'il prend fantaisie de représenter ?

(1) On ne peut certainement, dit M. de V., croire de pareilles faussetés.



C H A P I T R E X X I I I .

*Vraie cause de la disgrâce de Fénelon.
Sa mort.*

MR. de Cambrai ne se pressa pas de reparoître à la Cour, ni le Roi de le rappeler. Le Prince le soupçonnoit d'avoir condamné son livre plutôt par obéissance que par conviction. Madame de Maintenon n'osoit parler pour lui, soit qu'elle regardât enfin comme dangereux un homme qui l'avoit trompée deux fois, soit qu'elle craignît de rallumer la colère du Roi contre un ami, dont la doctrine avoit essuyé la flétrissure d'hérésie, la plus déshonorante aux yeux de Louis.

Fénelon, encore Précepteur du Duc de Bourgogne, avoit composé pour l'instruction de son élève, un Roman moral, où il réunit la pompe d'Homere à l'élégance de Virgile, tous les agréments de la fable à toute la force de la vérité. Sous sa plume vive & naturelle, notre langue acquit de nouvelles graces. Les droits des peuples eurent un défenseur, la vertu, un panégyriste, les bons Rois, un modele. Les grands principes de politique développés & agissants, préparèrent aux François les

jours les plus brillants, sous un Prince qui ne devoit respirer que leur bonheur. Fénelon n'imaginoit pas que ce livre feroit un jour, & si funeste à son Auteur, & si utile à l'Univers.

Un Ecrivain célèbre (1) prétend que le *Télémaque* fut le fruit de la retraite de Fénelon. Il ignore donc que la première édition de cet Ouvrage est de 1699, année où finirent ses démêlés avec Bossuet. Un si long Poëme put-il avoir été défini, fait, volé, imprimé dans l'espace de quelques mois?

Il n'est pas plus vraisemblable qu'il ait été composé depuis 1695 jusqu'en 1699. Les soins de l'Episcopat, le livre des *Maximes*, les écrits pour & contre, la crainte des disgraces, un procès à Rome, occuperent trop Fénelon pour lui permettre de composer un si long Roman, & de le composer sans rature. (2) Quand les contemporains ne nous di-

(1) Siecle de Louis XIV.

(2) *Ibid.* Cet Auteur dit qu'il a vu le manuscrit sans rature. La famille en a corrigé le style, à chaque édition qu'elle en a donné. Il prétend que les amours d'Eucharis & de Calypso n'étoient pas des leçons à donner au Duc de Bourgogne : comme si un Prince devoit être élevé comme un particulier.

roient pas (1) qu'il fut fait pour M. le Duc de Bourgogne encore enfant, il est évident qu'il faudroit en placer la composition à un temps, où Fénelon étant à lui-même, aux Princes & à Me. Guion, avoit ce loisir que les Muses demandent, ces habitudes à la Cour auxquelles nous devons tant de portraits ressemblants, cette jeunesse vigoureuse qui court au but en se jouant, cette sensibilité qui saisit la nature, égaye le style, & badine avec les Graces.

M. le Duc de Bourgogne demanda le rappel de Fénelon. Le Roi lui défendit tout commerce avec lui. Le Précepteur & l'élève désobéirent. Les Lettres de Fénelon au Prince passerent par les mains de Beauvilliers. Les *Directions pour la conscience d'un Roi* (2), furent le fruit de cette correspondance furtive. Un pinceau libre & fier y crayonne les devoirs d'un Souverain, efface les vaines chimeres d'un pouvoir indépendant, & pose pour fondement de la félicité publique l'observation des Loix, l'amour de la vertu, & le respect réciproque du Monarque pour les sujets, & des sujets pour le Mo-

(1) Mém. de M. l'Ev. d'Agen. p. 785.

(2) Publiées depuis par M. de St. Felix.

narque. Cet Ouvrage, surpris à M. le Duc de Bourgogne, indigna Louis, étonné de voir le tableau d'un bon Roi, & fâché de ne s'y reconnoître pas. Le premier crime de Fénelon, fut d'être Quiétiste ; le second, d'être un esprit inquiet.

Il revoyoit de temps en temps les *Aventures de Télémaque*, & en donnoit les feuilles à transcrire à un valet de chambre, qui en fit une copie pour lui-même. Mécontent de ce domestique, il le renvoya. Celui-ci fit plusieurs copies de l'Ouvrage, & les vendit aux curieux. On s'assembloit chez les grands Seigneurs pour en entendre la lecture. On ne se lassoit pas d'en louer les beautés qui y étoient, & celles qui n'y étoient pas. Mr. de Cambray en racheta des copies pour le supprimer, non comme d'un livre dangereux, mais comme d'un livre imparfait. Le valet de chambre ne pouvant suffire à la curiosité du Public, le fit imprimer par parties.

La première donna de l'impatience pour les suivantes. En quinze mois, on en fit vingt éditions. On dit que les *Maximes des Saints* étoient un Roman, & que le Roman étoit les maximes des Rois. Le Public crut y voir une satyre du Gouvernement. On fit des applications. Ca-

Calypso étoit Madame de Montespan ; Eucharis, Mlle. de Fontange ; Télémaque, le Duc de Bourgogne ; Mentor, Mr. de Beauvilliers ; Antiope, Me. la Duchesse de Bourgogne ; Protésilas avoit des traits de Louvois ; Idoménée, du Roi Jacques ; Sésostris, de Louis XIV.

Ce livre eut des ennemis de toute espèce ; des Gens de Lettres, chagrins d'être forcés à tant d'admiration, (1) qui critiquèrent des anachronismes, des phrases négligées, des répétitions fréquentes, & qui furent réfutés par le mépris public ; des dévots, qui murmurèrent qu'un Ecclésiastique eût donné à l'héritier de la Couronne les amours de Calypso & d'Eucharis, pour premières leçons ; & les anti-Quiétistes, qui publièrent que Fénelon s'étoit vengé de sa disgrâce, en employant les fautes du grand-père à l'instruction du petit-fils. On assure même, dit Hébert, (2) que Me. de Maintenon en parla la première au Roi : ce qui n'est guère vraisemblable.

Mr. de Cambrai voyoit le succès de

(1) Tels que l'Abbé Faydit.

(2) Mém. Mss. de l'Evêque d'Agen, p. 787 de l'original.

son livre avec la plus amere douleur. Le Courtisan & l'Auteur en souffroient également : l'Auteur, des imperfections de l'Ouvrage ; le Courtisan, de l'imputation de satyre. Le Roi le lut ; & soit qu'il fût guidé par la prévention, ou accusé par sa conscience, il s'y vit à chaque page. Un jour, il dit au petit coucher, en présence de Fagon & de Félix : » Je savois » bien par le livre des *Maximes*, que M. » l'Archevêque de Cambrai étoit un mauvais esprit ; mais je ne savois pas qu'il » fût un mauvais cœur : je viens de l'apprendre en lisant *Télémaque*. On ne peut » pousser l'ingratitude plus loin. Il a entrepris de décrier éternellement mon règne. » (1) Fagon & Félix lui représenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les Lecteurs ; qu'il étoit facile de prêter des vues satyriques aux Historiens & aux Moralistes les mieux intentionnés ; qu'on ne pouvoit accuser l'Auteur du *Télémaque* d'avoir peint Sa Majesté, puisqu'il n'avoit peint que de mauvais Princes ; qu'abstraction faite de ses vues, que Dieu seul connoissoit, il étoit facile de répondre à tout, en demandant

(1) Mém. Mss. de l'Ev. d'Agen, p. 799.

s'il ne feroit pas à desirer que Mr. le Duc de Bourgogne ressemblât à Télémaque.

Ces vérités courageuses couvrirent de gloire le premier Médecin & le premier Chirurgien, mais ne persuaderent pas le Roi. Fénelon fut instruit de cette conversation par Hebert. En vain, il répéta ce que ces amis avoient répondu ; en vain il écrivit à Me. de Maintenon, qu'en donnant pour thème aux Princes une histoire fabuleuse, il avoit voulu les détourner des vices attachés à leur état, & les porter aux vertus convenables à leur rang, & qu'il montreroit dans tous les livres les mêmes portraits qu'on reprochoit au sien. Tout fut inutile. Quand les Princes ont une fois manqué la vérité, elle est perdue à jamais pour eux. Fénelon fut regardé par les Sages comme une victime dévouée, malgré lui, au bien public.

Les Jésuites ne désespérèrent pourtant pas de son retour. Ils connoissoient son attachement pour eux, & ils lui avoient prouvé leur reconnoissance en punissant avec sévérité le Pere de la Rue qui avoit déclamé en chaire contre lui. Le Pere de la Chaise profitoit de tout ce qui pouvoit adoucir le Roi. Les vertus de Mr. de Cambray lui en fournissoient de fréquen-

tes occasions. Ce Prélat abandonna quinze mille livres de son revenu , pour soulager les Curés de son Diocèse, du fardeau du don gratuit , si léger pour la haute Eglise , si pesant pour le bas Clergé. Le Confesseur fit valoir ce sacrifice ; le Roi écouta & se tut. La garnison de Cambrai mal payée se révolta ; l'Archevêque vendit tout ce qu'il avoit , & calma la sédition. Le Roi parut insensible à un service si important dans une ville frontiere , environnée d'ennemis , remplie encore d'amour pour ses anciens maîtres. Malgré cette inflexibilité , les Jésuites se souvinrent toujours que Mr. de Cambrai avoit rejeté avec horreur les Jansénistes qui lui avoient offert leurs travaux , leurs plumes , leurs amis , leur crédit pour soutenir son livre , dans le temps qu'il étoit accablé de tous les côtés. Ils parlerent au Roi du soin que l'Archevêque avoit des Officiers malades , de sa bienfaisance envers les soldats , de ses efforts pour retenir les peuples dans le devoir , de son ardeur à combattre le Pere Quesnel , de son zele à convertir le Duc d'Orléans. Mais le Roi ne pouvoit pardonner à l'Ecrivain qui l'avoit accusé d'avoir méconnu , cinquante ans , les vrais principes de l'art de régner.

Me. de Maintenon garda le silence. Mais elle aima toujours cet illustre malheureux. Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, elle lui donna, entre autres instructions, le conseil de voir souvent Mr. d'Arras, dont le Roi estimoit la piété & le désintéressement. Mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le Diocèse de Cambray : » Ah ! mon Dieu ! ma fille ! lui dit-elle d'un ton satisfait & d'un air mystérieux, que vous êtes heureuse d'être à portée de cet homme-là ! Faites pour lui ce que je vous ai conseillé pour M. d'Arras, mais n'en dites jamais rien. »

Lorsque le Duc de Bourgogne vint en Flandre, M. de Cambray alla le voir à la poste, où le Prince s'arrêta pour dîner. L'Archevêque lui présenta la serviette, que M. le Duc de Bourgogne prit fort gravement. Il se mit derrière la chaise, & dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le Prince parut n'y faire aucune attention. Tous les assistants souffroient de ce silence si mortifiant pour le Prélat. Mais au sortir de table, le Duc de Bourgogne le saluant, lui dit : » Adieu, Monsieur, je fais ce que je vous dois ; vous savez ce que je vous suis. » D'autres prétendent, qu'il lui dit : » J'ai fait tout ce que j'ai pu ; mais plus d'espérance : »

que les gens instruits comprirent le sens de ces mots , & que les Jansénistes feignirent de les entendre de je ne fais quel accommodement qu'ils prétendoient que M. le Duc de Bourgogne & Monsieur de Cambray avoient projeté pour la paix de l'Eglise. Mais les premières paroles sont certainement vraies ; je les tiens de Me. la Marquise de qui étoit présente , & qui même dit à M. de Cambray : » Ces paroles méritent bien d'être gravées dans vos archives. »

Fénelon voyant que toutes les avenues de la Cour lui étoient fermées, attendit, dans l'exercice de ses devoirs, un changement qui les lui r'ouvrit. La mort le ravit à la Patrie & à l'Eglise , qui ne cessoient de le rappeler , au moment où les espérances de l'une & de l'autre alloient être remplies. Le Roi , peu touché de la belle lettre que Fénelon agonisant avoit écrite au P. Le Tellier , dit en apprenant cette nouvelle : » Le voilà donc mort, » cet homme , qui m'a toujours payé d'ingratitude ! » Discours bien différent de celui qu'on attribue à Me. de Maintenon : » Il meurt bien mal-à-propos pour » l'Eglise & pour lui - même ; le Roi alloit » le rappeler ; & il nous eût été fort » utile dans les troubles présents. » Quoi

qu'il en soit, s'il eût survécu au Roi; il est vraisemblable que M. le Régent, qui l'aimoit, l'eût admis aux affaires; les Grands, en qui l'imagination domine, employent volontiers les gens d'imagination.





LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France.

(1) **L**E Roi prenoit des villes, gaignoit des batailles, soutenoit seul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne soupiroit qu'après la paix. Il n'espéroit plus de rétablir le Roi Jacques : la bataille de la Boyne avoit affermi Guillaume sur le Trône. La France épuisée d'hommes & d'argent, mouroit de faim au milieu des feux de joie & des *Te Deum*. Les recrues étoient difficiles ; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertain ; les manufactures tombées ; l'argent représenté par le papier ; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts ; la disette des grains presque générale. Le peuple maudissoit des victoires qui lui annonçoient toujours un

(1) An. 1695.

nouvel impôt. Le Juif Sacerdoti (1) & le Libraire Huguetan, qui avoient fait subsister long-temps la Cour & l'armée, étoient, l'un détenu en prison à Genes pour dettes, l'autre sorti du Royaume avec quelques millions (2).

(1) Le Roi, pour le mettre désormais à l'abri de ces avanies, lui donna un brevet par lequel il le reconnoissoit par-tout pour son Ministre, & par-là le fit jouir du droit des gens dans toute son étendue.

(2) Huguetan, originaire de Lyon, réfugié pour cause de Religion en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des Bréviaires & des Missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son Calvinisme, la confiance de Louis XIV. Mr. de Pontchartrain l'ayant contraint de signer des lettres de change pour plusieurs millions, Huguetan révoqua par le même courier les ordres forcément donnés à ses correspondants, & se retira à la Haye, où il épousa la fille naturelle d'un Prince de Nassau, & obtint le Gouvernement de Viane, asyle sacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au Capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par son valet de chambre, fut conduit jusqu'à la dernière ville de Hollande à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La dernière barrière s'ouvroit, lorsqu'un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier sortoit du carrosse pour donner quel-

Me. de Maintenon, encore tremblante de la maladie que Louis avoit eue au Quesnoy, craignoit toujours ces campa-

ques ordres, s'avança & ouvrit la portiere pour voir la belle que les voyageurs cachotent avec tant de soin. Au-lieu d'une femme, il vit un homme, en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barriere se referma. Gautier & ses records furent saisis, & eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ses services à la Cour d'Angleterre, qui les refusa, & à celle de Vienne qui le fit Baron. Il erra en divers pays, toujours poursuivi par ses craintes & par le Contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduisit un système de Commerce qui mit la Bourse de cette ville dans un désordre affreux. Le Magistrat le pria d'en sortir. Il porta en Danemarck ses richesses & son esprit. On y vit ce que peut un seul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des Compagnies maritimes, des Manufactures de laine & de soie, & une Banque un peu plus solide que celle de Law. Consulté sur tout, quoique sans emploi, il accrédita si bien les bons principes de l'administration des Finances & du Commerce, que les Républiques les plus soupçonneuses prirent confiance en la probité de ce Gouvernement, quoiqu'il soit purement despotique. Frédéric IV érigea pour lui & pour ses descendants la terre de Guldestéen en Comté, & Huguetan en prit le nom. Il obtint la clef de Chambellan, & ensuite le Cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant

gnes, ces sieges, où la vie la plus chere étoit exposée comme la plus vile. Elle savoit qu'il regardoit Guillaume comme un ennemi digne de lui, & qu'il croyoit qu'il ne ne manquoit à sa gloire, que de l'avoir vaincu en bataille rangée. Elle ne cessoit donc de parler de la paix, qui seule pouvoit l'affranchir de ses allarmes pour la personne du Roi, & de ses inquiétudes pour le bien public, & de tant de malheureux dont elle étoit environnée. Elle vendit ses chevaux & ses pier-

son bien en Marchand, & le dépenfant en Seigneur. Brouillé avec un Ministre de Chrétien VI, il se retira dans ses terres en Holstein, & fit un si grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappelé avec honneur. Je ne l'ai vu qu'agé de cent trois ans. Mais il passoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la société, le plus prévoyant dans le Conseil, le plus droit dans le Commerce, le plus compatissant pour les pauvres. Quoique la Librairie eût commencé sa fortune, il ne connoissoit d'autre livre que Rabelais : quoique la Cour de France l'eût persécuté dans toutes ses retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le Marquis de Monteléon, Ambassadeur d'Espagne. Il refusa une de ses petites-filles en mariage à un Prince du Sang de Danemarck. Il mourut en 1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le Cordon bleu de l'Eléphant.

eries, peut-être autant pour faire connoître au Roi la misere du peuple, que pour secourir quelques indigents. Les Ministres entroient dans ses idées, sur-tout Beauvilliers, le plus honnête homme de la Cour; Pontchartrain, las de chercher de l'argent où il n'y avoit plus de commerce; Barbezieux, que les affaires détournoient des plaisirs qu'il aimoit à l'excès; & même le Roi Jacques, qui étoit plus impatient d'avoir des chevaux d'Angleterre que de remonter sur le Trône.

Le Roi, plein de sentiments de paix, la faisoit négocier secretement par Harlay, de Crecy & Cailleres (1). Il levoit des impôts excessifs; mais il faisoit des pensions considérables, & de grands retranchements dans sa maison. Il travailloit beaucoup, & dépensoit peu. Son application ranimoit ses Généraux, & son économie consoloit ses peuples.

Il ne put se résoudre à établir la peine de mort contre les déserteurs, quelque instance qu'on lui en fît. Le Marquis de

(1) De l'Académie Française, & depuis Plénipotentiaire au Congrès de Riswick. Il a écrit un *Traité sur l'Art de négocier*, qui ne prouve point qu'il fut négocier ni écrire.

Nangis ayant répondu au reproche que le Roi lui faisoit que son Régiment n'étoit pas complet : » Sire, on n'en viendra » jamais à bout, si l'on ne casse la tête » aux déferteurs ; » le Roi repliqua : » Eh ! » Nangis, ce sont des hommes. (1) »

Il dit à l'Intendant de Flandres : » Vous » m'avez mandé l'année dernière, bien » des choses tristes & dures. Continuez, » je vous prie : je veux savoir la vérité, » quelque fâcheuse qu'elle soit. » Paroles, sentiments, dont l'Histoire se charge toujours avec plaisir.

Les levées se faisoient par force ou par adresse. Des soldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maisons, & les vendoient aux Officiers. Ces maisons s'appelloient des fours. Il y en avoit trente dans la capitale. Le Roi, instruit de cet attentat contre la liberté publique, que le Magistrat n'avoit osé réprimer de peur de lui déplaire, fit arrêter ces enrôleurs, ordonna qu'ils fussent jugés dans toute la rigueur des loix, rendit la li-

(1) Remarquez, (dit Mr. de V. Tom. V, p. 282.) que le Marquis, depuis Maréchal de Nangis, ne fut Colonel de ce Régiment qu'en 1711.

berté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, & dit qu'il vouloit être servi par des soldats, & non par des esclaves.

Il est si aisé à un Roi de France d'être adoré de son peuple ! Ces actes de justice ou de bonté charmerent Paris au point, que la Capitation, qu'on regardoit alors comme la dernière ressource de l'Etat, (1) rendit au-delà des espérances des Fermiers. La première année des nouveaux tributs est d'ordinaire mal perçue : il se forme entre l'exacteur soupçonneux & le propriétaire adroit un combat, qui règle le paiement sur un taux défavantageux au premier. Les sujets furent si persuadés que cette imposition finiroit avec la guerre, qu'ils s'empresserent à la payer. Les Suisses établis dans le Royaume, députèrent au Roi pour le prier de les comprendre dans la Capitation, comme aussi affectionnés à l'Etat que les François mêmes. Les laquais allèrent à l'hôtel-de-ville faire les mêmes instances (2). Certaine-

(1) Jamais, remarque Mr. de V., il n'y a eu de Ferme de la Capitation.

(2) Ce conte ridicule se détruit de lui-même ; les maîtres payerent toujours pour leurs domestiques.

ment, si le Prince doit répondre à des sentiments par des sentiments, un impôt établi dans de pareilles circonstances, établi pour un temps, payé avec tant de zèle, ne doit pas être éternel, & ne le sera pas, si nous avons jamais un Ministre des finances, qui sache ce que c'est qu'un artisan.

Les Alliés avoient encore toutes leurs forces, & n'avoient perdu que des villes. Ils avoient pris Pondichery : ils s'étoient rétablis en Flandre : ils se ranimoient en Allemagne : ils avoient ravagé le Dauphiné : ils menaçoient nos côtes. La machine infernale ne fit que du bruit : mais Dieppe fut réduit en cendres. Le Duc de Savoye s'empara de Casal ; & Guillaume, de Namur. Villeroi & le Duc du Maine laisserent échapper la plus belle occasion de battre le Prince de Vaudemont, & de se couvrir de gloire. Le Maréchal de Noailles prenoit en Catalogue toutes les villes qu'il attaquoit ; mais ces succès n'avoient pas de suite. En un mot, les deux partis sembloient rassasiés de combats, & faisoient la guerre comme devant bientôt faire la paix.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Madame la Duchesse de Bourgogne.

(1) **C** Atinat, aussi grand Ministre que grand Capitaine, battoit le Duc de Savoye, & traitoit avec lui. Ce Prince, toujours décidé par ses intérêts, accepta la neutralité qu'on lui offrit, & trahit ses alliés, d'abord avec le même artifice, & ensuite avec la même effronterie qu'il avoit trahi la France. On promit de lui rendre Pignerol, & tout ce qu'on lui avoit pris. On lui demanda sa fille aînée pour Mr. le Duc de Bourgogne. On lui accorda tous les honneurs des Têtes couronnées : comme si le Roi de France avoit le droit tant contesté au Pape & à l'Empereur, de relever la dignité des Souverains (2). Ce traité fut tenu secret,

(1) An. 1696.

(2) Quatre ans après, lors du mariage de Léopold, Duc de Lorraine avec Mlle. de Chartres, il ne voulut point reconnoître le titre d'Altesse Royale que prenoit ce Prince d'après une patente de l'Empereur, qui le lui avoit donné, parce qu'il étoit fils d'une Archiduchesse, Reine de Pologne.

juſqu'à ce que le Duc de Savoye pût ſe déclarer avec avantage. Il n'avoit promis que ſes bons offices pour accélérer la paix générale ; & il donna ſon armée. Il aſſiégea Valence avec Catinat , & ſigna le contrat de mariage de ſa fille.

Mlle. de Savoye (1) arriva enfin (2) à Montargis, où la Cour l'étoit allée attendre. Le Roi, en la prenant entre ſes bras, la porta dans une Eglife, & l'offrit à Dieu, qui ſeul pouvoit la garantir de la corruption de la Cour. Il fut ſi content de la premiere entrevue, qu'il en écrivit le ſoir même à Me. de Maintenon, qui étoit reſtée à Fontainebleau. La Princeſſe y arriva le lendemain. Elle n'avoit pas oublié les inſtructions de ſa mere, qui lui avoit uniquement recommandé la docilité, la confiance, les égards pour Me. de Maintenon : elle lui prodigua ſes careſſes, & dès ce moment acquit toute ſon amitié. Jamais enfant ne fut plus propre à plaire. Elle avoit tout l'éclat de la beauté, ſans en avoir une

(1) Marie-Adélaïde de Savoye, née le 6 Décembre 1685.

(2) 4 Novembre.

fort régulière : le front trop grand & la bouche aussi : le visage trop petit pour les traits : mais l'âge proportionna tout. De grands yeux, le regard fier, la physionomie vive & Italienne, le nez très-bien, le teint embelli des couleurs les mieux distribuées, une taille unique, cet air majestueux qui soumet d'abord, ces graces qui charment toujours, & cet esprit naïf, le meilleur juge du bon & du beau. Telle étoit, ou devint la Princesse destinée au Duc Bourgogne. Mes Lecteurs étrangers ne me pardonneront point ce portrait ni ce qui va le suivre; il n'appartient qu'aux François de sentir combien il est doux de parler de la mere de son Roi.

Louis connoissoit trop les talents de Me. de Maintenon pour l'éducation des enfants, pour ne pas desirer qu'elle se chargeât de celle de la Princesse. Il lui témoigna qu'il le souhaitoit; mais il ne l'exigea point. Il auroit pu le lui commander : il l'en pria. Il auroit pu l'y assujettir par une Charge qui eût été pour toute autre une récompense & un honneur : il n'y songea seulement pas : ce qui disoit assez qu'elle avoit un état incompatible avec des fonctions domestiques. Mlle. de Savoye ne s'y méprit pas.

Elle crut ne pas trop hasarder, en donnant à Me. de Maintenon le doux nom de tante, d'abord à l'imitation de Mlle. d'Aubigné, ensuite par un sentiment de respect & d'amitié, que le Roi étoit le premier à lui inspirer. Car un jour qu'elle s'étoit assise dans sa niche : » Otez-vous donc, lui dit » le Roi : ne voyez-vous pas que vous » êtes à la place de Madame ? »

Plus le dépôt qu'on lui confioit étoit précieux, plus il étoit embarrassant. Me. de Maintenon hésitoit : tentée d'accepter, quand elle jettoit les yeux sur cet enfant qu'elle regardoit comme l'Ange de la paix : prête à refuser, quand elle pensoit que cette éducation alloit la rendre au monde qu'elle avoit quitté. L'Evêque de Chartres, qu'elle consulta, vit toutes les conséquences d'un pareil refus, & lui ordonna, avec toute l'autorité de son ministère, de donner tous ses soins à la jeune Princesse : persuadé que personne n'étoit plus propre à former une Reine, qu'une femme qui avoit su le devenir par l'esprit & la vertu seuls. Me. la Duchesse de Savoye lui faisoit les mêmes instances. Me. de Maintenon se rendit. L'âge tendre de la Princesse lui donnoit de belles espérances, qu'un âge plus avancé ne démentit pas. Elle se fit un devoir de

cultiver tant de qualités naissantes. Mais bientôt l'inclination lui en fit une loi plus douce encore. Elle aimait la Princesse ; elle en fut tendrement aimée.

Une éducation publique lui parut convenir à Mlle. de Savoye. Elle attribuoit tous les défauts des Princesses à cette éducation solitaire, où elles ne voyent que des esclaves dans ceux qui les servent, & des flatteurs dans ceux qui les instruisent. Elle crut que la Princesse prendroit à St. Cyr des mœurs Françaises ; qu'une société si nombreuse lui donneroit le goût des vertus sociales ; qu'elle aimeroit la piété à force de la voir droite, simple, aimable ; qu'elle y profiteroit des exercices qui seroient de sa portée ou de son rang, & qu'elle y apprendroit du moins à connoître ses semblables, à leur plaire, à les supporter, à les reprendre, à les récompenser, & mille choses qu'on n'apprend pas à la Cour. Mais il falloit lui faire aimer St. Cyr. M^e. de Maintenon lui prépara une entrée agréable. La Communauté en longs manteaux la reçut en cérémonie : la Supérieure prononça un joli compliment : les Demoiselles rangées en haye borderent son passage jusqu'à l'Eglise où elle fut conduite. Après le *Te Deum*, elle monta dans les classes. Des

enfants de son âge jouèrent devant elle une conversation, assez ingénieuse pour l'amuser, & assaisonnée de louanges sans flatteries. Elle en fut si charmée, que depuis elle voulut toujours y suivre Me. de Maintenon.

Elle y alloit trois fois la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. Elle y eut des favorites. Mlle. d'Osmond tint une des premières places dans son cœur : le choix ne pouvoit être plus heureux : c'étoit aimer la beauté, les grâces, la douceur, la vérité. Mais Mlle. d'Aubigné effaçoit tout, en qualité de niece de Me. de Maintenon. Leurs études, leurs jeux, leurs exercices, leur parure, leurs penchans étoient les mêmes : & la familiarité alloit jusqu'à se quereller & même à se battre.

Les plaisirs de la Cour, les honneurs, tout déplaçoit à la Princesse : & St. Cyr seul pouvoit l'amuser. Quelquefois elle s'habilloit en Dame de St. Louis, ordinairement en Demoiselle : dans ce déguisement, on l'appelloit Mademoiselle de Lastic, nom d'une famille illustre, qu'elle avoit choisi elle-même : & dans cet habit, elle alloit à l'économie, où elle entendoit le détail du ménage ; au dépôt, où on parloit d'affaires ; au noviciat, où

elle trouvoit une instruction ; aux classes , où elle apprenoit à commander en obéissant. Enchantée quand on feignoit de ne pas s'appercevoir de son rang , elle faisoit toutes les charges , s'en occupoit , s'y croyoit nécessaire , désapprenoit la mollesse de Versailles , & devenoit cette Antiope que Minerve formoit pour Télémaque.

Quelquefois elle s'érigeoit en maîtresse des classes : & en cette qualité , elle y faisoit le catéchisme , & par conséquent l'apprenoit : elle égayoit l'instruction , la rendoit sérieuse , la varioit à son gré : elle acquéroit de la facilité à parler ; elle permettoit des questions ; elle en exigeoit même : elle y répondoit avec justesse. Une Demoiselle lui ayant demandé si l'on ressusciteroit avec le corps qu'on a eu sur la terre , la Princesse fort embarrassée : » Voilà , dit-elle , de ces questions qui ne se font point ! il s'agit » d'aller au Ciel , & non de savoir comment on y sera fait. » Une autre ayant jetté dans le feu un oiseau tout vif , elle montra par une forte réprimande son indignation contre une telle cruauté.

Me. de Maintenon vouloit qu'elle joignît à ces sentiments d'humanité , le goût & le talent de répandre des bienfaits sur

tout ce qui l'environnoit. Elle lui disoit
 fans cesse, que la liberalité est la vertu
 des Princes. Et pour l'y accoutumer, elle
 lui faisoit distribuer mille petits présents
 aux Demoiselles. Il est rare que les Grands
 s'avisent de faire du bien : ils attendent
 qu'on leur demande des graces; & sou-
 vent le vice effronté a les récompenses
 dues au mérite timide. Ils ne pensent point
 à ce qui peut plaire à ceux qu'ils aiment :
 il faut le leur indiquer dans un placet,
 ou par un mot adroitement amené : au-
 tomates qui ne se meuvent que suivant
 l'impression qu'on leur donne. Me. de
 Maintenon apprit à la Princesse à tout
 observer, à tout retenir, à prévenir les
 demandes, à adoucir les refus, à louer
 à propos, à pénétrer les vues ou les pen-
 chants de ceux qui étoient autour d'elle,
 à leur ménager de ces surprises agréa-
 bles qui sont les charmes du bienfait,
 à verser ses dons sur des gens étonnés que
 leurs besoins ou leurs desirs fussent con-
 nus, à récompenser les domestiques d'une
 action, d'un sentiment qu'ils croyoient
 n'avoir pas été remarqué : en un mot,
 toutes ces petites attentions, fans les-
 quelles les Princes ne méritent pas d'a-
 voir des amis.

Cependant le temps fixé pour la célé-

bration du mariage aprochoit, & les brigues partageoient la Cour. Mesdames de Beauvilliers, de Crequi, de Ventadour, & du Lude prétendoient à la premiere place dans la Maison de la Princesse. Me. de Beauvilliers fut rejetée, sous prétexte de ses fréquentes maladies, & réellement à cause de son Quiétisme : Me. de Crequi, à cause de son âge : Me. de Ventadour, à cause des fautes de ses sœurs : Me. du Lude, femme plutôt exempte de vices qu'ornée de vertus, fut choisie pour Dame d'honneur. Me. de Caylus vouloit être Dame d'atour ; mais elle étoit Janséniste : & la Comtesse de Mailly lui fut préférée. Le Comte de Tessé, le plus poli des Courtisans, fut premier Ecuyer le Marquis de Dangeau, Chevalier d'honneur : le Marquis de Villacerf, premier Maître d'hôtel : la Vieuville, Secrétaire des commandemens : Bourdelot, premier Médecin, & Mr. de Meaux, premier Aumônier. Quand ce Prélat se mit aux genoux de la Princesse, pour prêter le serment accoutumé : » Ah ! lui dit-elle, je suis bien honteuse de voir à mes pieds une si bonne tête ! »

Le choix du Confesseur méritoit toute l'attention du Roi. C'est le seul homme qui ait droit d'être vrai à la Cour : &

il étoit difficile d'en trouver un qui osât se servir de ce droit, ou qui fût n'en pas abuser. Le P. de la Chaise présenta une liste de plusieurs Jésuites d'un savoir & d'une vertu reconnue. Le P. d'Emeric y étoit : Me. de Maintenon & le Cardinal de Noailles le protégeoient ouvertement. Le Roi penchoit pour lui. Le P. de la Chaise, soit qu'il crût qu'un homme austere ne convenoit pas à une jeune Princesse, soit qu'il fût jaloux du crédit qu'un tel homme acquerroit dans une Cour dévoté, l'exclut, en disant que c'étoit un scrupuleux. Me. de Maintenon fut indignée de ces paroles, & en fit observer au Roi l'indécence, la perfidie, & la malice. Le P. de la Chaise revint, & dit d'un air empressé, qu'il venoit de découvrir que le P. d'Emeric étoit Janséniste. A ces mots, Me. de Maintenon gémit & se tut : cependant que de choses n'avoit-elle pas à dire? Mais ce fantôme de Jansénisme étoit si effrayant pour le Roi, que, le dissiper, c'étoit s'exposer à être traitée elle-même de Janséniste. Quand elle réfléchissoit sur tant de gens, que le seul soupçon, & souvent le soupçon le plus injuste, avoit perdus, sur la prévention où étoit le P. de la Chaise que tous les dévots étoient hérétiques ou in-

bécilles, sur les méfintelligences qui étoient entre elle & lui, sur la haine & les défiances de la Société, assez prouvée par les députations qu'on lui faisoit des Pères Bourdaloue & de la Rue chargés de la prier de l'aimer un peu, elle se trouvoit fort heureuse qu'on ne lui présentât pas le Formulaire à signer. Le P. le Comte fut nommé Confesseur, & déplut fort à la Princesse, à laquelle le Roi permit d'en changer autant qu'elle voudroit, pourvu qu'elle choisît toujours un Jésuite.

On délibéra si l'on rétabliroit la chambre des filles d'honneur. Le Roi le desiroit, sous prétexte que de jeunes Demoiselles rendroient la Cour plus gaye & plus vive, & réellement, parce qu'à l'âge où les plaisirs nous abandonnent, nous avons besoin de la présence de la jeunesse pour nous en tracer quelque image. Me. de Maintenon, qui se souvenoit de l'ancienne fragilité des filles d'honneur, opinoit pour les Dames du Palais: & le Roi, soit par réflexion, soit par complaisance, revint bientôt à ce sentiment. St. Cyr fournissoit assez d'enfants pour amuser la Princesse. Me. de Maintenon avoit toujours auprès d'elle quelques Demoiselles de St. Louis, des plus sages

& des plus aimables. Elle eut successivement Mlle. de Castéja, depuis Madame de la Lande, sous-Gouvernante des enfants de France, & digne de l'être; Mlle. de Tonnancourt, qui fut renvoyée pour avoir eu sur le Roi de petits desseins qu'elle avoit laissé entrevoir, en glissant sa bague dans un de ses gants; Mlle. de Bouju, qui eut plus de vocation pour le Couvent que pour la Cour; Mlle. de Normanville, qui épousa le Président Brunet; Mlle. d'Osmond, belle, spirituelle, charmante, mariée au Marquis d'Havrincourt, auquel elle apporta en dot cent mille francs, le Gouvernement d'Hesdin, une heureuse fécondité, & l'espérance que ses services seroient remarqués; & enfin, Mlle. d'Aumale, ornée de toutes les perfections, hormis la beauté, qu'elle eût dédaignée si elle l'avoit eue; si attachée à Me. de Maintenon, qu'elle refusa le Comte de St. Fremont, brave Officier général, qu'à sa considération, on eût avancé aux premiers honneurs, quoique le Roi lui dît; » Jeune, vous refusez un Maréchal » de France; vieille, vous épouserez un » Mousquetaire » si estimé du maître, que Mesdames de Caylus & de Dangeau se disoient: » Faisons notre Cour à Mlle. » d'Aumale; si Me. de Maintenon meurt,

» nous ferons bien-aïses de la lui avoir
» faite. »

(1) Les noces de M. le Duc de Bourgogne furent célébrées avec magnificence ; & ce fut la dernière fête qui excita & satisfit la curiosité des étrangers. Madame la Duchesse de Bourgogne excédée de compliments sur son mariage , répondit à un Courtisan : » Ce que vous me dites-
» là , est la plus belle chose du monde ;
» mais heureusement , on ne se marie pas
» tous les jours. »

Elle avoit l'art de peindre en un seul mot ; elle disoit du Duc & de la Duchesse d'Harcourt : » Toutes les fois que je les
» vois , il me semble voir le courage
» marié à la vertu. Elle disoit de Me.
de Montespan , l'esprit le plus caustique
de la Cour : » langue de serpent dans
» une tête de colombe. »

Me. de Maintenon craignoit fort qu'elle n'abusât de ce dangereux talent , & qu'à force d'être vraie , elle ne parût méchante. Elle craignoit aussi ce goût pour le bel-esprit , tant haï du Roi , & si funeste à l'esprit naturel. Pour la garantir de ces défauts , elle écartoit d'elle cette jeunesse

(1) 7 Décemb. 1697.

frivole , qui auroit pu les lui donner. Elle l'avoit presque toujours dans son appartement. On y jouoit tous les soirs ; la Princesse d'Harcourt , la Duchesse de Guiche , la Marquise de Dangeau , la Comtesse de Grammont , étoient les plus assidues à ces assemblées , où la présence du Roi ne gênoit que Mr. le Dauphin. Quoique cet arrangement assujettît Me. de Maintenon à de grandes dépenses , elle ne demanda point au Roi un dédommagement ; & ce qui est encore plus glorieux pour elle , le Roi ne lui en offrit point. Cependant elle souffroit d'être obligée de donner aux plaisirs de la Cour , des sommes que sa charité avoit destinées aux pauvres ; & pour s'en consoler , elle avoit besoin de se dire , qu'en tombant entre les mains des Artisans , elles devenoient une espece d'aumône.

Me. du Lude ne quittoit pas un moment Me. la Duchesse de Bourgogne. Tous les soirs , un de ses bulletins rendoit compte à Me. de Maintenon de sa journée. Tout ce qui entouroit la Princesse , concouroit à en faire une femme accomplie. Avoit-elle manqué à quelqu'un de ses devoirs ; elle en étoit avertie par un air de tristesse , répandu sur tous les visages. Leur joie lui disoit qu'elle les avoit remplis ,

& l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, Me. de Maintenon se trouvoit sans cesse entre elle & les pièges de la Cour.

Elle nourrissoit son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoître le cœur humain par des remarques sur le caractère des Courtisans, ou sur les nouvelles du jour, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés, soit en enveloppant la vérité sous d'ingénieuses fictions, ou en mettant dans la bouche d'un Philosophe Chrétien des maximes sur la source du vrai bonheur. (1) Elle eût voulu lui communiquer toute son expérience; l'esprit des Princes est un fruit qui ne sauroit trop tôt mûrir.

Me. la Duchesse de Bourgogne alla plus rarement à St. Cyr; mais elle n'en perdit pas le goût: on la vit pleurer à Fontainebleau, de ne pouvoir se délasser dans ce lieu, où elle trouvoit tous les plaisirs en cessant d'être Princesse. Elle en fit un jour les honneurs au Roi, & y reçut la Reine d'Angleterre en Dame de St. Louis. Elle est en cet habit dans le meil-

(1) Voyez Pieces justificatives, No. XXII.

leur portrait qu'on ait d'elle. Madame de Maintenon entretenoit ce goût, tant pour retirer la Princesse du mal par le souvenir du bien, si jamais elle s'égaroit, que pour assurer à cette maison une protectrice qui entrât avec un zèle éclairé dans tout le bien qui s'y devoit faire.

Mécontente de son Confesseur, la Duchesse de Bourgogne voulut essayer, soit par curiosité, soit par dévotion, d'un Confesseur de St. Cyr; & se trouvant encore trop Princesse au tribunal de la Pénitence, elle voulut sur-tout n'en être pas connue. Mlle. d'Osmond, sa favorite, lui donna le sien pour un homme très-sage & très-doux. La Princesse va se jeter à ses pieds. Le bruit des étoffes d'or & de soie la décele. Le Confesseur sévère lui fait de vives réprimandes: » Ah! dit-elle, tu m'as trompée, d'Osmond! il est terrible. Elle court chez Me. de Maintenon, & lui dit: Ma tante, j'ai enfin trouvé un Confesseur excellent; il m'a grondée, on ne peut pas mieux: je n'en veux pas avoir d'autre." Cependant elle n'y retourna plus. Le second sentiment peut être donné à la vérité; le premier & le dernier n'échappent presque jamais à l'orgueil.

Le Duc de Bourgogne, le plus ver-

tueux des Princes & le plus ardent des
 maris, brûloit d'amour pour la Duchesse,
 & soupiroit après l'instant où il seroit per-
 mis d'éteindre ses feux. On avoit défendu
 aux deux jeunes époux de se voir de deux
 ans, de peur que des plaisirs prématurés
 n'attaquassent dans l'un & dans l'autre le
 principe de fécondité. Les deux amants
 se cherchoient sans cesse, échappoient à
 leurs surveillants, & se séparoient tou-
 jours à regret. Me. du Lude employoit
 toute son adresse à retarder le moment
 de ce premier combat, entre la Philoso-
 phie & les Graces. Le Prince réclamoit
 les droits de l'hymen; la Princesse, ceux
 de l'amour. Enfin, on abrégea le terme
 marqué; & toute la France en fut char-
 mée, comme si elle avoit prévu le Roi
 chéri, que ces deux enfants devoient lui
 donner un jour. On ne pouvoit les voir
 sans s'intéresser à leur bonheur; la Duches-
 se avoit des vertus à l'âge où c'est beaucoup
 d'en promettre; & le Duc, né colere,
 impatient, avare, étoit devenu, par les
 soins de Fénelon & de Beauvilliers, le
 plus doux, le plus patient, le plus bien-
 faisant des hommes. Tout ce qu'il avoit,
 appartenoit aux pauvres. Il prenoit sur ses
 plaisirs les dons qu'il faisoit aux Officiers.
 Il étoit accessible, s'informoit de tout, &

retenoit tout. Il avoit , sur le soulagement des Peuples, des vues surprenantes dans un Prince de dix - sept ans , & malheureusement dans tout Prince. Louis l'adoroit , malgré l'aversion naturelle aux Rois pour ceux de leurs fils qui ont un cœur citoyen.

CHAPITRE III.

La Paix de Riswick.

Quatre Traités , signés à Riswick sans difficulté , & presque sans objections , donnerent la paix à l'Europe. Le Roi rendit à l'Empereur & au Roi d'Espagne tout ce qu'il leur avoit pris , & tout ce qui avoit été réuni à la Couronne par les Chambres de Metz & de Brisac.

Les Plénipotentiaires Anglois osèrent proposer dans les conférences , que le Roi d'Angleterre fût chassé de France. Louis ne répondit que ces mots : » A ce prix , » la Grande-Bretagne n'aura jamais la paix » avec moi. » Ils sentirent combien cette proposition étoit indécente , & se bornèrent à demander qu'il ne demeurât plus à St. Germain , à cause du voisinage de

Verfailles. Louis fut indigné qu'on vou-
lût lui donner des loix dans fon pays, &
répondit : » Le Roi & la Reine d'Angle-
» terre font malheureux, & mes amis."

La restitution de tant de conquêtes lui
coûta moins, que l'article par lequel il
reconnut Guillaume pour légitime Roi de
la Grande-Bretagne. Il le regardoit com-
me fon ennemi personnel, & comme
l'ennemi de tous les Rois. Cependant il
fut sensible à quelques propos pleins d'esti-
me pour lui, qu'avoit tenus l'usurpateur:
» Le Roi de France, avoit-il dit, ne de-
» vroit point me haïr : car personne ne
» l'a plus loué que moi. Dès qu'il fait
» un nouveau règlement dans ses trou-
» pes, je l'établis dans les miennes. S'il
» fait un pas, s'il tient un Conseil extraor-
» dinaire, je suis inquiet. Je l'imite en
» beaucoup de choses ; je le crains en
» plusieurs, & je l'admire en toutes" (1)

Le peuple avoit murmuré contre la
durée de la guerre ; il murmura contre
la paix. Nos Plénipotentiaires furent in-
sultés à Paris, comme s'ils avoient trahi
les intérêts de la patrie. On se deman-
doit quel étoit le fruit de tant de batail-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

les gagnées, de tant de sièges heureux, de tant de sang répandu; comme si ce n'en étoit pas un assez beau, que la cessation de tant de funestes prospérités. On eût voulu que le Roi eût gardé quelques places. Eh! si la France eût été aggrandie de quelques villes de plus, le François eût-il payé un sol de moins?

Les Courtisans vanterent la modération du Roi; fausses vertus, fausses louanges. La restitution des conquêtes, dès qu'elle n'est pas forcée, est, ou une imbécillité dans le Prince, ou un crime contre l'Etat, qu'elles auroient indemnisé des fraix de la guerre. On rendit tout, parce qu'on ne pouvoit rien garder. Les Alliés avoient été souvent battus; mais pleins de ressources & de vigueur, ils alloient tout envahir. Louis fit donc la paix à propos; & c'est beaucoup pour un Prince conquérant.

Cependant toute l'Europe admira l'équité des conditions qu'il proposa d'abord, & la facilité avec laquelle il les adoucit ensuite. Il parut juste, parce qu'il n'avoit encore paru qu'ambitieux. En rendant la Lorraine, il dit à Couvonge: » Il me » tarde fort de faire cette restitution à » votre maître; je l'aurois faite au feu » Duc, que j'ai toujours estimé, s'il n'a-

» voit toujours été parmi mes ennemis.
 » J'aime encore mieux rétablir un Sou-
 » verain, que de le déposséder.»

Un Annaliste célèbre, (1) & d'après lui, l'Auteur du Siècle de Louis XIV, prétendent que la mort prochaine du Roi d'Espagne fut le motif secret de tous les sacrifices que fit la France à la tranquillité de l'Europe. S'il m'étoit permis de combattre deux Ecrivains si distingués, je dirois qu'elle n'en fit que d'apparens; que l'on négocioit depuis cinq ans; qu'il n'est pas vraisemblable que la mort du Roi d'Espagne eût été prévue dix ans avant qu'elle arrivât; que la misère du peuple étoit extrême; que le Roi la connoissoit; qu'il fut déterminé par la commifération seule; que ses projets sur l'Espagne, quels qu'ils fussent, eussent été mieux secondés par une armée victorieuse & bien payée, que par les plus habiles négociateurs; que Luxembourg & Louvois n'étoient plus, pour faire, l'un, des campagnes brillantes, l'autre, des traités glorieux; & que l'amour & le besoin du repos finirent cette guerre que le chagrin d'un Ministre con-

(1) V. l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Président Hénault, page 450.

tre Me. de Maintenon, avoit commencée. On ne voit dans le Congrès de Riswick, que les restitutions de la France ; on ne voit pas son épuisement.

Quand on lit cette partie de l'Histoire du siècle passé, on ne peut que déplorer les malheurs des peuples, d'être sans cesse, sans raison & sans pitié, sacrifiés aux jeux cruels de quelques Princes, qui se querellent par lassitude de la paix, & se réconcilient par lassitude de la guerre : semblables à des enfants, aussi prompts à s'embrasser, qu'ardents à se battre. Ne vaudroit-il pas mieux que les conférences du Congrès eussent précédé la déclaration de guerre ? On se seroit aigri ; on se seroit rapproché ; on se seroit entendu ; Louis XIV auroit dit aux Hollandois : Je serai fidele aux Traités de Munster & de Nimegue. L'Empire lui eût dit : Il est injuste, qu'un de vos Parlements démembre l'Empire par arrêt, & vous nous blâmeriez de le souffrir. Les Anglois lui auroient prouvé qu'on ne donne point à une nation un Roi malgré elle. On seroit convenu de tout ; & que de sang humain on eût épargné !



C H A P I T R E IV.

Le bien public.

L OUIS pensoit si peu à hériter seul de la Monarchie d'Espagne , qu'après la paix , son premier soin fut de la démembrer. Ce fantôme de gloire , si longtemps adoré , avoit enfin disparu. Il sacrifia , par les Traités de partage , ses droits sur la succession entière de Charles II, à la tranquillité publique. Il ne songea plus qu'à rendre son peuple heureux , & à fermer par une bonne administration les playes que la guerre & l'ambition avoient faites à l'Etat.

Me. de Maintenon souvent consultée , & toujours instruite , indiquoit le mal , & quelquefois trouvoit le remede. Elle étoit engagée dans toutes les affaires , quoi qu'elle s'en crût incapable , parceque , disoit-elle , (1) j'y suis entrée trop tard. La droiture de son cœur , & la justesse de son esprit , suppléoiént à ce qui lui man-

(1) Lettre à Me. des Ursins , dans le Cabinet de M. le Cardinal Lanti.

quoit du côté de l'habitude. Le Roi, que Mazarin avoit formé au plus profond secret, lui cachoit quelquefois certains détails, soit pour jouir seul de la gloire des projets qu'il avoit faits seul, soit pour se maintenir dans son indépendance, soit à la priere de quelque Ministre. Mais bientôt la confiance revenoit. Me. de Maintenon rentroit dans le tourbillon auquel elle croyoit avoir échappé; & toujours maudissant les affaires, s'en occupoit toujours: & elle avoit droit de s'en occuper. L'intérêt que le citoyen doit prendre au bien de la patrie, l'oblige d'avancer ce bien par toutes les voies légitimes. C'est le devoir de tous les sexes, de toutes les conditions, de tous les âges; & qui ne peut le remplir par son emploi, par son crédit, par ses conseils, doit le remplir par ses vœux. Tous les titres, qui peuvent autoriser à se mêler du gouvernement, se réunissoient en Madame de Maintenon; celui de sujette, celui de favorite, celui de femme du Roi. Une maîtresse qui dispose des emplois, qui distribue les graces, qui préside aux délibérations du Conseil, avilit l'autorité qu'elle partage, la nation qu'elle gouverne, l'amant qu'elle conseille, les Ministres qu'elle contredit. Mais une femme peut, sans
attenter

attenter à l'honnêteté publique , avertir son époux du mal qu'on lui dissimule , du bien qu'il laisse imparfait ; le garantir du poison de la flatterie , en lui présentant sans détour la vérité ; le préserver des pièges tendus à sa crédulité ou à ses passions par les Ministres ; par Pontchartrain , qui se rend nécessaire par des minucies , & néglige l'essentiel ; par Barbezieux , qui passe mollement sa matinée entre ses maîtresses & ses complaisants , tandis que l'Officier bâille ou jure dans son antichambre ; par Château-neuf , qui ne fait faire ni un rapport , ni une retraite ; par le Directeur des bâtimens , qui ose présenter des comptes infideles , & que le Roi n'ose gronder , de peur de le tuer d'une seule réprimande. (1)

Me. de Maintenon savoit mettre des bornes à son crédit. Elle donnoit souvent des avis , & rarement des conseils. Elle résistoit à la dangereuse tentation de protéger. On ne voyoit point autour d'elle cette foule d'importuns , qui cherchent à tout engloutir. Il ne falloit point acheter

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen. *Le Roi me dit : (c'est l'Evêque qui parle.) Il est vieux & cassé ; si je lui parle de cette affaire , il mourra de douleur ; il faut le laisser vivre.*

d'une de ses créatures un moment d'audience. On ne lui écrivoit pas vingt lettres pour avoir une réponse de deux mots. Un Confesseur, un domestique, un Courtisan, ne se vantoient pas de la gouverner. Ses oreilles étoient fermées aux rapports comme aux recommandations. Elle avoit été si souvent trompée dans les services qu'elle avoit rendus, qu'elle craignoit toujours de protéger le métalent effronté ou le vice artificieux, aux dépens du mérite modeste ou de l'humble vertu. Cette conduite imposoit silence aux Frondeurs : car ce n'est point contre le Favori, qui regle les affaires, que le peuple murmure ; c'est contre celui qui dispense les graces. L'empire de Me. de Maintenon étoit solide & tranquille, parce qu'il n'étoit pas senti.

Le P. de la Neuville, Jésuite, l'ayant priée, sans la connoître, de lui obtenir une audience de Me. de Maintenon : » Et » que lui voulez-vous ? lui dit-elle. J'en » veux, répondit le Jésuite, un emploi pour un de mes freres. Vous vous » adressez mal, reprit-elle ; elle demande » quelquefois au Roi des aumônes, mais » jamais des graces. Elle a tant de cré- » dit ! repliqua le Pere. Pas tant que vous » croyez, repartit-elle. Ah ! dit le Jésuite,

» c'est à Madame de Maintenon que j'ai
 » l'honneur de parler ; elle seule peut se
 » défier de son propre crédit. »

Elle répondoit avec régularité à toutes les lettres qu'elle recevoit. C'étoient d'ordinaire des lettres de charité. Elle s'habilloit, dictoit, & causoit tout à la fois. Le Roi, voyant que ces correspondances emportoient un temps précieux, lui proposa de prendre un Aumônier. » Un Aumônier, dit-elle, me seroit fort utile, » mais s'accorderoit mal avec mon état. » Valincourt brigua la place de Secrétaire de ses commandemens. Elle aima mieux un enfant de St. Cyr, rejetant tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat.

Le moment du bonheur de la France sembloit arrivé. Me. de Maintenon étoit prête à ouvrir tous les avis utiles, & Louis à les suivre. Mais Desmarais, Brisacier, Fénelon, la Chetardie, Bourdaloue même, au lieu de conseiller le bien public, conseillèrent des jeûnes & des prières. Ils glissoient sur la protection due au peuple ; ils appuyoient sur la vigilance due aux affaires de l'Eglise, qui ne vont toujours que trop bien. Tant les Ecclésiastiques sont habitués à concentrer l'Etat en eux-mêmes ! Si, au lieu d'un Théologien, Me. de Maintenon avoit eu un Philosophe pour

Directeur, Me. de Maintenon eût peut-être été moins sainte; mais la France eût été plus heureuse.

On ne peut que gémir qu'elle ait fait si peu de bien, avec l'intention, la capacité, l'occasion d'en faire tant. Desmarais la rassure sur ses distractions, lui prescrit des austérités, lui ordonne des Communions, lui parle des exercices de piété du Roi, (1) & ne lui dit mot de son

(1) Voyez les Lettres de l'Evêque de Chartres; en voici une qu'on ne trouve point parmi celles que vient de publier M. l'Abbé Berthier. » Il m'est venu une pensée, Madame, & » il me semble que je dois vous la dire. Je crois » que vous feriez un grand bien au Roi, si vous » pouviez gagner sur lui de lui faire faire une » espece d'Oraison dans les moments où vous le » trouvez libre & touché. Cette espece d'Orai- » son devrait être très-courte, très-simple, pro- » portionnée à son état d'inapplication. Je vou- » drois seulement l'accoutumer à regarder Dieu » sous l'idée qui le frappe le plus, comme de » grandeur & de miséricorde, & sur-tout à le » lui faire chercher familièrement au-dedans de » soi. Ces personnes - là passent souvent leur vie » sans connoître, sans goûter Dieu, & sans s'y » voir. Elles le regardent comme un objet étran- » ger, & dans une distance infinie. Mais si vous » pouvez parvenir à faire trouver au Roi Dieu » dans son propre fonds une seule fois, il goû- » tera la manne cachée, & se dégoûtera des » oignons d'Egypte. Dieu se communiquera peu-

peuple. Il vouloit que la grace fût tout miraculeusement dans un Prince qui n'en étoit que foiblement touché ; comme si l'on gouvernoit les Empires par inspiration. Il exigeoit une piété fervente d'un homme dont l'imagination n'étoit pas assez vive pour lui rendre présent un Etre honoré avec foi, mais sans goût & sans amour. Il s'affligeoit avec Me. de Maintenon, de ce qu'il donnoit si peu de temps à la priere, comme si le travail n'étoit pas la meilleure priere des Rois.

» à-peu à lui, & fera par une touche secrete
 » du cœur ce que les plus fortes instructions ne
 » sauroient faire sur un esprit inappliqué. Essayez,
 » Madame, je vous conjure, sans écouter la
 » sagesse humaine, en vous abandonnant avec
 » petitesse au pur esprit de Dieu. La vraie ma-
 » niere de faire cet essai, est de vous accom-
 » moder à la foiblesse d'une ame qui n'a peut-
 » être jamais sentit Dieu. Semblable au Prophe-
 » te qui se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vou-
 » loit ressusciter, pliez-vous, raccourcissez-vous,
 » faites cette oraison avec lui, & supprimez les
 » raisonnemens qui le lasseroient bientôt. La
 » longueur de trois *miserere* suffira pour la pre-
 » miere fois. Qu'il vous suive pas à pas. Ar-
 » rêtez-vous, recommencez à propos... *Suit*
 » une longue énumération des attributs de Dieu,
 » que l'Evêque termine par ces paroles: Vous voyez,
 » Madame, que je ne suis guere prudent &
 » sage ; aussi ne veux-je point l'être avec vous.

Malgré ce funeste oubli du bien public, le bien public se fit, quoiqu'imparfaitement & avec lenteur. Depuis la paix jusqu'en 1701, les annales de la patrie nous montrent Louis jugeant des procès contre lui-même, & ordonnant aux Magistrats de le condamner dans toutes les affaires douteuses, affoiblissant le luxe par son exemple, remettant aux Provinces une partie du don gratuit, encourageant l'agriculture, honorant le commerce, & abolissant (1) la Capitation, pour remplir la promesse qu'il avoit faite à son peuple.

On diminua le nombre des pensionnaires. Le Roi fit seul ce règlement dans la chambre de Madame de Maintenon. Il portoit toujours fort haut la somme des pensions; Me. de Maintenon la diminueoit toujours, persuadée qu'il valoit mieux faire un peu de bien à beaucoup de sujets, que d'en faire beaucoup à peu.

Tout se vendoit dans les Finances. Le Roi dit au Contrôleur-Général: » Je ne

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du 19 Décembre 1697, portant qu'on imposeroit seulement le quart de la Capitation, pour les trois premiers mois de l'année 1698, après lesquels ledit impôt cesseroit entièrement, conformément à la Déclaration du 18 Janvier.

» veux point que la faveur & la protection soient achetées ; & vous le direz de ma part aux gens d'affaires." Deux Commis furent chassés, & quelques Dames menacées de l'être. Cette sévérité confiterna le Contrôleur-Général. Ses mains pouvoient être pures, mais celles de ses gens ne l'étoient pas.

Le grade militaire, qui, depuis la mort de Louvois, étoit tombé dans le mépris, fut rétabli dans ses prérogatives, sans nuire à l'émulation. Pontchartrain nommant au Roi plusieurs Officiers pour une place de Capitaine de galeres, insista fort sur le Chevalier de Froulé. » Vous protegez donc bien Froulé, lui dit le Roi. » Il le mérite. Mais il a des aînés, aussi braves gens que lui ; ils n'ont point de protecteur ; il faut que je leur en serve. Et il choisit le plus ancien. (1)

Le Duc de Bourgogne fut admis au Conseil des Dépêches. Le Roi lui dit : » Dans les commencements, vous n'opinerez pas ; mais en bien écoutant, vous apprendrez à bien opiner." Ensuite il lui parla des affaires du dedans du Royaume, avec autant de détail,

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

que s'il les eût toujours immédiatement conduites, avec autant de confiance que s'il lui eût résigné l'Empire.

Le jeune Prince se hâtoit de s'instruire de l'état du Royaume, comme s'il eût dû bientôt le gouverner. Il voulut connoître les Provinces; les Intendants eurent ordre de lui envoyer des Mémoires détaillés: un voyage *incognito* l'eût mieux instruit. En parcourant la France, il eût vu des Villes heureuses, des villages ruinés, des campagnes désertes, des manufactures abandonnées, l'industriel laboureur gémissant sous le poids des impôts; le Moine stérile & fainéant, engraisé des fruits de la terre qu'il ne cultive pas; un peuple pauvre & digne d'être heureux; des moyens faciles d'augmenter la somme des biens, & de diminuer celle des maux. Les Intendants répondirent mal à ses espérances & à ses vues. L'un, vivant en Roi depuis vingt ans dans la Généralité, n'en connoissoit ni les forces, ni les ressources, ni les malheurs. L'autre calomnioit les habitants dans la sienne. Celui-ci, arrivant dans sa Province, exagéroit les abus & les inconvénients, pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Celui-là, vieilli dans l'administration, les pallioit pour étouffer le cri de l'oppression

publique. Ceux des pays d'Etats peignoient les assemblées des trois Ordres représentés par les Peres de la Patrie, comme des assemblées de séditieux. Ceux des pays d'Elections vantoient les avantages de la taille arbitraire, comme s'ils craignoient que cet instrument de la tyrannie ne leur fût arraché. Quelques-uns s'appesantissoient sur des détails inutiles, & glissoient sur les grands objets de la curiosité du Prince. Quelques autres osoient proposer des moyens de lever de nouveaux tributs. Tous avouoient les maux de la révocation de l'Edit de Nantes; aucun d'eux ne les déplorait. Le Duc de Bourgogne vit de bonne heure, que l'homme du Roi est rarement l'homme du peuple.

CHAPITRE V.

*L'Archevêque de Paris. Le Pere de la Chaise.
Le Curé de Versailles.*

NOailles pensoit avec plus d'élévation que Godet Desmarais. Il avoit toute la confiance de Me. de Maintenon, & en profitoit moins pour lui-même que pour son Diocèse. Il proposa le démam-

brement des Evêchés ; il tenta de donner des mœurs aux Courtisans ; il ne souffrit point que le Conseil du Roi gouvernât l'Eglise , ni que l'Eglise refusât une portion de ses revenus aux demandes du Conseil. Consulté sur quelques affaires d'Etat , il dit la vérité avec plus de hardiesse , que la douceur de son caractère ne sembloit en promettre. Il blâma la réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville ; & Me. de Maintenon dit au Roi , qui se félicitoit d'avoir trouvé un moyen facile de payer ses dettes : » Sire , vous allez » donc défendre à vos Parlements de pro- » céder contre les voleurs de grands che- » mins ! » Le Roi répondit , que les besoins de l'Etat le forçoient à cette réduction. Me. de Maintenon soutint qu'un Roi ne pouvoit manquer à ses engagements , qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de les remplir.

Elle gémissoit de voir tous les jours de nouveaux bâtimens s'élever avec une magnificence , qui sembloit insulter à la misère publique. Elle avoit hautement condamné la Chapelle de Versailles ; persuadée , dit Mlle. d'Aumale , que ce lieu si embelli ne seroit pas toujours la résidence de nos Rois. Elle détruisit si bien cette passion de bâtir , que les dépenses

du Roi pour ses plaisirs se bornerent à l'embellissement de ses jardins. Pontchartrain lui ayant proposé de décorer Paris d'édifices publics, Louis répondit : » Ces » Ministres, à force de me parler de gloire, ont fait accroire à l'Europe que » je mettois la mienne dans ces misères- » là. J'aime à bâtir ; qu'on ne me parle » plus de bâtiment, ni pour Paris ni pour » moi ; que mon peuple soit bien nourri, » je ferai toujours assez bien logé. »

L'abus de l'autorité affligeoit Me. de Maintenon, & indignoit l'Archevêque. Les ordres particuliers, d'abord employés contre les traîtres, ensuite en faveur de quelques familles, dont on vouloit ménager l'honneur ; enfin contre les Jansénistes, qui signoient le Formulaire pour échapper aux anathêmes, & dogmatifesoient secrètement pour s'étourdir sur leurs remords ; ces ordres s'étoient multipliés au point qu'ils formoient dans l'Etat une espece d'Inquisition, & que la France alloit être gouvernée par lettres de cachet. Les hérétiques craignoient les délateurs ; les beaux esprits, les soupçons ; les plaideurs, les évocations au Conseil ; les innocents & les coupables, un jugement secret, toujours plus cruel & moins juste qu'un jugement public. L'Archevê-

que ne ceffoit de dire à Me. de Mainte-
 non , qu'un jour Dieu demanderoit comp-
 te au Roi de toutes les injustices com-
 mifes fous son nom , de toutes ces let-
 tres closes , de tous les exils ordonnés
 contre les formes , de tous les maux de
 cette jurisprudence nouvelle , fans forma-
 lités , toujours violente , quelquefois équi-
 table , toujours soupçonnée de ne l'être
 pas , affujétissant à l'inconstante volonté
 de l'homme , l'homme réclamé par l'im-
 muable loi. Me. de Maintenon en parla
 souvent au Roi , qui confondant le droit
 d'arrêter fans preuve un citoyen avec
 celui de le juger fans formes , répondit
 toujours : » C'est ainsi qu'on en a usé
 » dans tous les temps : » tant les premie-
 res usurpations font dangereuses. Cepen-
 dant il étoit plein de respect pour les
 Loix. » Quand une fois on s'en écarte ,
 » disoit-il , on ne fait plus où on en est. »
 Mais il vouloit que tout se fît prompte-
 ment ; il vouloit que tout se fît par lui :
 il étoit juste ; il croyoit que ces Minif-
 tres l'étoient ; & c'est-là la plus commune
 & la plus criante des injustices des Rois.

Me. de Maintenon ne pouvant empê-
 cher les ordres & les recherches contre
 ce qu'on appelloit crime d'Etat , tenta du
 moins d'en modérer la rigueur. Elle ap-

prit les sévérités muettes exercées à Vincennes & à la Bastille, d'où il sort si peu de gens sages, & où il en meurt tant de désespérés. On refusoit aux prisonniers des livres, les visites de leurs amis, & les Sacraments; elle conjura le Ministre d'avoir un cœur.

Elle engagea le Roi à veiller avec attention au choix des Ecclésiastiques. L'empire qu'elle avoit sur lui, ses liaisons avec les Evêques, sa réputation de sagesse & de piété, pouvoient la rendre en quelque sorte maîtresse de la nomination des Bénéfices. Cependant elle se contenta d'abord de porter le Roi à faire le bien de l'Eglise, sans presque s'informer comment il le faisoit. Un Evêque la remerciant d'une Abbaye : » Moi, Monsieur, lui » dit-elle ! vous m'apprenez que le Roi » vous l'a donnée : je ne me mêle ni de » l'Eglise, ni de l'Etat. » Et alors, cela étoit vrai.

Mais depuis elle fut si vivement sollicitée par l'Evêque de Chartres & par l'Archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, qu'elle devint la femme d'affaires du Clergé, qui ne pouvoit alors se passer d'un appui. Le P. de la Chaise étoit souvent trompé, & quelquefois il vouloit bien l'être. La plupart

des placets étoient simoniaques. L'un y parloit des services de ses ancêtres, l'autre des blessures de ses parents. Celui-ci insinuoit qu'il avoit été ruiné par la guerre, & qu'un Bénéfice payeroit ses dettes, comme si les biens de l'Eglise étoient le prix du sang versé dans les combats. Celui-là vantoit sa noblesse. Le P. de la Chaise proposoit au Roi ces hommes avides, avarés, & ambitieux. On le blâmoit de traiter ces saintes affaires avec trop de légèreté; de donner des Abbayes à un de ses freres qui ne méritoit que des chiens courants; d'accabler de Bénéfices un de ses neveux, l'opprobre de sa famille; de mettre à la tête des plus riches Couvents trois de ses nieces, dont une commit un péché si honteux & si public, qu'il fut obligé de la faire enfermer. Son frere, Sénéchal de Lyon, acheta du Marquis de St. Valier la Charge de Capitaine des gardes de la Porte : on plaisanta beaucoup sur ce nouveau Comte de la Chaise.

Un si grand crédit étoit effrayant pour l'Archevêque de Paris. Il falloit y mettre des bornes. Le Prélat remplit le Roi de tant de scrupules; Me. de Maintenon le fit si souvent rougir de mauvais choix faits d'après le P. de la Chaise, que le

Jésuite dit à ses amis » Je suis perdu :
 » je ne puis plus choisir, & bientôt je
 » ne pourrai plus exclure. »

Pour connoître les Ecclésiastiques capables de gouverner par les mœurs les Provinces que les Magistrats gouvernoient par les loix, le Roi demanda une liste des meilleurs sujets au Duc de Beauvilliers : & Me. de Maintenon une autre à l'Archevêque de Paris. Les nominations furent plus judicieuses. Les translations furent moins fréquentes : on dit au Roi qu'elles étoient sévèrement défendues par les sacrés Canons, & qu'elles entretenoient parmi les Evêques l'ambition & la cupidité. La résidence se rétablit : quelquefois un coup d'œil du Roi renvoyoit dans leurs Diocèses ceux qui se trouvoient à son lever : souvent un ordre du Procureur-général abrégéoit leur séjour à Paris. » Si
 » les Evêques de Cour, disoit Me. de
 » Maintenon, savoient combien ils y sont
 » méprisés, ils n'y paroïtroient jamais,
 » & feroient par honneur ce qu'ils ne font
 » pas par devoir. »

Elle exhortoit sans cesse le Roi à choisir les Evêques parmi les Vicaires-généraux des Diocèses. Louis goûta cette maxime : & dès ce moment, ces places, auparavant si dédaignées par les Abbés

de qualité, furent fort briguées, & bientôt gâtées par eux. Le Roi maintint la juridiction des Evêques. Il écouta les plaintes qu'on lui fit des usurpations des Parlements de Toulouse & de Bordeaux : & il donna ce fameux Edit, si favorable à la Jurisdiction Ecclésiastique, mais si souvent éludé par le Parlement.

L'Eglise reconnut ces services par la concession facile & généreuse des dons gratuits. En vain on déclama contre l'injustice des répartitions : en vain on exagéra les besoins de l'Etat. Le Roi n'attenta point au droit de subvention volontaire : restes précieux de celui qu'avoient autrefois toutes les Provinces : image de l'ancienne liberté, affligeante pour les pays d'Elections, conservatrice des privileges des pays d'Etats.

Le P. de la Chaise se vengea sur Me. de Maintenon, de la perte de son crédit ; & pour le recouvrer, attaqua sourdement auprès du Roi, Noailles, son conseil & son Théologien. Le Prélat, soupçonné de Jansénisme d'après les insinuations du Confesseur, étoit ouvertement défendu par Me. de Maintenon, qui exagéroit tantôt les vertus de l'accusé, tantôt les défauts de l'accusateur. Mais en vain elle faisoit valoir tant de mandements de l'Ar-

chevêque contre la doctrine de Jansenius. Le P. de la Chaise demandoit pourquoi Noailles, qui en condamnoit les propositions, en protégeoit les disciples. Le Roi appercevoit ce contraste frappant. L'Archevêque lui paroissoit un hérétique, d'autant plus dangereux, qu'il avoit l'air de ne l'être pas. Ces impressions étoient effacées à la première audience : le Prélat, plein de candeur, de modestie, de douceur & de fermeté, pouvoit être coupable, mais ne pouvoit être haï.

Le commerce secret qu'il avoit avec Me. de Maintenon, étoit épié de tous côtés, & fut enfin découvert. Le P. de la Chaise, plus aimé qu'estimé du Roi, rentroit par inclination dans la confiance, & le lendemain la perdoit par réflexion. Il tâcha de rendre suspecte Me. de Maintenon ; & quelques Jansénistes pourvus de Bénéfices à sa recommandation, le mirent à portée, non de décrier sa foi, mais de décréditer ses conseils. On opposa les rapports aux rapports : & Noailles fut Cardinal malgré les Jésuites. Me. de Maintenon, toujours occupée de son heure dernière, vouloit en mourant laisser le Roi entre ses mains. Elle regardoit alors l'accusation de Jansénisme comme le crime de ceux qui étoient sans tache, & toutes

ces saintes disputes comme une guerre entre le Clergé qui vouloit être libre, & les Jésuites qui vouloient achever de l'asservir: guerre dont la Religion étoit le prétexte, & la jalousie le motif.

Le Cardinal de Noailles, la voyant dans ces dispositions, projetta d'éloigner le P. de la Chaise, & de donner sa place au P. d'Emeric, qui, ambitieux & intrigant pour la plus grande gloire de Dieu, rôdoit sans cesse autour de Versailles, pour ravir au P. de la Chaise la conscience qu'il se flattoit de mieux diriger. Me. de Maintenon entra dans ce projet. Elle attribuoit tous les péchés du Roi à son Confesseur. Elle croyoit qu'il falloit être appelé à cet emploi redoutable par une vocation du Ciel, & non par une brigue de Cour; qu'il falloit mériter, à force de bonnes œuvres, les graces nécessaires pour le bien remplir. Elle eût voulu que le P. de la Chaise se fût uni à Dieu par l'oraison, pour obtenir de lui le salut de son pénitent. Son équipage ne convenoit point à la modestie d'un Religieux. Son luxe donnoit du scandale aux foibles, faisoit gémir les dévots, rire les mondains, & murmurer les Jésuites mêmes. Le P. Thyrfus Gonzalès, son Général, lui en avoit fait des réprimandes très-fortes & très-

inutiles. Un carrosse attelé de six chevaux fringants, une maison de campagne exposée à la vue de tout Paris, des jardins où tout étoit de goût & du goût du siècle, de grands repas qu'il donnoit à ses amis, tout en lui faisoit valoir, en dépit de ses vœux, les droits de l'Eglise triomphante. Les Jansénistes lui trouvoient l'orgueil d'un homme qui avoit tous les jours son Dieu entre ses mains, & tous les mois son maître à ses genoux. On se plaignoit aussi de ce que ses mains étoient ouvertes aux présents. L'un lui donnoit des chevaux, l'autre des médailles. Il en tenoit de l'Abbé Descamps un cabinet très-curieux, qu'on voit encore à la bibliothèque de la maison professe : monument de son savoir & de son avarice.

Le Roi connoissoit en partie ces défauts ; mais il avoit besoin d'un homme indulgent. C'est souvent l'intrigue qui obtient la place de Confesseur : c'est la bonhomie qui y soutient. Le P. de la Chaise doux, accommodant, incapable de contredire, sévère sur les grands péchés, traitable sur les petits, lui inspiroit toute son aversion pour les dévots, déjà si souvent reconnus par le Roi hypocrites, hérétiques, ou imbécilles. C'est par-là

qu'il acheva de perdre le P. d'Emeric : le Jansénisme l'avoit éloigné de la Duchesse de Bourgogne ; la dévotion l'écarta du Roi.

Le Cardinal de Noailles & Me. de Maintenon jetterent les yeux sur un autre Jésuite. Le P. de la Chaise para ce nouveau coup, & son crédit, supérieur aux loix mêmes de l'honneur, maintint dans le service, malgré un Régiment entier, un de ses neveux, coupable d'une lâcheté avérée. Le Prélat & la Dame ne se rebuterent point : l'un le soupçonnoit de mettre toute son habileté à faire pécher le Roi en conscience ; l'autre l'accusoit de borner tout son ministère à l'en empêcher. Le Cardinal vouloit un autre Confesseur, par haine contre le mal : Me. de Maintenon, par amour pour le bien.

Le Curé de Versailles desiroit ardemment de confesser son paroissien. Il avoit déjà eu avec le Roi quelques entretiens, qui lui donnoient des espérances. Il ne cessoit de lui parler des qualités d'un Confesseur ; comme pour lui persuader que le peintre ressembloit au tableau. Lui ayant demandé une pension pour une Actrice qui quittoit le Théâtre pour le Couvent : » Qu'elle est heureuse, dit le Roi,

» de renoncer au monde pour faire pé-
» nitence! En vérité, on a bien de la
» peine à se convertir! » Le Curé ré-
pondit que tout étoit facile à la grace.
» Quand il faut réparer le passé, re-
» prit le Roi, & qu'on ne voit nul jour
» à pouvoir faire ces réparations, on est
» bien à plaindre! Dieu veut vous sau-
» ver, repliqua le Curé : ce n'est pas
» en vain qu'il excite dans votre cœur
» ces saints mouvements. Votre plus so-
» lide gloire (il falloit encore le flatter
» pour le convertir), est d'assurer votre
» salut en réparant les fautes de votre jeu-
» nesse. Cela est bien vrai, interrompit
» le Roi, mais bien difficile : il est
» des fautes d'une certaine nature, qui
» ne peuvent être réparées : » Sans doute
l'enlèvement d'une femme à son époux,
tant de guerres injustes, & par consé-
quent tant de meurtres, tant de millions
levés sur les pauvres & employés à de
coupables plaisirs, & tous ces maux qu'un
stérile repentir peut seul effacer dans une
place où les injustices sont aisées, & les
restitutions impossibles. Soit prudence,
soit sagesse, le Curé ne fonda point des
playes qu'il ne pouvoit guérir : il se ré-
pandit en discours généraux sur la bonté
de Dieu. Le Roi en fut touché, & le

dit à Me. de Maintenon, qui en instruisit le Cardinal de Noailles. Excité par l'une & par l'autre, le Curé hasarda quelques conseils. Mais soit qu'ils fussent déplacés, soit que la grace ait des moments qui ne reviennent plus, le Roi l'entendit, & ne l'écouta point (1).

Le P. de la Chaise, inquiet de ces conférences secrètes, peignit Hébert comme un imprudent, dévoué au Cardinal, ne parlant, n'écrivant, ne pensant que d'après lui. Hébert, tous les jours plus importun, fortifia ces rapports, en rappelant sans cesse au Roi ce premier entretien, dont il avoit si mal profité, & dont le Roi ne vouloit plus se souvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de St. Louis, pour lui prouver qu'on pouvoit se sauver sur le Trône : » Il ne communioit » que deux fois l'année, dit le Roi : ce- » pendant c'étoit un grand Saint. Oui, » répondit le Curé, mais il se confessoit » deux fois le jour. C'étoit donc bien » un grand pécheur, reprit froidement » le Roi. »

Me. de Maintenon, voyant que le Roi ne peut se dégager du P. de la Chaise,

(1) Mémoires de l'Evêque d'Agen.

se réconcilie avec lui, dans l'espérance de le réconcilier avec la dévotion. Le Jésuite a un long entretien avec elle, se justifie de la tiédeur du Roi, & promet de lui dire désormais la vérité sans détour, & de lui indiquer les meilleurs Ecclésiastiques sans partialité. Malgré cette paix, l'un & l'autre se conduisent, comme se défiant de leur amitié & de leur crédit.

Une bagatelle fut, dit-on, l'origine de cette méfintelligence. Me. de Maintenon ayant demandé un Bénéfice pour un Abbé qu'elle protégeoit, le P. de la Chaise lui promit de le nommer à propos au Roi. Il le mit à la tête de la liste. Le Roi l'effaça. Le Confesseur, d'un ton de chagrin affecté ou réel, dit que cet Ecclésiastique lui avoit été recommandé par Me. de Maintenon. » C'est justement à » cause de cela que je l'efface : je ne » veux pas qu'elle s'en mêle. Mais, Si- » re, dit le Jésuite, ses dispositions pour » moi en deviendront moins favorables : » & j'ai cru que le suffrage d'une Dame » si pieuse devoit être compté. Ah ! ré- » pondit le Roi ; c'est une raison : mais » si elle est bonne pour vous, elle n'est » rien pour moi. » On voit par ce trait, quelle habileté il falloit à Me. de Maiu;

tenon pour gouverner un Prince plein de jalouses délicatesses. On voit aussi, que d'abord elle influa peu dans la nomination des Bénéfices. Dans la suite, elle y prit part : on persuade aisément à la conscience ce qui lui plaît : l'Evêque de Chartres lui en fit un devoir. S'il ne l'avoit pas dirigée, ne lui en eût-il pas fait un crime ?

Quoi qu'il en soit, elle fut offensée de l'affectation du P. de la Chaise à mettre le nom de son protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque apparente de considération, comme un artifice pour engager le Roi à lui défendre de gêner désormais le Confesseur par ses recommandations. C'est à ce mal-entendu que le Jésuite attribuoit le premier refroidissement qui fut suivi de si grandes hostilités.

Mais il est vraisemblable que cette inimitié avoit une autre cause. Me. de Maintenon eût aisément oublié une légère trahison ; mais elle ne pardonnoit point au Confesseur une suite de procédés dévoués par son état. Elle avançoit tous les jours dans la piété, & le P. de la Chaise ne l'honoroit pas même. Elle se livroit quelquefois à toutes les austérités d'une Religieuse ; & le Religieux, à tous
les

les relâchements d'un homme de Cour. Elle portoit sans cesse aux plus grandes vertus un Prince encore trop épris des vertus humaines ; & le P. de la Chaise n'auroit pas assez ses efforts , & craignoit trop de fatiguer une ame indolente presque aussi-tôt assoupie que réveillée. Elle aimoit Louis uniquement , & tout son amour se concentroit dans le desir de le sauver ; c'étoit-là son premier intérêt, son unique vœu, sa passion ; & la vie mondaine d'un Confesseur fait pour prêcher d'exemple, lui paroissoit plus propre à irriter Dieu, qu'à en attirer les bénédictions sur le pénitent. De-là cette défiance, cette opposition continuelle au crédit du P. de la Chaise, ce dessein de le détruire, cette indifférence pour l'Ordre Religieux en apparence le plus utile à l'Eglise, le seul utile à l'Etat ; ce penchant à croire que cet Ordre avoit formé le projet d'applanir le chemin du Ciel ; cette joie, quand Rome ou la Sorbonne condamnoient quelques-unes de ses Theses ; cette crainte de la domination de gens crus avides de gouverner, parce qu'ils en étoient capables ; & tant d'autres effets injustes de l'aversion la plus juste dans son principe. Le P. de la Chaise, dont les Jansénistes n'avoient qu'ef-

fleuré la réputation, fait aujourd'hui pitié dans les lettres de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles. Il aimoit le luxe & les plaisirs ; mais il avoit des vertus que moins dévote elle eût apperçues. Chacun a sa façon de voir : les meilleures vues sont affoiblies ou trompées par la diversité des caractères, & autant par celle des intérêts : Me. de Maintenon voyoit un peu noir, tout ce qui n'étoit pas saint. Les jugemens ne sont pas exactement vrais : les ames qui les forment, n'en sont pas moins droites : c'est l'humanité. Elle croyoit qu'il falloit appeler la grace par la sévérité ; & le P. de la Chaise, que le vrai moyen d'en hâter le retour, étoit de l'attendre avec patience. Et l'événement le justifia : le Roi parvint à cette piété pratique & solide où sa femme & son Confesseur avoient aspiré à le conduire, mais par des chemins différens. En un mot, le P. de la Chaise n'avoit pas les qualités d'un Religieux ; mais il avoit toutes celles d'un Confesseur de Roi. Attribuer à l'homme les vices de sa place, source de faux jugemens.



CHAPITRE VI.

Billets de Confession.

LEs vues du Roi pour le bien public , en embrassoient toutes les parties. En cherchant la cause de l'épuisement de l'Etat , il la trouva dans la fuite des Huguenots qui avoient dépeuplé nos Provinces , & enrichi nos ennemis. On lui proposa de les rappeler. Cette proposition ne l'indigna point. Il avoit reconnu la fidélité de ceux qui étoient restés dans le Royaume , lorsque le Duc de Savoye ayant fait une descente en Dauphiné , où il avoit porté des armes pour vingt mille hommes , dans l'espérance que les Religionnaires se déclareroient pour lui , aucun des nouveaux convertis n'écouta ses offres , ni les exhortations des Ministres Protestants qu'il menoit à sa suite (1).

Au Congrès de Riswick , il entendit

(1) *Au contraire*, dit la gazette de France, ils furent des premiers à courir sus à ses troupes. Août 1692.

sans répugnance les prieres que lui firent les Princes Protestants pour le retour des réfugiés. Ces instances furent foibles : & ceux qui avoient profité de nos pertes, craignoient d'être exaucés & appauvris. Le bruit avoit couru dans l'Europe que Louis vouloit les rappeler ; & ç'en fut assez pour que Louis ne les rappeliât pas. Il n'est plus temps, dit-on ; les réfugiés sont établis. Il est toujours temps de faire le bien.

On lui présenta un Mémoire sur cet important objet. Il fut communiqué à Me. de Maintenon, & réfuté par elle. On a encore cet écrit de sa main. On y voit qu'elle avoit mal saisi l'état des choses ; qu'elle abhorroit l'intolérance ; mais qu'elle n'avoit pas approfondi le droit qu'avoient les Huguenots d'être tolérés (1). Si cet écrit ferma la porte du Royaume aux fugitifs, Louis XIV & Me. de Maintenon sont bien à plaindre : l'un, d'avoir été déterminé par les plus foibles raisons à faire le plus grand mal ; l'autre, de s'être opposée au plus grand bien de la patrie, par l'impulsion d'un zele aveugle qui le lui fit méconnoître.

(1) Voyez les Pieces justificatives, N^o. 11.

On ne rappella point ceux qui avoient fui : on voulut du moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Rien n'affligea plus le Roi, que la diversité des sentiments des Evêques sur la conduite qu'on devoit tenir envers les nouveaux convertis. Les uns vouloient qu'on les conduisît à l'Autel, la baïonnette au bout du fusil (1) : les autres, qu'on employât la violence pour les rendre attentifs aux instructions, mais qu'on s'en abstînt pour les Sacrements : quelques-uns, qu'on n'usât envers eux que d'exhortations & de conseils. Chacun de ces avis avoit ses difficultés : le Roi voyoit que le premier faisoit des sacrilèges, le second des hypocrites, & le troisieme des Athées. L'embarras étoit grand : la douceur ne convertissoit personne, & la cruauté convertissoit mal. Il falloit pourtant à cette partie de sujets une Religion. Ils étoient sans Temples : on ne vouloit pas qu'ils fussent sans culte. Il sembloit également dangereux de leur rendre le leur, & de leur en ordonner un qu'ils abhorroient.

Le Roi, pour établir une conduite uni-

(1) Tout ceci est tiré des manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 108 & suivantes.

forme, fit écrire à tous les Evêques de l'instruire de leurs sentiments, & d'adresser leurs Mémoires au Cardinal de Noailles. La question & la réponse couvriront d'un éternel opprobre le Clergé de ce siècle. On demandoit s'il étoit bon de forcer un peuple d'hérétiques à croire & à communier. Et Noailles & le Tellier soutinrent seuls, que c'étoit une tyrannie devant les hommes & une abomination devant Dieu. Tous conclurent au sacrilège. Bossuet même, (ceux qui prouvent le mieux les mystères, ne sont pas ceux qui s'en jouent le moins,) Bossuet, qui d'abord avoit frémi, approuva cette profanation des plus augustes Sacrements (1). Les avis des plus vertueux Prélats furent les plus atroces : l'Evêque de Chartres surtout, l'Ange de la Cour, décida en toute humilité & en toute douceur, que l'autorité souveraine devoit s'armer contre ceux qui refusoient l'Eucharistie. Tant il est aisé d'être saint, & difficile d'être sage ! La Philosophie a tellement adouci les mœurs de tous les ordres de l'Etat, que ce fait ne peut être cru ; mais il en est un, qui s'est si bien soustrait à son em-

(1) Lettres de Me. de Maintenon.

pire, qu'il renouvelleroit volontiers les absurdes fureurs du même zele. Qu'on me pardonne cette réflexion : elle m'est arrachée par les droits de l'humanité, autrefois impudemment violés, aujourd'hui encore mal affermis.

Le Roi donna jour au Cardinal de Noailles, pour examiner les Mémoires des Evêques. Le Prélat lui en porta l'extrait. Le Roi voulut voir les Mémoires entiers. Quelque ennuyeux qu'ils fussent, ils les lut tous dans une après-dînée. L'unanimité des sentiments ne le détermina point ; mais il fut frappé de quelques passages de St. Augustin, qui prioit les Comtes Boniface & Marcellin, Gouverneurs d'Afrique, de persécuter les Donatistes. Le Cardinal dissipa ces nuages que l'autorité élevoit contre la raison, en disant que les Donatistes étoient alors armés, qu'ils persécutoient les Catholiques, qu'il falloit opposer la force à la force ; que St. Augustin étoit le plus doux des hommes, & qu'on lui prêtoit les sentiments d'un bourreau ; qu'on ne voyoit ni dans ses écrits, ni dans ceux des anciens Peres, aucune trace de violence exercée contre les errants ; que la coutume de l'Eglise étoit de vomir de sa bouche les hérétiques, & non de les forcer à rentrer dans son sein ; que cet usage

n'avoit point varié; que tous les Rituels éloignoient les excommuniés de la célébration des saints Myſtères; que ſouffrir dans les temples des hommes liés par les cenſures de l'Egliſe, c'étoit un oubli des premières loix de la diſcipline, & que les contraindre d'y entrer, c'étoit un attentat contre la majeſté de la Religion.

Le Roi goûtoit ces raiſons. Mais il entendoit les cris tumultueux de cent Evêques intolérants, qui déjà l'accuſoient de mollir. Il vouloit être docile à leur voix : il ne vouloit pas être cruel à ſon peuple. Il eût bien dû ſentir que l'eſprit qui vouloit forcer ſes ſujets à croire, étoit le même qui avoit aſſaſſiné ſon grand-pere, ſoupçonné de ne croire pas. Il renvoyoit d'un jour à l'autre la déciſion, flottant entre les conſeils de tout ſon Clergé & les conſeils d'un honnête homme. Me. de Maintenon étoit livrée à toutes les perplexités d'une conſcience, que la commiſération révoltoit contre tant d'Evêques, & tant d'Evêques contre la commiſération.

Le Roi, qu'un effort ſublime de raiſon, trop rare dans ceux qui conſultent, pouvoit ſeul engager à préférer l'avis d'un à l'avis de tous, n'oſa prononcer, abandonna les Religionnaires à leurs ennemis,

& envoya dans toutes les Provinces une instruction qui n'autorisoit ni ne désapprouvoit les rigueurs. Mais on lui persuada qu'on obtiendrait de leurs passions ce qu'on ne pouvoit obtenir d'eux par la sévérité : & dans cette idée, il soumit leurs mariages à la bénédiction du Prêtre. Auparavant ils les contractoient devant le principal Juge du lieu, conformément à l'arrêt du Conseil de 1685. Sans casser cet arrêt, on les obligea de se marier en l'Eglise Romaine comme les autres sujets. Les Autels furent assiégés de Huguenots brûlants d'amour, qui venoient en foule acheter la bénédiction nuptiale par une année de sacrilèges affidus. Ces malheureux Evêques s'applaudissoient des abjurations qu'ils arrachotent à ces amants, qui, de leur côté, faisoient vœu de les réparer par un mépris public des dogmes & des cérémonies Catholiques, dès qu'ils auroient épousé leur maîtresse. Le mariage, qui, pour les Protestants, n'est qu'un contrat civil, devint pour eux un Sacrement. Le contrat le plus favorable de la société, fut assujetti à des épreuves longues & arbitraires. La bénédiction sacerdotale, que les plus savants Docteurs ne croyent pas nécessaire à la validité du mariage, en devint une partie essentielle. Mais les

Evêques s'étant apperçus que les mariés retournoient à leurs erreurs, ils défendirent aux Curés de marier les errants, & condamnerent au célibat un peuple entier. Le mal dure encore : les Huguenots fuyent une union qui prive les enfants des effets civils, si elle est dans la forme contraire aux loix ; & les peres, de tous les droits de la conscience, si elle y est conforme : les familles s'éteignent, les Provinces se depeuplent ; mais qu'importe à l'Eglise, que l'Etat perde des citoyens ? Reproche ignominieux, amer, hardi peut-être, mais juste, tant que le Clergé ne chassera pas de l'Eglise ceux qui ne sont pas de l'Eglise, tant qu'il ne demandera pas au Prince la révocation d'une loi qui ne fait que des célibataires ou des profanateurs, tant qu'il ne proposera pas l'émission des promesses matrimoniales par devant le principal Juge du lieu, comme le seul remede contre la dépopulation & le sacrilege.

Le Cardinal de Noailles, fidele à la tolérance civile, mais persuadé que l'Eglise ne doit tolérer rien d'impur, exclut les Huguenots de la participation aux Sacraments, soutenant toujours que St. Denis dont il occupoit le siege, n'avoit forcé personne d'assister à ses Messes. Parmi les

Protestants du Diocèse de Paris, quelques-uns, pour entrer dans les charges de Judicature, ou pour parvenir aux honneurs militaires, vivoient en Catholiques & pensoient en Huguenots. Mais il leur restoit encore assez de scrupules pour s'abstenir de la Communion. Ils achetoient de Prêtres mercenaires, des certificats de Catholicité. A l'heure de la mort, ils présentoient au Curé, qui venoit les exhorter, ces honteuses attestations, à l'ombre desquelles ils testotent & mouroient en paix. Pour remédier à cet abus, le Cardinal de Noailles établit des billets de Confession : excellent frein contre l'imposture de gens qui ne haïssent rien tant que de se confesser.

Les Huguenots furent charmés de ces sages dispositions. Mais ceux d'entr'eux, que l'intérêt, l'ambition ou le vice engageoient à paroître Catholiques, murmurèrent d'un règlement qui les démasquoit. On ne nous permet, disoient-ils, ni de nous réunir, ni de nous séparer : il est bien vrai que nous sommes hérétiques ; mais il n'est pas de foi que nous le soyons : on n'en a qu'une certitude humaine : les Edits du Roi ne reconnoissent qu'une Religion dans son Royaume ; & en nous y soumettant, nous avons droit aux biens

de l'Eglise : la participation aux Sacrements est de pure discipline , & l'Archevêque viole la loi du Prince qui nous y admet : ils appartiennent à quiconque les demande : eh ! dans tous les autres Diocèses , on les donne à qui ne les demande pas.

Tels étoient les discours de ces lâches Huguenots. Mais aucun d'eux n'osa se plaindre aux Cours souveraines, des billets de Confession ou des refus des Sacrements. Et quand ils s'en seroient plaints, l'Archevêque ne craignoit pas des Parlements persuadés que la police de l'Eglise appartient par sa nature à l'Eglise seule, & que les points de discipline, pour peu qu'ils tiennent au dogme ou à ce qu'on croit tel, sont par-là même dérobés à l'examen de la puissance civile.





LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage de Mlle. d'Aubigné.

LE Cardinal & le Duc de Noailles se soutenoient à la Cour, l'un par l'autre. Les deux freres étoient dans une grande faveur. Le Roi aimoit le Maréchal comme un de ses plus fideles serviteurs ; & Me. de Maintenon, le Cardinal, comme un Evêque digne des premiers siecles de l'Eglise. Les Jésuites & les Courtisans étoient pénétrés de jalousie. Le Duc & le Prélat, attentifs à toutes les menées de leurs ennemis, défendoient de concert leur crédit avec le même soin, avec la même conduite qu'ils auroient employée pour l'acquérir. Le premier ne s'éloignoit pas un moment du Roi : il favoit que les Princes inconstants sont dégoûtés par l'habitude, & que les Princes d'habitude sont refroidis par l'absence. Le second voyoit tous les Lundis Me. de Maintenon, à laquelle

les plaisirs de l'entretien de ce jour-là, gâtoient tous les autres jours de la semaine. L'un admis à la plus grande familiarité, favoit n'en pas abuser, dire les choses vraies sans déplaire, & des choses agréables sans flatter, se trouver par-tout sans empressement, obtenir les graces sans les demander, en un mot, toujours le même, paroître toujours nouveau. L'autre admis à la plus intime confiance, se distinguoit par la sagesse de ses conseils, rétablissoit la discipline dans son Diocèse, & affermissoit par sa vigilance le commerce de prières, d'austérités, & d'affaires que pour la gloire de Dieu & pour la sienne, il avoit avec Me. de Maintenon.

La cabale attaqua le Maréchal du côté de la considération : on ne pouvoit lui reprocher de vice; on lui donna des ridicules : on chansonna sa dévotion; & Rousseau, vipere acharnée sur ses bienfaiteurs, fit contre lui des couplets fort satyriques. (1) Plus il eut d'ennemis, plus il

(1) Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très-jeune alors, ne connoissoit pas le premier Maréchal de Noailles. Les chansons satyriques dont il parle étoient d'un Gentilhomme nommé de Cabanat, qui les avouoit hautement.

devint cher au Roi, qui le mit en position de leur prouver combien leurs épi-grammes étoient injustes. Il répondit aux satyres par des victoires : il détruisit le soupçon d'incapacité par des sieges raisonnés & heureux : il fit voir, en contenant les troupes dans une discipline sévère, que la douceur dont on le railloit n'excluoit pas la fermeté. Il n'avoit point cet esprit vif des Vendômes, ces coups de tête de Luxembourg ; mais en récompense, une application infinie, une conduite savante, un courage flegmatique. Ses fréquentes maladies l'ôterent du service, à l'âge où il pouvoit être le plus utile. Le Comte d'Ayen son fils remplit le vuide que son pere laissoit.

Il fit ses premières armes dans les Mousquetaires ; & presque encore enfant, il eut l'amitié du Roi & celle de Me. de Maintenon. Mlle. d'Aubigné, élevée par sa tante, chérie de la Duchesse de Bourgogne, promettoit à quiconque auroit sa main, une si grande fortune, que tous les jeunes gens de la Cour y prétendoient, & qu'aucun pere n'osoit la demander. Elle sembloit destinée à être la récompense du premier mérite. On ne doutoit pas que Me. de Maintenon ne la mariât en mere, & que le Roi ne la dotât en oncle.

Me. de Maintenon eût pu la donner à un Prince du Sang : ses amis mêmes lui infuuoient le conseil d'un choix ambitieux , en lui rappelant les mariages du Prince de Conti & du Comte de Soissons : Mazarin avoit alors une autorité moins affermie que la sienne : ses nieces n'étoient ni par la naissance , ni par la beauté , ni par le mérite , au-dessus de Mlle. d'Aubigné , & les Princes étoient alors plus délicats sur ces sortes d'alliances. Le desir d'avoir un appui après la mort du Roi , l'ambition de son frere , les exemples du passé , la gloire de mêler son sang avec le sang des Bourbons , le penchant de Louis à multiplier les mariages disproportionnés , peut-être pour justifier le sien , tout cela ne put ébranler Me. de Maintenon. » Me. de Montespan , lui disoit :
 » on , n'hésiteroit pas. C'est justement ,
 » répondoit-elle , parce qu'elle l'auroit
 » fait , que je ne le fais point ».

La Princesse d'Harcourt n'osoit proposer son fils aîné , le Prince de Guise , surnommé *le Sourdaut*. Pour le rendre un plus riche parti , elle lui avoit sacrifié le cadet qu'elle avoit fait Ecclésiastique. Cet Abbé malgré lui , ayant depuis trahi son maître , la mere alla se jeter aux pieds du Roi , qui , la relevant , lui dit , de ce

ton majestueux de bonté qui lui étoit particulier : » Eh bien ! Madame , nous avons » perdu , vous un indigne fils , moi un » mauvais sujet : il faut nous consoler. »

Me. d'Harcourt tâchoit de former dans le cœur de Mlle. d'Aubigné une inclination pour le Prince de Guise , soit qu'elle crût que si les enfants étoient d'accord , les parents le seroient bientôt , soit qu'elle voulût amener des propositions qu'elle n'osoit prononcer , ou qu'elle se flattât que Me. de Maintenon ne refuseroit pas l'alliance d'une maison qu'il a toujours été dangereux d'offenser. Peut-être aussi vouloit-elle par ces premiers pas faire une espece de violence à sa modération , qui sembloit l'éloigner d'une si grande alliance.

Me. de Maintenon apprit de l'ingénuité de sa niece les vues de la Princesse d'Harcourt , qui avoit rempli de petites vanités sur le titre d'Altesse , l'esprit d'une enfant que la tante avoit élevée comme devant épouser un simple Gentilhomme. Et c'est cette éducation-là qui rend digne d'épouser un Prince.

Nulle femme de la Cour n'étoit moins réservée dans ses propos , que cette Princesse : elle avoit acquis le droit de tout dire ; & ce qui dans une autre eût choqué , plaisoit en elle. Dans une de ces

soirées de Me. la Duchesse de Bourgogne, où l'on étoit fort libre & fort gai, on mit des pétards sous sa jupe, on coufut une de ses manches à celle du Duc de Berry, & sa robe au tabouret; Me. d'Harcourt, avertie par l'éclat, se leve, & va, les jupes en feu, traînant après elle, un Prince & un tabouret, criant dans l'anti-chambre : *Sire, vos enfants ne sont que des poligons.* Son indiscretion étoit connue; le défintéressement de Me. de Maintenon ne l'étoit pas moins; & ce fut un frein pour ses prétentions. Comme le Ciel se joue des fortunes! Du temps d'Agrippa d'Aubigné, les Guises aspirent à la main des filles des Rois; & cent ans après, ils n'osent demander celle de son arriere-petite-fille.

La Maison de Noailles souhaitoit ardemment que Mlle. d'Aubigné fût accordée au Comte d'Ayen. Le public la lui avoit destinée; (1) mais ces bruits n'avoient pas duré. La Maréchale de Noailles, qui plaisoit à tout le monde, hormis à Me. de Maintenon, n'étoit pas plus hardie que Me. d'Harcourt. Le Maréchal craignoit un refus. L'Archevêque de Paris se chargea de tout.

(1) Voyez les Lettres de Me. de Coulanges.

Dès la première ouverture, Madame de Maintenon donna sa nièce au Comte d'Ayen. (1) Dans le Conseil domestique, Louis avoit penché pour lui. Ainsi elle satisfit à la fois son inclination pour le Cardinal, sa soumission aux volontés du Roi, & sa tendresse pour Mlle. d'Aubigné.

Ce fut une fortune, dit l'Auteur du Siècle de Louis XIV, pour la fille du Comte d'Aubigné, d'épouser le Duc de Noailles, plutôt que pour le Duc. Paradoxe singulier. Point de Seigneur qui n'eût brigué l'honneur de l'épouser même sans dot : il en eût été même dédommagé par des Gouvernements, par une élévation prématurée aux premiers honneurs de la guerre, par une considération répandue sur toute une famille, & par une faveur directe qui l'eût mis lui-même à portée de toutes les graces ; l'époux de Mlle. d'Aubigné devenoit, pour ainsi dire, le neveu du Roi. Voyez la Maison de Noailles, honorée de la Pairie avant Me. de Maintenon, & du bâton de Maréchal de France sans elle ; mais devenir, depuis ce mariage, la plus puis-

(1) Avril 1698.

sante du Royaume, tant par elle-même que par ses alliances. Le Maréchal d'Estrées & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient demandé Mlle. d'Aubigné pour leurs fils, prévoyoit tous ces avantages.

Me. de Maintenon disoit souvent : » Ce mariage est la gloire & la honte de ma vie ; » la gloire, par les qualités personnelles du Comte d'Ayen, que le Roi regardoit comme un de ses plus utiles sujets ; & la patrie, comme un de ses plus fideles citoyens ; la honte, à cause de la trop riche dot de sa nièce. Elle l'eût volontiers bornée au don de sa terre qu'elle lui assura ; mais le Roi la combla de biens, lui donna un million, des bijoux, cinquante mille écus de pierreries, la charge de Dame du Palais. Le lendemain des noces, il alla voir les mariés encore au lit, & tirant le rideau, il dit au Comte d'Ayen : *Je vous donne six mille francs de pension ; & à la Duchesse de Bourgogne : Je vous conseille d'en dire autant à Madame.* En vain, il traitoit ces présents de bagatelles qui ne pouvoient ruiner son peuple ; Me. de Maintenon favoit que tout ce qu'on donne au Courtisan, est ôté au laboureur. Pénétérée de la misere publique, il lui sembloit que le bonheur de sa famille se formoit de l'existence de cent autres.

Ce mariage désola les envieux de la Maison de Noailles. On rappella toutes ces fables, du Captal de Budes, de la Maison de Bouillon, du Capitoulat de Toulouse, comme si elles n'avoient pas été invinciblement réfutées. Mais quand on vit une Noailles épouser le Marquis de la Valliere, Gouverneur du Bourbonnois, une autre, passer du lit du Marquis de Gondrin dans celui du Comte de Toulouse, on s'écria que cette Maison s'appuyoit sur la gauche du Roi. Le Maréchal, plus Philosophe qu'il n'appartient à un Courtisan de l'être, s'apperçut à peine qu'il avoit des ennemis.

Me. de Maintenon trouva dans le Comte d'Ayen toute l'amitié d'un fils & toutes les complaisances d'un neveu. Lui montrer les routes secretes de la Cour, lui confier à propos des affaires importantes, le mettre à portée de rendre des services à l'Etat, les faire valoir sans en demander la récompense, voilà quel fut le prix de ses sentiments & de ses soins.



C H A P I T R E II.

Mariages.

SI Me. de Maintenon n'abusoit pas de son crédit, des hommes avarés abusoient souvent de celui qu'ils se donnoient auprès d'elle. Ce commerce de protection simulée & de reconnoissance réelle, s'est toujours fait, & se fera toujours; le peuple de la Cour est un peuple marchand; & c'est le sort des amies de nos Rois, désintéressées ou avides, d'être accusées de participer à ces gains fardides. Les Dames faisoient leur affaire la plus sérieuse des moyens d'obtenir un moment d'audience de Me. de Maintenon. L'une se vançoit d'un entretien mendié, comme de la félicité suprême; l'autre datoit de sa toilette ses lettres à ses Juges; celle-ci, grondée par elle au nom du Roi, sortoit de son cabinet avec un visage riant; celle-là ne pouvant vendre sa protection auprès d'elle, vendoit fort chèrement sa promesse de protéger. Toutes lui écrivoient des lettres où elles oubloient à l'envi leur nom, leur dignité, leur orgueil.

Me. la M... de *** n'en étoit point

aimée, en étoit sûre, & vouloit pourtant passer pour sa favorite. Elle avoit projeté le mariage d'une de ses filles avec le Duc de **. Mais point de dot ; & le Duc insistoit sur ce point. Il falloit donc l'éblouir par l'espérance d'une faveur qui en tiendroit lieu. Mais comment approcher Me. de Maintenon, aussi sourde pour l'importunité, qu'accessible à l'indigence ? Depuis long-temps, elle souhaitoit d'être admise à sa table ; distinction extrêmement rare. Elle brigue encore cet honneur ; ses empressements sont inutiles. Puisqu'elle ne peut dîner avec elle, il faut du moins paroître y avoir dîné. Elle va la voir immédiatement après le repas, au hasard d'être froidement reçue. L'appartement de Me. de Maintenon à Versailles, a un balcon qui donne sur la cour de marbre ; Me. de *** apperçoit de loin l'équipage du Duc. Elle feint de se trouver mal, demande de l'eau, une serviette, se lave les mains, la bouche, fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en sortant de table. Le soir même, le mariage est conclu ; le Duc de *** se croit trop heureux de prendre sans bien une fille, dont la mere a dîné avec Me. de Maintenon.

Nul mariage à la Cour ne se faisoit sans

elle. L'intérêt y forme tous les nœuds ; mais ils sont imparfaits , si la faveur n'y met la main. Elle signa le contrat du Duc de Richelieu , celui du Marquis de Surville , du Duc de Brancas , & de beaucoup d'autres ; riant sans doute des bassesses de l'adulation , parvenue à faire dépendre du consentement du Prince l'acte le plus libre de la société.

L'averfion qu'elle avoit pour les flatteuses Duchesses , elle ne l'avoit point pour les veuves indigentes. On les nommoit ses *Dames du Palais*. Elle se chargeoit de leur subsistance & de celle de leurs familles , avec tant de générosité , qu'un jour Me. de Dangeau lui dit : » A la fin , » les belles veuves vous ruineront. » Vertus des humains, enfans de l'amour-propre toujours reffemblants à leur pere : Me de Maintenon aimoit les orphelines & les veuves infortunées , parce qu'elle avoit été l'une & l'autre ; indifférente aux hommages des heureux , sensible à l'amitié des pauvres , elle écoutoit avec distraction les fadeurs d'un grand , & un moment après avec joie , la reconnoissance naïve d'un mendiant qui l'appelloit sa mere. De-là les divers jugemens qu'on portoit d'elle ; dure , haute , inégale
pour

pour une partie de la Cour, trop bonne
& trop modeste aux yeux de l'autre.

CHAPITRE III.

MONSIEUR.

LES désordres qui y régnoient n'augmenterent pas le nombre des amis d'une femme qui vouloit y établir la vertu. Depuis la mort de Me. la Dauphine, Monseigneur avoit usé de toute la liberté du veuvage ; éperduement amoureux de Me. du Roure, qui lui étoit infidelle, indifférent pour Mademoiselle, qui l'adoroit par ambition.

Le Roi, qui avoit contre les maîtresses la haine d'un homme qu'elles ont ruiné, avili, & presque damné, disoit souvent à Monseigneur : » Mon fils, » ne vous livrez pas aux femmes ; on » offense Dieu, on scandalise son peuple, on y trouve peu de plaisirs & » beaucoup de chagrins. Profitez de mes » fautes, & qu'au moins je n'aye pas péché inutilement. (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

De toutes celles que Monseigneur pouvoit choisir, nulle ne déplaisoit plus au Roi que la Comtesse du Roure. Elle étoit ambitieuse, fausse, intrigante, & le Roi connoissoit le danger de cette passion dans un Prince admis à tous les Conseils. Elle avoit dégoûté son fils d'un second mariage; & le pere aimoit encore mieux une Dauphine qu'une maîtresse. Elle avoit autant de desirs qu'elle voyoit d'hommes, autant d'amants qu'elle avoit de desirs; & Louis vouloit, puisque Monseigneur devoit se damner, qu'il se damnât du moins avec honneur.

Les emportemens de Me. du Roure menaçoient le Royaume des vices les plus criants, & en expofoient l'héritier au mépris public. A un de ces soupés de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chassée par la liberté; ensuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la débauche effrenée, il prit au Prince du Turenne un éclat de rire extravagant. Monseigneur lui en demande le sujet.

» C'est, dit Mr. de Turenne, après s'être
 » défendu long-temps, c'est que je trou-
 » ve fort plaisant, que de neuf que nous
 » sommes ici, du Roure soit le seul qui
 » n'ait pas couché avec Madame. »

Me. de Maintenon fut chargée des re-

montrances. M. le Dauphin promit de renoncer à cette femme , de vivre avec plus de régularité , de ne plus passer les nuits entre du Champagne & des libertins , de mettre de l'ordre dans sa maison , & de prendre moins de ce tabac , que le Roi haïssoit singulièrement , quoiqu'un de ses meilleurs revenus. Promesses de l'amour , aussi peu solides que lui. Monseigneur s'ennuya de l'uniformité de sa vie , se plaignit sourdement qu'il n'y avoit pas un Gentilhomme en France plus gêné que lui , comme si l'on étoit impunément Dauphin , revit la Comtesse du Roure , fit de longs dînés & des soupés encore plus longs.

Le Roi fut surpris que Monseigneur ne lui obéît pas , comme si les passions avoient un Roi. Me. de Maintenon détourna l'orage ; & Me. du Roure ne fut exilée qu'à Paris. Monseigneur alla l'y voir aussi secrètement , que le pouvoit faire un Prince dont tous les pas étoient comptés. Le Roi le menaça de mettre hors de sa portée sa maîtresse. » Sire , répondit-il , si » V. M. l'envoie au bout du monde , » je partirai dès demain pour aller vivre » avec elle. » Le Roi , peu accoutumé à ces réponses fieres , y répliqua par l'exil de Me. du Roure à Montpellier. Le peu-

ple , toujours contre les maîtresses , est toujours pour les amants. On attribua les mécontentemens du Roi à la jalousie ; on dit que le mérite du fils étoit son crime auprès d'un pere ombrageux ; il est éloigné des Conseils , parce qu'on y craint son inclination pour le soulagement de la France ; il s'éloigne de la Cour , parce qu'il ne fait pas ramper devant une femme impérieusement modeste ; il se livre aux plaisirs avec excès , parce qu'on ne lui permet pas de se livrer aux affaires avec dignité , & mille autres bruits ridicules qui prouvent qu'un Dauphin de France n'a jamais tort aux yeux du peuple. Le Roi étoit si grand par lui-même , & si tendre pour ses enfants , qu'il ne pouvoit être soupçonné d'envie que par les plus petites ames. Il l'avoit admis de bonne heure à tous les Conseils ; à la prise de Philipsbourg , il s'étoit livré à toutes les tendresses du sang , & avoit entendu avec plaisir ce mot du Comte de Grammont : » Votre Majesté prend » des loups comme Monseigneur , & Monseigneur prend des Villes comme Votre » Majesté. » Il lui avoit souvent donné le commandement des armées , & fourni des moyens de se faire craindre de l'ennemi par la supériorité des troupes ,

& aimer du soldat par ses profusions. Au retour de la campagne de 1694, où, après avoir fait quarante lieues en quatre jours, Monseigneur, moins fort de moitié que le Prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Escout & le Lys jusqu'à l'Océan; il étoit allé au devant de lui, & en l'embrassant, avoit versé des larmes de joie. Mais telle est la perversité des hommes; il faut que celui qui est un Auguste par ses actions, devienne un Tibere par leurs conjectures.

Monseigneur, d'un esprit inappliqué, d'un caractère facile, livré à ses complaisants, bon quand ils l'étoient, emporté quand ils ne l'étoient pas, n'aimoit que la chasse, la guerre, & la table; content de son état de premier sujet, & pénétré d'effroi en pensant qu'un jour il ne le seroit plus. En vain le Roi lui dit souvent : *Mais que deviendra la France après ma mort?* Ni sa confiance, ni ses conseils, ni la grandeur des affaires, ne purent le réveiller. Aussi vit-on Louis affligé de cette indolence, initier aux secrets de l'Etat le Duc de Bourgogne presque enfant, & désespéré de ne pas trouver d'abord en lui un goût assez vif, se plaindre de n'avoir personne dans sa famille qui voulût apprendre à régner.

Ce tourbillon d'affaires dans lequel il étoit lui-même enveloppé depuis quarante ans, disoit mieux que tous les Livres de morale, combien il est dur d'être Roi.

III M. le Dauphin, retiré à Meudon, s'abandonné aux Vendômes mécontents de la Cour. Là, donnant une collation à Me. la Princesse de Conti, cette Princesse porte la santé de la *bonne vieille sa belle-mère*; & Monseigneur apparemment étourdi par les fumées du vin, celle du *bon-homme*. Le Roi & Me. de Maintenon apprennent cette indécente plaisanterie. Monseigneur s'en apperçoit aux froideurs de son pere, & sa sœur, au refus d'un baiser de la part de Me. de Maintenon, qui lui dit: *Madame, on ne baise pas de bonnes vieillies*. Le Duc de la Rochefoucault se rendit maître de l'esprit du Dauphin, régla ses mœurs, & se conduisit comme s'il avoit été nommé par le pere, le favori du fils. La Princesse de Conti répara cette imprudence par une sagesse si constante, qu'elle fut pardonnée, & pardonnée pour la dernière fois.

Monseigneur quitta Me. du Roure, après en avoir eu une fille, élevée dans un Couvent de Paris, où elle fut entretenue magnifiquement. Après sa mort, Me. de Courtaumer, sœur de Me. du Rou-

re, délibéra comment elle pourvoiroit à la subsistance de l'orpheline : » En ferons-nous, disoit-elle, une femme-de-chambre, où la laisserons-nous Princesse ? » Le Roi n'avoit pas voulu la légitimer, à cause de l'incertitude du pere. Me. la Princesse de Conti la maria par pitié avec M. Ménager, le même qui négocia le Traité secret avec l'Angleterre.

Monseigneur eut des galanteries de toute espece. On lui reprocha la Raisin, Actrice célèbre par ses talents, & fameuse par ses amours. Elle avoit ruiné des Financiers, des Princes, des étrangers : elle ne ruina point Monseigneur, qui l'aima long-temps avec beaucoup de passion & d'économie. Il en eut un fils, qui lui ressembloit en tout, & qui seroit mort dans une misere honteuse, si La Jonchere, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, le même qui, sans commerce, vouloit enrichir la France, ne l'en eût tiré en lui donnant sa sœur en mariage.



C H A P I T R E IV.

Me. la Duchesse de Bourbon.

MAdame de Maintenon, qui n'avoit pas réuffi avec M. le Dauphin, crut que Me. la Duchesse de Bourbon feroit plus docile. Cette Princesse étoit alors l'idole du Roi; mais elle n'en avoit pas plus de dévotion: & fans cela, toute vertu paroiffoit fragile; idée la plus injurieuse aux femmes. Elle aimoit les plaisirs de la table: on craignoit qu'ils ne lui donnaient les goûts qui en naiffent. Ses *impromptus* la faisoient applaudir & redouter. Elle n'épargnoit ni ses freres, ni ses sœurs, ni le petit Duc son époux, ni la Reine Maintenon, ni le fils de Louis XIII, ni elle-même: elle égorgoit en badinant.

Me. de Maintenon lui avoit laiffé ce défaut, & dit au Roi: » C'est un enfant qui » se joue: ses jeux feront innocents, tant » qu'elle ne coëffera que son genou. » Mais dès qu'elle vit qu'une excessive bonté rendroit injuste & cruel, ce caractère qui n'étoit que badin & léger, elle engagea le Roi à quelques sévérités: & la conduite de la Princesse fut éclairée de près.

On apprit (les complaisants des Princes sont leurs délateurs) que dans un soupé toute la Cour avoit été chansonnée. Pour avoir un détail de cette partie de plaisir, on jette les yeux sur Corbinelli qui en avoit été. M. d'Argenson, Lieutenant de Police, se rend chez le goutteux Epicurien pour recevoir sa déposition. Il lui demande où il a soupé un tel jour : » Il » me semble que je ne m'en souviens pas, » répond en bâillant Corbinelli. S'il ne » connoît pas tels & tels Princes ; » Je l'ai oublié, répond-il encore. S'il n'a pas soupé avec eux : » Je ne m'en souviens » pas du tout, répond-il toujours. Mais, » dit le Magistrat, il me semble qu'un » homme comme vous, devroit se sou- » venir de ces choses-là. Oui, Monsieur, » réplique Corbinelli, mais devant un » homme comme vous, je ne suis jamais » un homme comme moi ».

Le mauvais exemple, les conseils dangereux, le ton de la Cour qui mettoit de la gravité dans tous les plaisirs, portèrent à quelques écarts la jeune Duchesse, environnée de femmes qui déploroient sans cesse le malheur d'avoir le cœur si tendre, & de n'oser rien aimer. On fit des parties plus suspectes : on alla furtivement à Paris avec Me. de Blansac : on eut des

tête-à-tête avec Marfan : on se servit de la complaisance & de l'habileté de Me. de Valentinois. Le Roi fut ces imprudences, défendit la Cour aux corruptrices de sa fille, exila M. de Marfan, & chargea Me. de Maintenon de gronder la Princesse. Celle-ci prenant pour timidité ce qui n'étoit que douceur, lui dit : » Voulez-vous, Madame, que je devienne dans quatre jours dévote & pédante comme vous ? je ne fais que ce que vous faisiez à mon âge ».

Me. de Maintenon eût peut-être oublié ces paroles ; mais la Princesse se vanta de les avoir dites. Un mois auparavant, elle auroit été se jeter aux pieds du Roi : devenue plus hardie après avoir respiré un mauvais air avec des femmes sans mœurs, elle ne fit pas un seul pas pour obtenir sa grace : paroissant même en dédaigner les offres, sûre que le Roi n'auroit pas la force de la punir ; se vengeant, par de nouvelles amours, de la violence faite aux premières ; charmée de plaire à des sujets comme si elle devenoit par-là une simple particulière ; ambitieusement adorée par eux, comme si par-là, ils devenoient Princes. Je supprimerois volontiers ces coquetteries ; mais outre qu'elles sont écrites ailleurs avec fiel & sans

vérité, la corruption des mœurs parmi les Grands, en donnant une extrême licence à l'honneur, rend à l'histoire sa liberté.

Le Roi se servit inutilement de sa tendresse & de son autorité pour arrêter ces déréglements : il fallut attendre que l'âge amortît ces premiers feux. Il disoit souvent, que sa maison lui coûtoit plus à gouverner que son Royaume. Il voyoit l'une par lui-même, & l'autre par ses Ministres.

Me. de Maintenon fut aussi sévère sur les mœurs, qu'indulgente sur les satyres. Si elle eût voulu se venger de ces vaudevilles qu'on punit à Paris, & qu'on chante à la Cour, elle eût pu dire ce que disent toutes les favorites, que sa réputation ne lui appartenoit plus, qu'en sa personne le Prince étoit attaqué, qu'elle pardonnoit volontiers l'offense faite à elle-même, mais que l'injure faite au Roi étoit exclue du pardon. Point de ces vaines distinctions d'un cœur faussement généreux, qui veut jouir à la fois de la gloire, de la clémence, & du plaisir du repentiment.

Mais quoiqu'elle méprisât publiquement la calomnie, ceux qui la voyoient de près jugeoient qu'elle en étoit vive-

ment touchée. » Je ne suis pas surprise,
 » disoit-elle à une de ses amies, qu'on
 » ait des soupçons sur ma jeunesse : com-
 » ment tant de femmes, qui, nées dans
 » le sein de l'opulence, ou associées à des
 » hommes aimables, cedent pourtant tous
 » les jours ou aux offres de l'avarice ou
 » aux persuasions de l'amour, comment
 » pourroient-elles croire, qu'une jeune
 » personne a su être sage & pauvre ? »
 Elle disoit aussi à Me. de Glapion : » Ceux
 » qui me déchirent ne m'ont point con-
 » nue : ceux qui m'ont connue savent
 » que j'ai vécu sans reproche avec ce
 » monde aimable qu'il est si difficile de
 » voir sans danger. Mais leur amitié pour
 » moi, mon élévation, la malignité de
 » mes Juges, décréditent ce témoignage.
 » Il est triste de finir sa vie avec d'autres
 » gens que ceux avec qui on l'a com-
 » mencée ». Rien n'est plus affligeant
 que d'avoir sa réputation à défendre.

Un petit événement acheva de soule-
 ver Paris contre elle. On s'amusoit chez
 la Marquise de Lancé, presque la seule
 maison ouverte : gros jeu, conversations
 libres, & pourtant bonne compagnie, ou
 ce qui croyoit l'être. On y étoit attiré
 par deux Demoiselles, qui avoient tout
 le jeu de la coquetterie pour se faire une

Cour, & toutes les rigueurs de la vertu pour la conserver. Me. de Lancé, respectée comme si elle l'avoit méritée, estimée comme si elle n'eût pas vécu du lansquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que si elle eût été Princesse, excita la jalousie de toutes ces femmes, qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer & perdre son argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du Marquis de Lancé, & ensuite, que le Marquis de Lancé n'avoit jamais existé : on dit qu'après une jeunesse scandaleuse, elle avoit fait un mariage qui l'avoit mise en état de satisfaire toutes ses passions ; que, dupe de ses amants, elle dupoit à son tour ses joueurs : on lui ôta sa naissance : son sexe devint un problème. Malgré ces bruits, sa maison se soutint : on fit agir les dévots : ils dirent qu'il s'y commettoit des crimes : la piété de Me. de Maintenon fut allarmée. L'aventuriere eut ordre de sortir de Paris. Ses deux Demoiselles furent enfermées dans un Couvent. On défendit sévèrement le pharaon ; mais le Roi ne se le défendit pas à lui-même : & jamais à la Cour on ne joua plus gros jeu. Le peuple se moquera toujours des réglemens violés par le Prince, qui pourtant est le plus lié par eux, puisqu'il ne peut jouer que le bien d'autrui.

Dès que les maisons de jeu furent fermées, les sociétés de bel-esprit se rouvrirent. Tout le monde voulut en avoir : les Grands mêmes essayèrent de s'en donner : & les Lettres furent perdues. On les protégea, & on les avilit. On entendoit des Vers, & on ne les aimoit point : on vivoit avec les Savants, & on ne les estimoit pas : on étoit incapable de penser, on jargonnoit : on voyoit par air les Artistes, on se plaignoit qu'ils fussent ennuyés par état.

Ceux qui aimoient les spectacles murmuroient de la sévérité du Roi à chasser les Comédiens Italiens, pour avoir représenté, malgré ses défenses, quelques Pièces trop libres devant ses enfants. On dit que leur véritable crime étoit d'avoir peint Me. de Maintenon sous le nom de *la fausse prude*. On lui appliqua ces Vers d'une Tragédie qu'on jouoit alors :

Qu'eut-elle pour monter au rang d'Impératrice ?

Un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

Instruite des murmures de Paris, elle disoit à une de ses amies : » Ma fille ! défiez-vous de toutes les fortunes qui se font au chevet des Rois. » Un honnête homme ne fait pas de satyres, mais n'est

pas fâché qu'on en fasse : sans elles, les Grands se croiroient des Dieux.

Le Roi, malgré les plaintes des mécontents, exécutoit son projet de réformer les mœurs de sa Cour. S'il eût été commencé plus tôt, ou s'il n'eût pas été renversé par une Régence licencieuse, le caractère de la Nation auroit été changé : & que serions-nous devenus, nous que la superstition accable déjà de tant de chaînes? Régler un Royaume comme un couvent, idée de fanatique.

Cependant la Famille Royale donnoit l'exemple de la régularité; le vice ne marchoit plus tête levée, il étoit puni comme le crime : l'on étoit jugé sur les Commandemens de Dieu : la piété, ou ce qui en prenoit l'air & le nom, obtenoit les graces : les Héroïnes mêmes de Bussy se convertirent; & l'état de dévotion fut l'asyle de tout ce qui n'avoit plus de réputation. On vit alors ce qu'on appella depuis des femmes respectables; c'étoit le vice qui donnoit à la vertu le reste de ses sentimens : jusqu'alors on avoit cru que l'honneur une fois perdu ne pouvoit plus se recouvrer. On vouloit établir la piété; on n'établit que la fausse dévotion qui ne lui ressemble en rien.

 CHAPITRE V.
Mademoiselle de Choin.

MR. Le Dauphin commençoit à revenir de ses égarements : une passion violente l'avoit arraché à toutes ses passions. L'objet en étoit encore ignoré. Mlle. de Choin (1) se l'étoit soumis, & ne

(1) Marie-Emilie de Joly de Choin, née en 16.. à Bourg en Bresse, morte en 1741, à Paris, rue des Tournelles, sur le rempart, dans une maison où avoit demeuré Madame de la Fayette.

La famille de Joly de Choin est originaire de Savoye. Voyez l'Histoire de Bresse, par Guichenon, de l'édition de 1650, pag. 240. Elle commença d'être connue par Humbert de Joly, qui vivoit en 1530, & qui eut quatre fils, dont un fut Evêque de St. Paul-Trois-Châteaux. Pierre de Joly, petit-fils de Humbert, fut Conseiller d'Etat du Duc de Savoye, Grand-Bailli des Provinces de Bresse & de Bugey, Lieutenant-Général pour le Duc de ces deux Provinces, & Seigneur de Langes, terre érigée pour lui en Baronnie, dont la famille jouit encore. Les Charges de Grand-Bailli de Bresse & de Gouverneur de Bourg ont passé par succession non interrompue, depuis 1661 à M. Joly de Choin, Baron de Langes, neveu de Mlle. de Choin. Sa fille unique a été mariée à M.

le favoit pas. C'étoit une des filles de Me. de Conti, placée à la Cour par Me. de Bury sa tante, Dame d'honneur de la Princesse, & protégée par Me. d'Epinoy. Me. de Conti, disoit-on, l'avoit choisie à cause de sa laideur, par dépit contre la beauté, qui, dans quelques-unes de ses filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de ses amants. C'étoit une taille démesurée, un embonpoint excessif, un teint fort brun, une démarche singulière, mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la douceur, des agréments infinis dans la conversation; en un mot, tout ce qui choque & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à sa physionomie; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois! elle ne plaisoit pas: elle charmoit. Au milieu des fonctions de son emploi, on lui trouvoit quelque chose de si grand & de si libre, que servant la Princesse, elle paroissoit en être servie, ou mériter de l'être. La maîtresse étoit distinguée par

Savalette de Magnanville, Intendant de Tours. Les autres neveux de Mlle. de Choin sont M. le Baron de Challiouvres, & M. l'Evêque de Toulon.

une taille de divinité, & la fille d'honneur, malgré les défauts choquants de sa figure, par cet air de vertu qui relève tous les états.

Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux. On parloit tout bas de cette criminelle passion : moins elle étoit vraisemblable, plus elle étoit crue. Ses favoris n'en doutoient pas, & n'osoient sonder le cœur d'un maître qui se taisoit pour la première fois. Me. de Maintenon rejettoit ce soupçon par bienséance, & l'admettoit par imitation. Le Roi, qui ne fut jamais que le crime est dans la pensée, prioit Me. de La Valliere d'exhorter sa fille à ne point aimer, & à ne pas souffrir qu'on l'aimât. Me. de Conti, avertie par les lettres de la Carmélite qu'elle étoit aimée, & par les soins & le silence de Mr. le Dauphin, qu'elle l'étoit de lui, sembloit avoir plus de curiosité que d'horreur pour un inceste qu'elle savoit bien qui ne seroit pas consommé. Mais enfin, n'apprenant rien, n'osant rien demander, importunée sans être instruite, peut-être soupçonnée sans être tentée d'être coupable, elle supplia Monseigneur de la dispenser de recevoir ses visites du matin. Le Prince, qui ne peut voir

Mlle. de Choin qu'à la toilette, & à qui le plaisir de la voir suffit encore, continue de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction & sans ennui, il contemple celle qu'il aime. Cet hommage muet n'est entendu ni de la Princesse, ni de sa fille d'honneur. Il n'ose découvrir ses sentiments; honteux peut-être que parmi tant de belles, la moins belle les ait fixé. Enfin, un billet instruit Mlle. de Choin, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejetés avec la même rigueur. L'amant se passionne pour la cruelle qui le brave. Il pouvoit raisonnablement attribuer ces cruautés à la modestie; mais l'idée raisonnable n'est jamais celle de l'amour.

Me. de Conti, fatiguée des soins de son frere, confie à Mlle. de Choin ses soupçons sur un penchant incestueux. Celle-ci lui répond que Mr. le Dauphin n'en est point coupable, & que ses affiduités ont un autre objet. De questions en questions, d'aveu en aveu, elle lui dit tout, & s'accuse elle-même.

Soit dépit d'être détrompée d'une erreur agréable par singularité, soit indignation contre cette présomptueuse con-

fidence, ou crainte qu'une passion si disproportionnée n'avilisse l'amant & n'éleve la maîtresse, Me. de Conti s'empporte violemment contre Mlle. de Choin, & l'accable de reproches sur son orgueilleuse crédulité. La fille d'honneur proteste qu'elle n'a pas même lu les billets, ne persuade point la Princesse, & la prie de lui permettre de se retirer. On lui défend de sortir du Palais, de se plaindre, d'aimer, d'être aimée, & de plaire.

Mlle. de Choin accourt chez Me. d'Épinoy, qui l'avoit admise, par estime, à ses exercices de piété. Elle lui dit les affreux soupçons de sa maîtresse, son imprudence à les dissiper par respect pour M. le Dauphin, son indifférence pour lui, son projet de sortir de la Cour, par honneur, par ressentiment, par vertu. Me. d'Épinoy, considérée du Roi, & digne de l'être, craint un éclat scandaleux, & qu'il ne lui soit imputé. Pour accorder ce qu'elle doit à la piété dont elle faisoit profession avec les ménagements dûs à Monseigneur & à la Princesse dont elle a la confiance, elle se dit que Mlle. de Choin est assez sage pour braver sans danger tous les assauts de l'amour, & trop peu jolie pour en inspirer à M. le Dauphin les premières propositions. Elle lui conseille

de s'attacher uniquement au service de Me. de Conti

M. le Dauphin qui ne fait pas cet incident , se rend à l'heure accoutumée chez la Princesse , ne voit plus Mlle. de Choin , n'ose demander où elle est , craint d'avoir été pénétré , & n'en doute plus après trois ou quatre jours d'absence. Il la cherche , elle le fuit. Leurs amours sont traversés avant de s'être dit qu'ils s'aiment. Vraisemblablement Mlle. de Choin ne sent pour le Prince que cette inclination de reconnoissance que les petits ont pour les grands qui daignent descendre jusqu'à eux. Mais le Dauphin brûle de tous les feux , qu'un goût d'autant plus vif qu'il paroît bizarre , allume dans le cœur d'un mélancolique nourri d'un seul sentiment.

Il se venge des cruelles précautions de sa sœur , en l'excluant de ses parties de plaisir. La Princesse que Versailles ennuye & que Meudon amuse , est désolée de perdre l'empire qu'elle a dans la Cour de son frere. Elle devine bientôt la cause de ses froideurs ; & prévoyant qu'après avoir résisté , elle finira par se rendre , elle feint d'accorder librement au mérite de Mlle. de Choin ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de Monseigneur.

Mlle. de Choin, soit qu'elle craigne d'être trop exposée aux regards de son amant, soit qu'elle sache que mépriser les faveurs de la fortune, est un moyen sûr de les mériter ou de les acquérir, conjure la Princesse de lui donner son congé, & se retire aux Hospitalières. La Princesse proteste qu'elle ne le lui a point accordé, & la prie de revenir. Elle est refusée. M. le Dauphin joint ses instances aux prières de Me. de Conti. Raison de plus de ne rien écouter. Me. d'Epinoüy lui est envoyée. Mlle. de Choin lui représente, qu'elle n'est que le jouet d'une Princesse également prête à la chasser pour plaire au Roi, & à la retenir pour plaire à Monseigneur. Elle lui rappelle ce qui s'est passé, & soutient qu'elle doit s'éloigner d'un pays où tout est sujet aux plus brusques changements, & d'un Prince qui veut se mettre à portée des sentimens qu'il se flatte d'inspirer, ou des foiblesses que son imagination lui promet. Me. d'Epinoüy, qui ne peut croire qu'une passion si vive soit durable, persiste à lui conseiller de demeurer chez Me. de Conti, dont elle va devenir la favorite. Pour l'y engager, elle employe l'autorité de Me. de Maintenon, à laquelle Mlle. de Choin est représentée comme propre à donner à la

Princesse des exemples de vertu : on lui parle de ses refus ; on lui tait la passion du Dauphin sur laquelle ils sont fondés. Me. de Maintenon envoie quérir la Demoiselle, qu'elle ne connoissoit que fort superficiellement. Mlle. de Choin va lui confier les motifs de sa répugnance. Me. de Maintenon lui ferme la bouche, & dit, » Je fais tout ; mais malgré tout cela, » vous devez obéir. » Paroles qu'elle se reprocha, comme si en effet elle avoit tout su, quand la suite du temps lui eut appris qu'on lui avoit tout caché. Mlle. de Choin se soumet, surprise sans doute & peut-être charmée de voir tant de complaisance en deux femmes si saintes.

Compagne assidue de la Princesse, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin sans s'y prêter, mais aussi sans s'y dérober. Elle ne daigne pas même se défendre : en amour, se plaindre d'être attaquée, c'est presque avouer qu'on serabientôt vaincue. Contente de ce qu'elle étoit, elle annonçoit son indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir, & la suite prouva que ces sentiments n'étoient pas feints. Nous l'avons vue dans sa vieillesse sans biens-fonds, avec un mobilier modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inspirée à Monseigneur, dissiper en

œuvres de charité une pension de douze mille livres, & ne conserver de sa faveur, que ses amis, & cette fierté de caractère, qui ne veut rien devoir, même à l'amitié.

Monseigneur eut un rival, qui sembloit justifier son choix. Le Comte de Clermont, amant de Me. de Conti, insupportable à tout ce qui avoit le malheur de l'aimer, soupiroit pour cette fille, destinée à montrer tout le pouvoir & toutes les bizarreries des passions. Il écrivit à Mlle. de Choin une lettre qui tomba dans les mains du Roi. Il lui sacrifioit la Princesse; il lui en parloit avec mépris; il en écrivoit indécemment les défauts cachés. Le Roi manda sa fille & son fils: » Voyez, dit-il à la Princesse, ce que » c'est que d'aimer, & d'aimer un indif- » cret! » & à Monseigneur: » Voilà vo- » tre rival. » Il leur parla en pere: il leur parla en maître. Me. de Conti remplit le cabinet de ses sanglots: M. le Dauphin le pria d'exiler Mr. de Clermont, qui fut disgracié jusqu'à la mort de Louis XIV. Mlle. de Choin, dont la vertu étoit à l'abri de tout soupçon, resta dans sa place, pour être le supplice de la Princesse, & la consolation du Prince.

Malgré toute la prudence de Monseigneur

gneur & les rigueurs de sa maîtresse, leurs amours furent bientôt divulguées. Les Courtisans ajoutèrent au peu qu'ils avoient vu, tout ce qu'ils imaginoient, & même ce qu'ils ne croyoient pas. Le salon de Marly n'avoit pas encore été témoin d'une pareille rumeur. Les uns éclatoient de rire, les autres traitoient de fable; cette nouvelle. Voilà donc, disoit-on, à quoi sert la dévotion! Dans Monseigneur, elle couvre l'inclination la plus singulière; dans Mlle. de Choin, elle masque le jeu de la plus fine coquetterie, en Me. de Maintenon & Me. d'Epinoÿ, elle est subordonnée à des vues assez profanes: pour Me. de Conti, elle ne dégénère point: & il est naturel que la fille de la Valière donne des maîtresses au fils du Roi.

Me. de Conti, outrée de ces bruits, veut les détruire en renvoyant Mlle. de Choin. Me. d'Epinoÿ accourt, & prie de ne pas sacrifier l'innocence aux premiers cris de la malignité du public. M. le Dauphin la conjure d'épargner ce coup à sa sensibilité, en la menaçant que cet orage sera vengé aussi-tôt que reçu. Mlle. de Choin, tranquille au milieu de l'orage, s'abandonne à sa destinée, sans en désirer une brillante, sans en craindre une malheureuse: aussi indifférente pour le

Couvent que pour la Cour : supérieure au Prince qui l'adore, & à la Princesse qui la chaffe.

Ce fut alors que commença ce commerce de lettres, entre Me. de Maintenon, la Princesse de Conti & Me. d'Epinoÿ, qui ne roula d'abord que sur Mlle. de Choin, & qui s'étendit ensuite sur toutes les intrigues de la Cour ; si secret, qu'aucun Courtisan ne le soupçonna ; si curieux, que dans les dernières années de sa vie, la Princesse relisoit ce recueil avec délices, & le laissa en mourant à un Médecin de ses amis, comme le gage de la plus aveugle confiance ; si libre, à en juger par quelques fragments qui me fournissent ces faits, qu'il ne sera publié qu'après la mort des personnes dont les vices ou les ridicules en font l'intérêt & l'agrément.

Mlle. de Choin sortit de la maison de la Princesse, & se retira chez Me. d'Epinoÿ. Là, M. le Dauphin la vit avec moins de gêne, & avec aussi peu de succès : il ne put en arracher ni un soupir, ni une parole : il la trouvoit toujours attentive & muette, toujours complaisante & insensible. L'amour agissoit sans doute en elle : car peut-on être si tendrement aimée sans aimer ? Mais cet

amour étoit si foible , & si soumis à la gloire , qu'il laissoit à son ame tout l'empire que l'indifférence a sur la passion.

Me. d'Epinoÿ craignit que les visites fréquentes de Monseigneur , suspectes , si elles étoient mystérieuses , scandaleuses , si elles étoient publiques , ne ternissent sa réputation , & n'irritassent le Roi. Ne pouvant s'en affranchir , elle sacrifia sa protégée à sa tranquillité , & lui défendit avec toute l'honnêteté possible de rentrer dans son hôtel. Mlle. de Choin alla à Paris , loua un petit appartement , changea de nom , & crut être à l'abri des recherches du pere & des importunités du fils.

Mr. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du Roi ne l'ait enfermée dans un couvent. Il va chez Me. de Maintenon , qui ne fait ce qu'elle est devenue , & chez Me. d'Epinoÿ , qui n'osant avouer qu'elle l'a éloignée , fortifie ses soupçons par ses réponses vagues. Il ne trouve aucune lumière dans les bureaux des Secretaires d'Etat. Plus il cherche , plus il se persuade qu'elle a été secrètement enlevée sur un ordre donné de bouche , sans aucune de ces formalités , qui sont comme un hommage que l'injustice même au milieu de ces attentats n'ose refuser à la Loi. Le Roi , informé de ses inquiétudes , craint & fuit

un éclaircissement dangereux , où il faudra parler en pere sévère , & peut-être ouïr les réponses d'un amant désespéré.

Le Marquis d'Antin promet à Monseigneur de découvrir bientôt en quel lieu sa maîtresse est détenue ou cachée. Ses perquisitions furent long-temps inutiles ; aucun Couvent , aucun Commissaire de quartier ne lui en donna des nouvelles. Enfin , il apprit qu'elle logeoit au faux-bourg St. Jacques. Le Lieutenant de Police le favoit avant lui. Monseigneur , dont les pas étoient comptés , l'alla voir dans un déguisement qui ne trompa point ses espions. Mlle. de Choin , ouvrant la porte , le reconnut , & la referma sur le champ. Le Prince attendit une partie de la nuit avec son favori , qui , en le consolant , maudissoit tous bas , & son maître , & la maîtresse , & la pruderie & l'amour.

Mlle. de Choin changea de retraite ; on la suivit pas à pas. Elle fut toujours inaccessible , soit qu'elle crût que Monseigneur n'avoit que des vues honteuses , soit qu'elle espérait que la résistance lui en donneroit d'honnêtes. M. le Dauphin devenoit plus ardent , à mesure qu'elle étoit plus inexorable. Le Marquis d'Antin lui soutenoit que ses peines seroient toujours suivies de peines plus grandes. Le Prince

lui répondoit , que plus il avoit souffert , & moins il avoit à souffrir.

Le Roi , qui sembloit prévoir les suites de cette passion , résolut de rompre par autorité un engagement qu'il se reprochoit de n'avoir pas combattu dès sa naissance. Il délibéra s'il relégueroit Mlle. de Choin dans un Couvent de Province. Mlle. de Choin n'avoit pour elle que sa vertu , & Me. de Maintenon , qui protégeoit la vertu quelle qu'elle fût. Louis , trop accoutumé à se considérer comme Roi , qui peut tout , & pas assez comme pere de famille , qui ne doit vouloir que ce que les Loix veulent , croyoit l'autorité souveraine légitimement employée à pacifier les troubles de sa maison. Il lui paroissoit indifférent qu'une fille fût dans un Monastere où dans une prison ; & lui déplaire , c'étoit être assez coupable.

Il alloit donner cet ordre injuste & cruel ; lorsque Me. de Maintenon lui représenta que Mlle. de Choin n'avoit d'autre crime que d'être aimable , aimée , & vertueuse ; que si elle avoit cédé , elle auroit été sous la protection de Monseigneur ; qu'ayant résisté , elle devoit être sous la sienne ; qu'à la nouvelle de cet exil odieux , tout Paris se demanderoit comment le vice seroit traité , puisqu'une

vertu si admirée étoit ainsi punie ; qu'un remede si violent aigriroit le malade , & ne le guériroit pas ; qu'il falloit tout attendre du temps & de l'inflexibilité de Mlle. de Choin , qui n'avoit aucun de ces goûts pour la grandeur , pour le plaisir , qui portent les femmes à se rendre aux passions des Princes , & à feindre d'en avoir pour eux.

Le Roi revint à cet avis , & laissa Monseigneur poursuivre sa maîtresse dans toutes ses refuites , & se désoler de n'en pouvoir obtenir un moment d'entretien. Mlle. de Choin recevoit tous ses billets , & n'en ouvroit pas un. Enfin , la curiosité l'emporta sur cette rigide délicatesse. Elle y vit les sentiments les plus tendres , elle fut affligée de tant de tourments si bien décrits ; elle ne douta point de la vérité des serments qu'on lui répétoit sans rien demander & sans rien attendre ; son cœur se donna par pitié. Ce sentiment s'accrut dans le silence de la solitude , où elle s'étoit condamnée ; on ne pense pas impunément à l'amour. Ses espérances s'éleverent ; elle se crut du moins l'égale du Prince , qui lui étoit soumis ; & sans deviner où le sort devoit la conduire , elle entrevoyoit un dénouement glorieux. Ses idées d'abord confuses , & comme enveloppées dans un nuage , s'éclaircif-

soient tous les jours ; sûre d'être aimée, sûre de l'être sans foiblesse de sa part , & avec constance de la part du Prince. Elle se respectoit trop elle-même , pour imaginer qu'il songeât à l'avilir par des propositions que la passion conseille , & que l'amour ne connoît pas. Cependant elle n'osoit le voir ; c'eût été lui permettre d'espérer ; & l'espérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin jusques dans son cabinet , par la trahison d'une de ses femmes. Il se jette à ses pieds ; il la conjure de l'écouter un moment ; il la laisse l'arbitre de sa destinée. Mlle. de Choin , voyant l'héritier du trône à ses genoux , sans être pénétrée de honte pour lui , ni d'une joie immodérée pour elle-même , ne lui dit que ces paroles : » Monseigneur , s'il est vrai que vous m'aimiez , » vous n'avez qu'un mot à me dire , & » je n'en ai qu'un à entendre : mais ce » mot , je ne puis l'entendre , vous ne » pouvez le dire , que nous n'en ayions » l'un & l'autre la permission du Roi. » Puis elle le pria de sortir , du ton dont elle le lui auroit ordonné.

Le Prince réfléchissant sur ces paroles , les seules qu'il eût encore obtenues d'elle , y trouva plus d'ambition que d'amour.

Mais bientôt il crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage ; il crut que l'amour avoit élevé l'ame de sa maîtresse ; & peut-être que le plus noble effort de cette passion , étoit de se garantir des foiblesses , au hasard d'être méconnue ou méprisée. Être uni à Mlle. de Choin , étoit pour lui le souverain bonheur : il se flattoit sans doute , que cette union étoit pour elle , par les mêmes sentimens , l'objet des mêmes vœux ; & tout grand qu'il étoit par sa naissance , il la voyoit encore plus grande par sa fermeté. Plus il pensoit à cette réponse , moins il étoit surpris qu'elle aspirât à ce qu'il eût déjà fait s'il eût été libre , ce qu'il alloit lui proposer , quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le consentement du Roi , si nettement exigé , à le demander , c'étoit une imprudence ; ne le pas demander , c'étoit un crime.

Il dit à Mlle. de Choin , qu'il lui avoit été accordé. Tout fut aplani. Elle le crut , on feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas assurée. Mais la crainte si naturelle de tout gâter par trop de lenteur , la nécessité de rompre avec M. le Dauphin , si le fait étoit approfondi , le plaisir qu'on a dans de pareilles occasions à être trompée , ce penchant à se tromper soi-même , l'espérance

que si le Roi n'étoit pas instruit, il seroit aisément fléchi après la conclusion, la certitude d'être protégée contre tous les événements par Monseigneur, qui alloit associer son sort au sien, tout concouroit à justifier sa crédulité ou sa dissimulation.

Le mariage fut béni, selon les uns, à Meudon, selon les autres, à Livry. On assure qu'il fut approuvé par Madame de Maintenon & par l'Evêque de Meaux; ce qui n'est guere vraisemblable: la première n'auroit pu se dispenser d'en instruire le Roi qui s'y seroit opposé, & l'autre n'ignoroit pas qu'un Dauphin de France n'est jamais émancipé. Me. d'Epinoÿ le fut, & offrit sa maison à Mlle. de Choin, qui parut une héroïne, tant qu'elle ne fut pas unie à Monseigneur, & une femme ordinaire depuis qu'elle le fut.

Cependant elle exigea de lui une conduite plus régulière, de l'ordre dans sa maison, moins de confiance en ses domestiques, & le retranchement des superfluités de sa table servie avec trop d'abondance & de délicatesse. Elle espéra que la vertu seroit pardonner l'amour. Jamais homme ne fut si promptement converti. Mr. le Dauphin devint bienfaisant, frugal, & dévot jusqu'au scrupule. Le

Roi bénissoit le Ciel de ce changement inespéré, l'attribuoit à Mlle. de Choin, & ne pouvoit croire la liaison de son fils avec elle, ni criminelle, ni légitime.

Après que les deux époux l'eurent disposé à tolérer leur union, ils résolurent de se délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaisirs, en lui disant ce qu'ils pouvoient lui avouer sans honte, & qu'ils ne pouvoient lui taire sans danger. Cependant Monseigneur n'osa lui faire une confiance entière. Par prudence ou par timidité, il aima mieux lui demander son consentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite sans lui.

Dans un de ces entretiens, où son respect trop timide mettoit toujours une contrainte que les familiarités du Roi ne pouvoient en bannir, il lui ouvrit enfin son cœur, & lui dit, qu'il aimoit une personne qui pouvoit seule le rendre heureux, dont il connoissoit le caractère, dont il avoit approuvé la vertu; que sa conscience lui donnoit les mêmes conseils que son amour; que ces conseils s'accordoient avec son inclination pour une vie retirée & irréprochable; qu'il ne pouvoit les suivre qu'ils ne fussent approuvés par l'autorité paternelle. Voyant

qu'il étoit écouté fans surprise & fans chagrin , il ajouta , qu'il s'élevoit fans effort au - dessus du préjugé qui condamnoit les Princes à n'aimer que des Princesses ; qu'une Dauphine n'avoit pas fait son bonheur ; que ses maîtresses l'avoient avili & égaré ; qu'il trouvoit tout en Mlle. de Choin , hormis la naissance ; & enfin , qu'il s'abandonnoit avec confiance aux volontés d'un pere , qui connoissoit les délicatesses , les préventions , les générosités de l'amour , & les besoins qu'ont les Grands d'une compagne qui partage par reconnoissance leurs peines & leurs plaisirs.

Le Roi entrant dans son cabinet , lui dit : » Mon fils ! pensez - y bien , & » ne m'en parlez plus. » Paroles pleines d'indulgence & de sagesse , qui ne l'empêchoient pas de casser ce mariage , si le bien de l'Etat ou l'honneur de la Famille Royale le condamnoit , (1) & qui , sans commettre son autorité , permettoient à Monseigneur de conclure , en lui ôtant toute espérance de le rendre jamais public.

(1) Une assemblée du Clergé avoit décidé en 1635 , que les mariages des Princes du Sang , faits sans le consentement du Roi , étoient nuls.

Je rapporte avec plaisir ces anecdotes ; on aime à voir les maîtres du monde sentir , penser , agir en hommes ; ces exemples semblent inviter les Rois à être enfin Philosophes. Un peuple voisin a vu la fille de son Roi épouser secrettement un Gentilhomme , sans croire que l'une fût ravalée , ni l'autre honoré par cette alliance : ces mariages n'étonnent plus que nous.

Mr. le Dauphin cueilloit les premiers fruits d'un amour constant ; & le public lui donnoit tous les jours de nouvelles maîtresses : on nommoit Me. de Caylus , on la croyoit exilée pour certains rendez-vous découverts : on affuroit que Me. de Maintenon , peu contente de régner sur le pere par elle-même , vouloit régner par sa niece sur le fils. D'autres le marioient. On disoit que la Reine d'Espagne n'attendoit que la mort de son époux , qu'elle étoit devenue toute Françoise , & que pour prix du trône que ses intrigues affuroient à Monseigneur , Monseigneur lui avoit promis sa main. La Comtesse de Berlips étoit gagnée ; le Marquis d'Harcourt avoit eu la premiere idée de ce projet : de-là le refus fait à l'Empereur de donner provisionnellement à l'Archiduc le Gouvernement du Milanez ; & mille autres circonstances , décisives

pour ceux qui admettent un fait, dès qu'il explique d'autres faits qui souvent lui sont étrangers.

Ce mariage, secret pour le public, ne le fut pas pour les Courtisans. Mr. le Dauphin passoit ses journées chez Me. d'Épinoÿ ; & Mlle de Choin, les mois entiers à Meudon, où tout lui obéissoit. A cette nouvelle, Madame la Duchesse de Bourgogne dit : » On s'allie plaisamment dans cette maison - là ! » Elle ignoroit sans doute l'histoire de la sienne. Étant revenue d'une grande maladie : » Si j'étois morte, dit-elle au Duc de Bourgogne, auriez-vous fait le troisieme tome de votre famille ? » (1)

(1) Mr. de V. (Tom. VI. p. 220.) reprend l'Auteur de ces Mémoires, sur ce qu'il dit dans ce chapitre, que Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite Mlle. de Choin. » Ces contes populaires, dit Mr. de V., » sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudroit être, non-seulement contemporain, mais être muni de preuves, pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que Monseigneur eût épousé Mlle. de Choin..... Sur quel fondement cet Ecrivain ose-t-il avancer que Madame la Duchesse de Bourgogne dit au Prince son époux : » *Si j'étois morte, auriez-vous fait le troisieme Tome de votre famille ?* » Il fait parler Louis XIV, tous les Princes, tous les Ministres, comme s'il les avoit écouté, &c. »

Me. de Maintenon ne désapprouva point ce mariage ; il justifioit le sien ; il affermissoit son état. Qu'après la mort du Roi, Monseigneur se livrât aux bons ou aux mauvais conseils, il ne pouvoit lui faire un crime d'avoir porté son pere à un engagement qu'il avoit lui-même imité : sa modération seroit un reproche, si Mlle. de Choin s'élevoit plus haut, & un modele, si elle restoit dans l'obscurité. Rien n'éloignoit plus du Trône Me. de Maintenon : si elle y eût aspiré, auroit-elle protégé ce mariage ?

Elle avoit la plus sincere estime pour Mlle. de Choin. Mais soit qu'elle fût sûre de Monseigneur, soit qu'elle crût de sa dignité de s'attacher au Roi seul, sans rien espérer ni craindre d'autrui, elle n'eut avec elle que des liaisons mystérieuses, ne la vit jamais en public, ne lui rendit aucun de ces devoirs qui auroient mis toute la Cour à ses pieds, & épargna du moins cette espece d'affront aux Princes du Sang. Procédé opposé, ce semble, à son caractère, mais nécessaire dans les commencements où le mariage étoit encore incertain, ou devoit le paroître. Le bruit qui se répandit que Mlle. de Choin étoit grosse, inquiéta fort le Roi, qui ne vouloit ni affliger son fils, ni donner

d'autres frères au Duc de Bourgogne. Quelques-uns le crurent faux ; d'autres assurent qu'elle étoit accouchée secrètement. Me. de Maintenon l'ayant éloignée d'elle , tant qu'on en attendit des enfants , ne crut pas devoir l'en approcher dès qu'on ne craignit plus.

Elle savoit par Me. d'Epinoÿ tout ce qui se passoit à Meudon : & tout ce qui s'y passoit , lui donnoit une haute idée de Mlle. de Choin. Dans la suite , le Roi y alla toutes les années , & Me. de Maintenon y eut un appartement ; Mlle. de Choin ne paroissoit pas , mais préparoit toutes les fêtes & tous les plaisirs. Elle étoit insensible aux honneurs ; elle ne desiroit pas d'avoir un rang ; sa propre estime lui suffisoit.

Lorsque Mlle. d'Osmond se maria , Me. de Maintenon , entre autres instructions qu'elle lui donna , lui dit : » Après la » mort du Roi , vous verrez peut-être » Mlle de Choin toute-puissante ; mais » qu'elle le soit , ou qu'elle dédaigne de » l'être , ayez toujours de la considéra- » tion pour elle. » Me. de Glapion de St. Cyr , qui la croyoit maîtresse de Monseigneur , ayant demandé à Me. de Maintenon pourquoi on ne chassoit pas cette fille de la Cour : » Cette fille ! répondit-

» elle ; nous sommes trop heureux de l'a-
 » voir : elle se conduit bien ; elle nous
 » est très-utile : en mille occasions , elle
 » fait faire à Monseigneur le personnage
 » qui convient.”

Depuis , l'union du pere & du fils fut
 tous les jours plus intime. Le Roi lui don-
 na sans cesse de nouvelles marques d'es-
 time & d'amitié ; il voulut que les or-
 donnances de M. le Dauphin fussent ac-
 quittées au Trésor Royal , comme les sien-
 nes propres ; c'étoit l'associer au plus beau
 droit de la puissance suprême. Après qu'il
 eut annoncé ce bienfait, il dit à Me. de
 Maintenon : » Vous m'avouerez , Mada-
 » me , que je fais faire d'assez beaux pré-
 » sents. Et vous , Sire ; répondit - elle ,
 » vous avouerez que Monseigneur n'en
 » fait pas abuser.” Ce présage s'accom-
 plit ; l'humeur prodigue de Monseigneur
 fut réprimée par Mlle. de Choin , qui par-
 vint à la gloire d'une femme accomplie ,
 s'il est vrai qu'elle consiste à être oubliée
 & presque inconnue.



C H A P I T R E VI.

Chagrins domestiques.

ME. de Maintenon eût voulu l'être ; son état s'y opposoit : & de ce combat entre l'indépendance de son caractère & la contrainte de sa place , naquirent tous ses malheurs. En vain elle tâchoit d'unir la fortune & le bonheur ; le lien lui échappoit sans cesse. Charmer les ennuis d'un Roi dont tous les goûts étoient émouffés , voilà la source de tous ses ennuis.

Louis XIV , parmi nous le premier des humains , avoit de grandes parties , le discernement des hommes , la probité , l'application , & cette expérience qui l'avoit rendu la meilleure tête de son Conseil. Mais il avoit trop peu d'activité dans l'esprit , pour se suffire à lui-même. Son ame étoit vuide , comme l'est celle de tous les Princes mal instruits ; il ne pouvoit être seul un moment. Il ne cherchoit plus le plaisir ; il n'en trouvoit que dans la fuite de la peine : un méfaise continuel l'obligeoit à changer sans cesse de place & d'occupation. Comme il avoit l'ima-

gination froide, & que la lecture n'avoit pas augmenté ses lumieres, sa conversation étoit aride : il ne parloit que de ce qu'il avoit vu de ses yeux ; & les yeux d'un Monarque, occupé par ambition, obsédé par besoin, inaccessible par étiquette, voyent peu de chose. Au retour de la chasse, rendu à lui-même, il n'y retrouvait que sécheresse, & n'offroit dans le particulier qu'un cœur épuisé, une humeur presque inégale, un esprit ou assoupi, ou rempli d'affaires, encore desireux, mais incapable d'amusement, appelant la joie qui n'entend jamais ceux qui l'invoquent.

Voilà le Prince qu'il falloit réveiller, entretenir, amuser ; un Prince qui avoit, ou toute l'Europe dans sa tête, ou rien ; facile à changer d'impression & de goût ; qui avoit aimé Madame, & dédaigné La Valliere, aimé La Valliere, & méprisé Montespan, aimé Montespan, & haï Maintenon, qu'il faisoit régner.

Tous ses égards, toutes ses complaisances ne la dédommageoient point de cette servitude éternelle, des contradictions qu'elle avoit à essuyer, des reproches que des brusqueries lui faisoient croire qu'on supprimoit, des perfidies dont elle étoit témoin, de ces hommages autrefois si chers à sa vanité, mais détestés depuis

que, toute à Dieu, elle avoit appris ce qu'étoient les hommes.

Le Roi, la voyant un jour abattue, lui dit : » Eh ! quoi ? Madame, vous êtes » triste ! » Depuis, il ne la surprit plus dans ses chagrins. Elle lui portoit toujours un visage gai & content : » Je n'aspire, » disoit-elle, qu'à faire goûter Dieu au » Roi : s'il ne me voyoit point un front » serein, il n'aime point la tristesse, il » haïroit la dévotion. » Dès que le Roi sortoit de son appartement, elle se jettoit sur son lit, & donnoit un libre cours à ses soupirs & à ses larmes.

Je l'ai vue quelquefois, dit Mlle. d'Aumale, lasse, chagrine, inquiète, malade, prendre l'air le plus riant & le ton le plus satisfait, divertir le Roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétition, sans bâillements, sans médifance. Quand il sortoit de sa chambre à dix heures du soir, & qu'on fermoit son rideau, elle me disoit en soupirant, je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. Après avoir eu le refus d'une bagatelle qu'elle demandoit pour un de ses parents, elle me dit : » Si je voulois me donner la peine de paroître un peu fâchée, » j'obtiendrois tout ce que je voudrois ; » mais mon personnage est de souffrir en

» paix : le Roi est extrêmement doux ; il
 » me dit tous les jours , que je n'ai qu'à
 » demander : mais nos Princes ne savent
 » pas s'aviser de faire plaisir. " Je l'ai vue
 plusieurs fois prête à quitter la Cour à force
 de soucis. » Ah ! si je pouvois quitter ce pays-
 » ci ! mais je n'en suis plus la maîtresse :
 » pourquoi , mon Dieu , pourquoi m'y avez-
 » vous attachée ? " Et cela , fondant en
 larmes , enfermée seule avec moi , & jettant
 les hauts cris. » Que les hommes sont ty-
 » ranniques ! me disoit-elle quelquefois :
 » ils ne sont pas capables d'amitié : il n'en
 » est pas de meilleur que le Roi ; mais il
 » faut souffrir de tous : & Dieu le per-
 » met pour me détacher du monde : que se-
 » roit-ce de me voir adorée , ou plutôt la
 » place que j'occupe , si je n'avois quel-
 » que amertume ? il faut être où je suis ,
 » pour savoir combien il est dur de vivre ! "

Il faudroit avoir vécu avec elle , pour sa-
 voir précisément d'où naissoient ces peines.
 Ce n'étoient pas de chimères : elle n'avoit
 pas une ame à s'en nourrir , quoiqu'elle fût
 assez sujette aux vapeurs. Ce n'étoient pas
 des besoins : elle étoit si désintéressée , que
 le Roi n'avoit pas beaucoup de desirs à pré-
 venir. Ce n'étoient pas de contradictions ;
 les Ministres tâchoient de ne penser que d'a-
 près elle , & le Roi donnoit l'exemple du

respect. » C'est une sainte, disoit-il, elle a
 » toutes les perfections, & peu d'hommes
 » ont autant d'esprit. » Mlle. d'Aumale se
 fait là-dessus : cependant personne n'est
 plus instruite qu'elle : elle étoit de tous les
 voyages, de tous les plaisirs, de tous les
 chagrins, dévote, active, insensible à tous
 les honneurs que sa place lui attiroit.

Vraisemblablement Me. de Maintenon,
 qui tendoit à une parfaite pureté de mœurs,
 haïssoit ces soirées, où son devoir la for-
 çoit à des actions que son goût rejettoit,
 actions indifférentes en elles-mêmes,
 mais que la piété abhorre comme des at-
 tentats à la pudeur, ou qu'elle ne tolere
 que comme des soulagemens à la foiblesse
 humaine, quoiqu'elles soient plus saintes
 que le plus sévère célibat, dès qu'elles
 sont légitimes. Le Roi entroit chez elle à
 neuf heures ; tous les domestiques sortoient :
 elle étoit déjà couchée : le Roi, marchant
 sur la pointe des pieds, alloit fermer tout
 doucement le verrou de la porte ; & à
 dix heures, alloit le tirer avec le même
 mystère. Sa fistule mal guérie donnoit sans
 cesse de l'exercice à la charité & à la pa-
 tience de Me. de Maintenon. L'assenti-
 ment aux plaisirs ou à ce qui en étoit
 l'image, devoit plus coûter que les mor-
 tifications des sens, à une femme qui,

au-lieu d'une parure , portoit de ces instrumens de pénitence armés de pointes de fer, ou travaillés de crin , inventés dans toutes les Religions par des Moines féroces , approuvés par une piété fervente , & condamnés peut-être par une piété éclairée.

Plus le Roi vieillissoit , plus la charge de Me. de Maintenon devenoit pénible. Il ne voyoit plus que ses Ministres par habitude , ses jardins par goût , & Me. de Maitenon par estime. Ses assiduités chez elle lui montroient incessamment le prix de cette liberté , qu'elle n'avoit pas connue quand elle en avoit pu jouir , & qu'elle regrettoit depuis qu'elle ne l'avoit plus. Elle aimoit la société , & elle vivoit dans l'esclavage. Elle haïssoit la pompe ; elle en étoit environnée. Elle étoit si franche , que Mr. le Duc de Bourgogne disoit : *Elle est vraie, & c'est tout dire ;* & elle étoit sans cesse forcée à la dissimulation. Elle avoit beau prendre en patience sa grandeur : quand le malheur est dans le sang , on ne compose point avec lui. » Je n'y puis plus tenir , dit-elle un jour au Comte d'Aubigné : je voudrois être morte. Vous avez donc parole , répondit d'Aubigné , d'épouser Dieu le Pere ? »

Le caractère du Roi, qui n'étoit pas exempt d'humeur, étoit une autre source de chagrins. Il vouloit beaucoup, quoiqu'il n'exigeât rien. Il étoit comme tous les hommes, durs pour leurs femmes, incapables de cette tendresse délicate que les femmes connoissent si bien, traitant en esclaves celles, qui, dans la première institution du mariage, ne devoient être que leurs compagnes. Un mari rend une femme rarement heureuse ; un mari Roi, presque jamais : „ Il n'est, disoit-elle, „ de douces chaînes que celles qu'on porte pour Dieu ! ” En public il cachoit son humeur ; & dans le particulier, il se dédommageoit de la contrainte. Me. de Maintenon, maîtresse de son esprit comme de son visage, dissipoit ces nuages par des concerts, & par les charmes du ton de l'hôtel de Richelieu. Mais fatiguée d'un rôle si uniforme & si gênant, d'une extrême gayeté, elle tomboit dans une tristesse amère. Quel supplice, disoit-elle, à Me. de Bolinbroke „ d'amuser un homme qui n'est plus amusable ! ”

Elle se prenoit à tous les objets qui pouvoient suspendre ses ennuis. Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Negre, que le Marquis de Villette lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans

cet enfant naïf, la nature altérée en nous qui naissons avec des préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la Reine d'Angleterre : „ Je ne puis , répondit-il ; toutes „ ces Reines-là m'ennuyent. ” Il dit au Roi, qui répondit à une de ses questions par quelques mots qui ne signifioient rien : „ Et toi aussi , tu passeras pour sot , „ si tu dis une sottise. ” Trouvant un jour Me. de Maintenon fort triste , il s'élança sur ses genoux , & lui dit à l'oreille : „ Tu „ ne fais donc pas combien il est facile d'a- „ muser un Roi ? ” Elle fut si frappée de ce mot , qu'elle se leva brusquement , & le répéta à Mr. Jolly de Fleury qui étoit présent , & qu'elle connoissoit à peine.

Quelques - uns prétendent , qu'épuisée de lassitude de divertir seule le Roi , elle fit offrir à Mlle. de Lenclos un logement à Versailles. Conte ridicule : c'est bien une Epicurienne , qu'une dévote choisit pour l'associer à ses ennuis ! Ils ajoutent que Ninon répondit , qu'il étoit trop tard pour apprendre l'art de dissimuler & de se contraindre qu'elle n'avoit jamais connu ; & que tout ce qu'on put obtenir d'elle , ce fut de se trouver un jour à la tribune de la Chapelle , au passage du Roi , curieux de voir une fois au moins cette merveille

veille de son regne. C'est là-dessus qu'on a fait ce dialogue entre Me. de Maintenon & Mlle. de l'Enclos : il est de Voltaire, & il n'en est pas moins plat : la premiere y propose à l'autre, *de troquer, du moins en apparence, sa philosophie contre de la pruderie, &c.* Tout est de ce ton-là. Du reste, il est vrai que les dévots tenterent de convertir Ninon, qui dit à Mr. de Fontenelle : » Vous savez
 „ quel parti j'ai tiré de ma personne :
 „ eh bien ! je pourrois vendre encore
 „ mieux mon ame : les Jésuites & les
 „ Jansénistes se la disputent. »

De fréquentes brusqueries affligeoient Me. de Maintenon. Quelquefois au milieu d'un conseil demandé, le Roi l'interrompoit durement : *Madame, de quoi vous mêlez-vous ?* Aujourd'hui les Ministres blâmoient ce que les Evêques avoient approuvé. Demain Louis imputoit le mauvais succès d'une affaire, à l'avis qui l'avoit fait entreprendre. Son esprit & son application ne suffisoient pas, malgré toute leur étendue, à l'inspection immédiate qu'il s'étoit réservée sur toutes les parties de l'administration : il appréhendoit toujours qu'on ne lui cachât quelque dépêche importante. La confiance le portoit sans cesse vers Me. de Maintenon :

le soin de sa gloire l'en éloignoit souvent. La différence de leur piété en mettoit aussi dans leurs sentiments : l'un & l'autre étoient dévots ; mais Me. de Maintenon l'avoit toujours été, & Louis ne l'étoit que depuis deux jours. La première faisoit consister la dévotion dans l'amour du bien ; le second, dans la fuite du mal. Tous les deux avoient des scrupules sur les plaisirs les plus innocents, la femme par sévérité, le mari par ignorance : de sorte que sans pouvoir se laisser l'un de l'autre, il falloit absolument qu'ils s'ennuyassent.

Des refus trop arbitraires mortifioient vivement ce cœur trop sensible & trop peu ménagé. Le Roi n'aimoit pas ses parents, & monroit son aversion d'une manière offensante. Me. de Maintenon lui demandant pour un d'eux une bagatelle : » Non, répondit le Roi avec une une es- » pece d'aigreur, c'est pour Jannette, » aujourd'hui Me. d'Hauffly, de la famille de Penchre en Bretagne, que Me. de Maintenon tira de la misère au sortir du berceau. Ces démêlés n'alloient jamais au point d'avoir besoin d'éclaircissement pour être terminés. Ordinairement ils se préféroient l'un à l'autre ; mais les caractères les mieux assortis ne sont guere exempts

de ces légères brouilleries. Me. de Maintenon étoit sensible, mais s'oublioit toujours elle-même ; Louis ombrageux, mais fans ressentiment : en cela, bien différent de son pere, dans les cassettes duquel on avoit trouvé de longs procès-verbaux de tous les différends qu'il avoit eu avec ses chastes maîtresses.

La malignité publique ne se taisoit point, quoique méprisée. Tantôt on la représentoit entre un cul-de-jatte & un Roi, souriant à l'un, donnant des nazar-des à l'autre. Tantôt on peignoit Louis regardant à travers les lunettes de Me. de Maintenon, & conduit par un fil que tenoit Pontchartrain. Guillaume III disoit : » Le Roi de France ne ressemble » en rien au reste des Rois ; il a des Mi- » nistres de dix-huit ans, & des maîtresses de quatre-vingt. » Un sonnet (1), trop beau pour ne pas aller à la postérité, trop méchant pour ne pas faire une profonde blessure, lui fut envoyé par la poste, & le lendemain répandu dans Paris. Il fut attribué au Comte d'Hamilton, le plus frivole quoique le plus caustique des hommes, & celui qui, dans le dernier

(1) Voyez T. VI, Pièces justificatives.

siècle, a fait le plus haïr l'esprit, à force d'en abuser. Le Comte de Grammont son beau-frere essaya de le justifier : » Vous » savez, lui dit Me. de Maintenon, que » dès ma jeunesse, je n'ai aspiré qu'à mourir dans l'obscurité. Bon! reprit le Comte, des gens d'esprit comme vous & moi ne meurent jamais. » Elle ne fit d'autre usage de cette satyre, que de la mettre à côté des panegyriques qu'on lui adressoit tous les jours. Cependant elle trembloit que de pareilles pieces ne parvinssent au Roi, qui pouvoit y prendre des impressions fâcheuses, quoique la calomnie qui l'avoit insulté cent fois lui eût appris à rendre aux autres la justice qu'il attendoit d'eux.

Après ce tableau, qui peut considérer la plus haute faveur sans pâlir? Qu'on ne croye pourtant pas que la vie de Me. de Maintenon n'ait été qu'un tissu de peines. J'ai rassemblé dans quelques pages des traits épars dans une espace de trente ans. Quoique sans cesse tourmentée par la délicatesse de son esprit, & par la sensibilité de son cœur, elle eût des joies, des succès, des plaisirs : elle eut quelque beaux jours, & beaucoup qui parurent l'être à force de courage, ou qui le devinrent à force de vertu.

CHAPITRE VII.

M. de Chamillard.

(1) **L**Es changements arrivés dans le Ministère lui ravirent ce qui lui restoit de liberté & de bonheur, en l'engageant dans les affaires dont le Roi ne pouvoit seul porter le faix. Le Conseil du Roi ne fut formé que de ses créatures. Pontchartrain, qui lui devoit sa place, lui dut celle de Chancelier vacante par la mort de Boucherat. Elle fit donner à son fils le département de la Marine, & les Finances à Chamillard. Le Ministère de l'Empereur Léopold étoit le seul qui fût plus mal composé. Guillaume, qui connoissoit & l'épuisement de la France & la médiocrité des sujets qui la gouvernoient, disoit, que désormais nous ne saurions faire ni la paix ni la guerre, & que notre cabinet ne vaudroit pas mieux que notre armée.

Chamillard, Conseiller au Parlement; puis Maître des Requêtes, ensuite Con-

(1) 25 Septembre 1699.

seiller d'Etat, & enfin chargé des affaires de St. Cyr, protesta qu'il ne savoit ni gouverner les hommes, ni administrer les finances. *Je vous l'apprendrai*, lui dit le Roi. Ce Prince aimoit à être servi par des gens qui ne dussent son élévation qu'à sa volonté : & celui-ci alloit lui devoir ses lumieres. Dans les Etats soumis à des loix, où les murmures d'un peuple libre avertissent les hommes en place de leurs fautes, le Ministre peut être impunément un sot : le mal est aussi vite réparé que fait. Mais dans un pays où un Secrétaire d'Etat est un petit Roi dans son département, où ses Commis sont des tiers, des quarts de Roi dans leur bureau, où l'on se fait un point d'honneur de mépriser les cris des mécontents, tout est perdu, si le Ministre ne vaut lui seul tous les Sages du Royaume. Chamillard n'étoit connu de Me. de Maintenon, que par son habileté à concilier les différends de quelques particuliers, & du Roi, que par son adresse au billard. Mr. d'Armagnac l'avoit présenté à Louis qui aimoit beaucoup ce jeu, & qui en étoit dégoûté, parce qu'il ne trouvoit personne de sa force.

Chamillard, pénétré de son incapacité, pria Me. de Maintenon d'être son gui-

de dans un pays qu'il connoissoit si mal. Voici les principaux traits de l'instruction qu'elle lui donna, après s'en être longtemps défendue.

» Vous avez, Monsieur, une place où
 » vous pouvez faire de grands biens. S'il
 » est vrai que j'y aye contribué en quel-
 » que chose, l'unique reconnoissance que
 » je vous demande, c'est de vous servir
 » de votre autorité pour soulager le peu-
 » ple. Je fais que vous y êtes porté d'in-
 » clication, & je fais aussi que vous ne
 » pouvez mieux faire votre cour au Roi.
 » On ne pense plus comme on a pensé;
 » & si vous proposiez une nouvelle dé-
 » pense, glorieuse, ou même utile, on
 » craindrait fort que le lendemain vous
 » ne proposassiez un impôt.

» Les gens qui manient les finances, ne
 » se font point un scrupule de mettre tous
 » les jours des fardeaux sur les épaules
 » du pauvre peuple. Mais ces fardeaux,
 » ils ne les portent pas eux-mêmes, non
 » plus que leurs parents & leurs amis :
 » & le peuple fait bien le remarquer &
 » le dire. Cela fait haïr l'autorité : nous
 » l'avons vu dans le temps du Cardinal
 » Mazarin : il y avoit d'autres causes de
 » révolte ; mais les impôts allumerent le
 » feu. Au contraire, la modération affec-

» tionne les sujets au bien de l'Etat : vous
 » avez vu la joie de Paris & des Provin-
 » ces lorsqu'on ôta la capitation, qui
 » avoit été portée sans murmure, parce
 » qu'elle n'avoit pas été mise sans sujet.
 » On dit toujours dans votre place :
 » Les malheurs des temps, l'engagement
 » des revenus du Roi demandent qu'on
 » établisse de nouveaux impôts pour foui-
 » nir aux besoins journaliers & au paye-
 » ment des dettes. Depuis que je suis au
 » monde, (& il y a long-temps que j'y
 » suis) je n'entends parler que de ces mal-
 » heurs des temps. Et je crois que c'est
 » à force de se les faire plus grands qu'ils
 » n'étoient en effet, qu'on les a faits aussi
 » grands qu'ils sont aujourd'hui : au-lieu
 » d'avoir recours à une économie rai-
 » sonnable, on a fait des édits burfaux :
 » plus on a eu d'argent, plus on en a
 » dépensé : & quand il a été question
 » de faire quelque jardin ou quelque pla-
 » ce, on n'a point parlé du malheur des
 » temps. Il n'est que trop vrai que nous
 » sommes dans un temps fâcheux, & que
 » le Royaume est actuellement accablé de
 » dettes. Jusqu'ici on n'a pas songé à les
 » acquitter. Si la continuation de la paix
 » permet d'y travailler sérieusement, je
 » crois qu'il faut le faire peu-à-peu. C'est

» l'Etat qui doit à l'Etat. C'est le Roi,
 » c'est-à-dire la partie qui n'a rien, qui
 » doit à la partie la plus aisée. C'est sur le
 » peuple principalement, c'est-à-dire, sur
 » la partie qui n'a que le nécessaire tout
 » juste, qu'il faudra lever l'argent néces-
 » faire pour acquitter le Roi. Vous voyez,
 » Monsieur, qu'il faut procéder insensibi-
 » blement à un si grand ouvrage, & qu'il
 » n'est pas possible de trouver un moyen
 » prompt de payer les aisés sans obérer le
 » Roi, & sans appauvrir le peuple. C'est
 » une vieille maladie; il faut des remedes
 » doux & lents: le Roi est le pere de la
 » France; & le Contrôleur-Général en
 » est le Médecin.

» L'économie produira plus d'argent
 » que de nouvelles impositions. On y est
 » disposé: on reconnoît qu'il y auroit de
 » grands retranchements à faire; qu'un
 » Roi de France ne seroit pas moins grand
 » avec un moins grand nombre d'Offi-
 » ciers; que les pensions se sont multi-
 » pliées à l'excès; qu'il vaut mieux don-
 » ner peu pour exiger moins. Quand vous
 » ferez de ces propositions-là, sur-tout
 » dans les premiers cas pressants, vous
 » ne serez point mal reçu. On a honte
 » aujourd'hui de l'ancienne magnificence.
 » Vos prédécesseurs n'ont osé conseiller

» ces retranchements de choses, néces-
 » saires, disoient-ils, à la dignité du Trô-
 » ne, parce qu'ils ont craint les murmu-
 » res des gens de la Cour, & méprisé
 » les plaintes des Provinces, trop éloi-
 » gnées pour être entendues. Le Roi en
 » est persuadé; & dès qu'on lui dit que
 » personne ne se plaint, c'est alors qu'il
 » croit qu'on a plus à se plaindre.

» Ces retranchements doivent être ten-
 » tés à propos; on s'y prêtera de grand
 » cœur, quand on verra que les impôts
 » sont gardés pour la dernière ressource.
 » Il est vrai que le Roi n'est point porté
 » à chagriner ceux qui ont l'honneur d'être
 » ses domestiques; mais il n'hésitera
 » jamais entr'eux & son peuple.

» Vous le connoissez assez pour savoir
 » qu'il n'aime pas d'être contredit. Mais
 » il souffrira cent contradictions plutôt
 » qu'une injustice. Si l'on ne va pas droit
 » avec lui, il s'en apperçoit, & se tait. Il
 » ne montre pas son ressentiment, parce
 » qu'il est maître de lui-même; mais
 » moins il en montre, & plus il en a.
 » Dès que M. de Louvois l'eut trompé
 » une fois, il fut perdu sans retour. Il
 » veut être obéi, mais il veut pourtant
 » qu'on lui dise la vérité.

» Son extrême droiture le rend fort sé-

» vere contre la cupidité. Bien-loin de per-
 » mettre que ses Ministres s'enrichissent
 » par de mauvais moyens, il ne peut
 » souffrir qu'ils s'enrichissent par des
 » voies légitimes. Il veut qu'on ne songe
 » qu'à le servir ; & à la longue , on n'y
 » perd rien. J'ai lu qu'un Ministre Espa-
 » gnol mourut sans avoir de quoi se faire
 » enterrer. On ne demande pas en France
 » une si grande vertu ; cependant il sem-
 » ble qu'un homme en place devrait être
 » regardé & se regarder lui-même com-
 » me dévoué au bien public. Vous avez
 » de grands revenus & de beaux droits ;
 » il me paroît que vous plairiez fort au
 » Roi en n'usant pas des derniers. Dans
 » des temps tels que ceux-ci, il est diffi-
 » cile de toucher à l'argent , sans que les
 » mains en soient salies ; & dans votre
 » emploi, le désintéressement est d'autant
 » plus beau, qu'il est plus rare, & plus
 » difficile à cause des tentations. Si vous
 » savez être pauvre, vous serez adoré
 » des pauvres, respecté des riches, esti-
 » mé des Grands. Vous savez de quoi M.
 » P. a été accusé. Vous avez, Monsieur,
 » une très-bonne réputation ; je vous con-
 » jure de la soutenir. En vain vous serez
 » honnête homme, si vos parents, si vos
 » amis, si vos gens ne le sont pas. Les

» détours de la vénalité ne sont pas long-
 » temps cachés au public ; il y a trop de
 » personnes qui ont intérêt à les décou-
 » vrir. Le blâme tombe toujours sur celui
 » qui devoit les empêcher & les punir ;
 » s'il les punit tard , on le soupçonne de
 » sacrifier , malgré lui , ses créatures à son
 » honneur , & souvent avec raison. Car
 » depuis vingt-cinq ans que je vois de
 » près ce pays-ci , j'ai observé que les
 » hommes en place étoient toujours ce
 » que le public , tout méchant qu'il est ,
 » disoit qu'ils étoient.

» Il y a une maniere de corruption ,
 » moins odieuse que l'autre , mais aussi
 » suspecte au Roi. Elle est dans la facilité
 » avec laquelle le Ministre cede aux re-
 » commandations : les recommandeurs
 » vendent leurs services aux recomman-
 » dés : c'est par-là que commencent les
 » abus ; & des marchés , conclus d'abord
 » secretement , se font ensuite avec une
 » indiscretion scandaleuse. Le Roi appelle
 » cela , traiter du sang de son peuple ; &
 » vous acquerrez sa confiance , si vous
 » remédiez à un si grand mal : il ne faut
 » que de l'intégrité & de la fermeté
 » dans les commencements. Les femmes
 » sont celles qui protegent avec le plus
 » d'audace. Il seroit bon de fermer l'o-

» reille à toutes ces protections. Je ne
 » vous demande aucune exception pour
 » les miennes. Une fois pour toutes, re-
 » fusez-moi, quand ce que vous m'accor-
 » deriez n'iroit pas au plus grand bien
 » de la chose. J'ai fait donner beaucoup
 » d'emplois, & peut-être trop. Je ne
 » vous en demanderai pas de nouveaux ;
 » & quant aux anciens, je serai bien-aïse
 » s'ils sont continués, & je ne le serai
 » pas moins s'ils ne le sont pas, parce
 » que j'en conclurai que vous les avez
 » mieux remplis qu'on ne l'avoit fait à
 » ma priere. Vous accoutumerez les Da-
 » mes & les Seigneurs à vos refus, en
 » n'hésitant pas à m'en faire de précis,
 » que je leur apprendrai à supporter.

» L'inégalité qui se trouve dans les ré-
 » partitions des Charges du Clergé, a tou-
 » jours fait de la peine au Roi. Il vous
 » verroit avec plaisir travailler à faire ces-
 » ser les plaintes des pauvres Ecclésiasti-
 » ques & les railleries des libertins, qui,
 » pour attaquer la Religion, font, com-
 » me on dit, *flèche de tout bois*. C'est un
 » abus, qu'on pourroit commencer à ré-
 » former sans violence à la prochaine
 » assemblée, en s'entendant avec quel-
 » ques-uns de nos bons Evêques. M. l'Ar-
 » chevêque de Paris ne vous seroit pas

» contraire, & il peut beaucoup sur la
 » plus saine partie de son Corps.

» Il me semble que vous ne devez ni
 » être, ni paroître uni avec M. de Torcy
 » ni avec M. de Barbezieux. Le Roi n'ai-
 » me point les divisions entre ceux qui le
 » servent; mais ces étroites liaisons lui
 » sont suspectes. Vous les trouverez rare-
 » ment sur vos pas : ne leur causez aucun
 » ombrage : je voudrois que vous vé-
 » cuffiez avec eux sans confiance, sans
 » dépendance, sans les rechercher ni les
 » fuir.

» Les conseils de M. le Duc de Beau-
 » villiers ne peuvent vous être nuisibles.
 » Il a l'esprit merveilleusement droit; il
 » aime véritablement l'Etat, & abhorre
 » tous les conseils violents. Le Roi, quoi-
 » que les dernières affaires l'ayent refroi-
 » di, est encore plein d'estime pour lui.
 » Mais il a des amis dangereux, je dis,
 » M. de Beauvilliers.

» On se plaint depuis long-temps d'une
 » espece de confédération que le Contrô-
 » leur-Général & les gens d'affaires sem-
 » blent avoir faite pour ruiner de concert
 » le Royaume. Il est vrai que le Con-
 » trôleur-Général leur est trop souvent
 » favorable, & qu'ils l'engagent dans de
 » fausses démarches par les secours ex-

» traordinaires qu'ils lui fournissent dans
 » l'occasion. Il ne faut point s'aliéner les
 » gens d'affaires , puisque l'état présent
 » des choses veut qu'on les regarde com-
 » me d'une grande ressource pour l'Etat.
 » Mais leurs créances ne devoient pas,
 » ce semble , être privilégiées : on n'est
 » point sûr de ces gens-là : c'est la ba-
 » layure de la nation ; leurs vertus mê-
 » mes sont intéressées ; ils ne sont heu-
 » reux que par les calamités publiques :
 » ils vous vendront toujours chèrement
 » leur reconnoissance ; ce sont des loups
 » béants qui engloutiroient le Royaume ;
 » si on l'abandonnoit à leur avidité. A
 » Paris , on se loue fort de leur magni-
 » ficence qui fait vivre beaucoup d'arti-
 » sans ; mais dans les Provinces , on se
 » plaint avec justice de leurs vexations.
 » Il est donc à propos d'avoir l'œil sur
 » eux , & d'admettre les mémoires qu'on
 » présente contre eux.

» Je vous dis , Monsieur , sans ordre &
 » sans suite , tout ce qui me vient dans
 » l'esprit , que je crois pouvoir vous être
 » utile & du goût du Roi. Je ne vous
 » parle point de l'infâme trafic des or-
 » donnances du Trésor Royal. Je vous
 » ai vu dans la disposition d'y mettre or-
 » dre. Il est honteux , pour ne pas dire pis ,

» que les pauvres soient les seuls qui ne
 » soient pas payés, & c'est faire du Roi
 » un voleur des mêmes gens dont il est
 » le bienfaicteur.

„ Vous pourriez, je crois, vous aider
 „ utilement de M. Rouillé, & même de
 „ M. Desmarets. Les Ministres, qui ont
 „ une aversion naturelle pour leur succes-
 „ seur, donnent rarement leur confiance
 „ à un homme qui seroit digne de les
 „ remplacer. Cette jalousie est fort nui-
 „ sible au service. Je suis bien persuadée
 „ que vous ne serez environné que de
 „ gens de mérite. Dans les commence-
 „ ments, il faudra tout voir, tout écou-
 „ ter. Ne craignez pas qu'on vous sache
 „ mauvais gré d'emprunter des lumieres
 „ étrangères. Remplir ses devoirs dans
 „ toute leur étendue, voilà l'essentiel ;
 „ que le bien se fasse de notre propre
 „ mouvement, ou par l'impulsion d'au-
 „ trui, qu'importe, pourvu qu'il se
 „ fasse ?

„ J'ai souvent oui dire à M. Colbert :
 „ *Le François changeroit les rochers en or,*
 „ *si on le laissoit faire.* Vous avez donc,
 „ Monsieur, un grand trésor dans l'indus-
 „ trie de la nation ; vous ne manquerez
 „ pas d'habiles gens qui vous indiqueront
 „ les moyens de le faire valoir ; & la paix

„ que le Roi vient d'affermir, mettra le
 „ plan d'administration que vous choi-
 „ rez, à l'abri de ces contrariétés perpé-
 „ tuelles & ruineuses auxquelles vos pré-
 „ décesseurs ont été forcés. En voilà plus
 „ qu'il ne convenoit à une femme d'en
 „ dire, & peut-être plus que vous ne
 „ m'en demandiez; mais vous avez vain-
 „ cu ma timidité, & je n'ai plus été maî-
 „ tresse de mon zèle.

„ Quant au Monseigneur, je crois que
 „ vous devez ne l'exiger de personne, le
 „ refuser des gens de condition, & le
 „ souffrir de la part des gens d'affaires.”

Nul homme n'eut plus de besoin que Chamillard de ces conseils, que les politiques traiteront de trivialités, & qui ne le feront de long-temps pour un Ministre: nul homme n'en profita moins. Il augmenta les impôts; il multiplia les billets de monnoie; il les donna & ne les reçut pas en paiement; de sorte qu'en les établissant, il les décria: il arrêta cette circulation d'especes & de denrées, la vie du corps politique; il recourut à des expédients, qui étonneroient dans le fils de famille le plus prodigue; il crut que la hauteur releveroit sa dignité. Dans ses audiences, exposé à tous les yeux, il s'efforça de cacher son incapacité par sa présomp-

tion : il répondit à quelqu'un qui se plaignoit d'une injustice : „ Allez, le Roi ne „ rend point compte à ses sujets, & je le „ représente”. Il défendit aux Financiers de rien acheter, & il vendit tout lui-même. Ses filles concluoient ces honteux marchés ; & les Cours étrangères, dont nous étions maîtres par la corruption, essayèrent de l'exercer dans la nôtre : ces femmes, publiquement courtières de l'Etat, ayant vendu au Nonce pour quatre mille francs la permission refusée par le Prince de faire sortir du Royaume quinze mille fusils, le Pape montra la lettre d'avis à l'Abbé de Polignac, Auditeur de Rome, qui n'eut rien à repliquer à ces paroles du Saint Pere : „ En vérité, votre Maître est bien mal servi !”

Les premiers jours de son ministère ne furent point orageux ; mais à mesure que le Roi fit tomber sur lui les rayons de sa faveur, il acquit les vices de la domination. Il n'étoit ni dur ni cruel, il n'étoit que foible ; mais tout tyran l'est : & la France fut opprimée, perdue par le meilleur homme du monde (1).

(1) Voyez son éloge dans le Siecle de Louis XIV.

Barbezieux mourut (1) presque subitement. L'Archevêque de Reims son oncle reçut son dernier soupir, lui parla beaucoup de testament, & peu de sa conscience. Le voyant expiré, il entra dans son cabinet, remplit ses poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un, & rentrant dans la chambre où son neveu venoit de mourir : » Parbleu, dit-il, voilà une plaisante chose écrite de la main de Barbezieux : *J'aurai à ma trente-troisième année une grande maladie, de laquelle je ne réchapperai pas.* Ce Ministre, héritier de la crédulité de son pere pour l'Astrologie, consultoit souvent le P. Alexis, Cordelier, qui, d'après la connoissance de ses débauches, avoit hafardé cette prédiction (2).

Sa place fut donnée à Chamillard, qui sachant par expérience que le choix du Prince ne donnoit point les talents, la refusa avec toute la modestie d'un homme qui en eût été digne. Le Roi lui dit : » Je serai votre second. » Ainsi cet homme qui ne favoit ni la guerre ni les finances, fut chargé seul de ces deux em-

(1) 5 Janvier 1701.

(2) Mss. de l'Evêque d'Agen.

plais, auxquels l'application & la capacité de Colbert & de Louvois avoient à peine suffi. Pourquoi Louis les réunit-il en sa personne ? pour les plus frivoles raisons ; il craignoit que, séparés, ils ne fussent exercés par deux hommes jaloux l'un de l'autre : il étoit accoutumé à celui-ci ; il le croyoit laborieux, il le connoissoit modeste : il espéroit de le former ; il se flattoit d'abrèger le travail de moitié, en travaillant avec un seul : il comptoit établir entre ses Généraux & ses Ministres une harmonie qui le mettroit en état de commander de son cabinet ses armées sans trouble, sans contradiction, avec célérité. Il voulut simplifier la machine politique, & la démonta.

Ni ces grandes places, ni les leçons du Prince le plus magnanime n'éleverent l'ame de Chamillard. Il étoit né pour l'obscurité : il resta dans le mépris. Point de Ministre plus incapable que celui qui, maître de l'argent & de l'armée, ne fait pas devenir premier Ministre. Il précipita la France dans des malheurs, dont je ne commencerai le détail qu'après avoir narré la mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan, personnages qui appartiennent à ce que j'ai déjà dit, mais qui sont

étrangers à ce qui me reste à dire, & que je réunis ici, quoique sortis du monde dans des temps fort différents; persuadé que de simples Mémoires ne sont point assujettis à l'ordre chronologique.

CHAPITRE VIII.

La mort de Monsieur, celle du Comte d'Artois, & celle de Me. de Montespan.

M Adame de Maintenon avoit entrepris la conversion de Monsieur, & se flattoit d'y réussir. Le P. de la Bourdonnaye son Confesseur le menaça de le quitter, s'il ne changeoit de vie. Cette sévérité réveilla les remords dans le cœur de ce Prince: il déplora ses dérèglements, & réprima ceux de son fils. Il résolut de se retirer de la Cour, de fonder des Hôpitaux, & de ne plus penser qu'à son salut: la mort le surprit au milieu de ces projets.

Depuis quelques jours, il saignoit du nez, & cachoit cet accident aux Médecins, par aversion pour la saignée du bras. (1) Etant allé à Marly, il s'assit à

(1) 9 Juin 1701.

côté de Me. de Maintenon, en attendant que le Roi sortît du Conseil. Me de Maintenon le voyant triste & rêveur, lui demanda s'il avoit quelque chagrin. » Oui » répond-il, en soupirant. Mais encore ? » reprend-elle. Ce diable de Jubilé, dit » le Prince, m'a fait faire des diables de » réflexions. Il faut les cultiver, repart » Me. de Maintenon : ce sont des avis » de la grace. J'ai tant fait de mal, re- » plique-t-il, que je ne fais, ma foi, pas » comment expier tout cela. Dieu est » juste, dit-elle, mais il est bon. Parbleu, » ajoute le Prince, si je n'étois marié, » je me retirerois de la Cour; on s'y » damne sans s'en appercevoir. Ce n'est » point, lui dit-elle, ce que Dieu exige » de vous; votre état est d'édifier le mon- » de, & non de vous enterrer dans un » Cloître. Vous avez mis ordre à votre » conscience? Oui, répond Monsieur : » j'ai fait de mon mieux : mais croyez- » vous qu'il suffise de ne plus pécher ? »

Là-dessus, le Roi sort de son cabinet, on se met à table; il prend à Monsieur un saignement de nez, qui allarme toute l'assemblée. Fagon, à qui une longue expérience permet de parler aux Princes avec une dureté salutaire, lui dit : » Vous » êtes menacé d'apoplexie; & vous ne

» pouvez être saigné trop promptement ». Le Roi tâche de résoudre son frere à une saignée, & ne pouvant l'obtenir, lui dit :
 » Vous verrez ce que votre opiniâreté
 » nous coûtera : on nous éveillera une
 » de ces nuits, pour nous dire que vous
 » êtes mort ». Monsieur se retire sous prétexte de prendre un bain; il va à St. Cloud, où il soupe fort gayement. Sur la fin du repas, il demande à Me. de Ventadour d'une liqueur que le Duc de Savoie lui avoit envoyée. Me. de Ventadour se tourne vers lui pour en présenter, & le voit au même moment tourner les yeux, & tomber sans connoissance. On court à Marly. Le Roi arrive. Monsieur n'est déjà plus qu'un cadavre.

Il fut sincèrement regretté. Le Roi l'aimoit. Leurs inclinations étoient différentes; mais n'avoient point produit cette antipathie que tous les Historiens ont soupçonnée. Ce soupçon est fondé sur ce que Monsieur fut exclus du Conseil & du commandement des armées. Ce fut son indiscretion qui l'écarta des affaires; & le Roi le lui fit sentir. Monsieur soupant avec lui, témoigna beaucoup d'empressement pour un fruit nouveau : » Tenez, lui dit le Roi, piqué de ce qu'il avoit divulgué un secret du Conseil, » mangez, car vous

» n'êtes pas plus maître de votre bouche
 » que de votre langue. » Cette brusque-
 rie produisit dans l'amitié des deux freres un refroidissement dont on s'aperçut, mais qui ne dura pas. Quelque modéré que fût le Roi, il est constant, quoi qu'en dise l'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, qu'il tint un propos fort avilissant pour les premieres Charges de la Cour. Il revenoit de la chasse, & vouloit quitter sa casaque : le Duc de **, qui étoit de quartier, ne s'étant pas trouvé-là, Blouin, valet-de-chambre, s'avança respectueusement : *Tirez, lui dit le Roi, valet pour valet.* Tous les assistants se regarderent.
 » Bon, dirent les malins, le Roi n'au-
 » roit point lâché ce mot, si ce premier
 » Gentilhomme de la Chambre étoit Gen-
 » tilhomme. »

Ceux qui fouillent dans le cœur des Princes, attribuent à la jalousie du Roi l'inaction où il laissa Monsieur durant la guerre. Ils disent que Louis, qui, en 1677, avoit fait le siege de Cambray, & chargé son frere de celui de St. Omer, fut si chagrin de la victoire complete que celui-ci remporta sur le Prince d'Orange, qu'il ne lui parla jamais de cette action, & parut attristé des cris du peuple : *Vive le Roi, & Monsieur qui a gagné*

gné la bataille. Ce fait semble démenti par le caractère de Louis XIV, généreux, maître de lui-même, fidele aux bienséances, & plus capable d'émulation que d'envie. Il est vraisemblable que Monsieur ne se soucia pas de commander; il aimoit la gloire, il aimoit encore plus les plaisirs; & il falloit plus d'une victoire pour persuader au public & à lui-même qu'un homme qui s'habilloit en femme, étoit propre au métier des Héros. Quoi qu'il en soit, les deux freres s'aimoient, & cherchoient à se plaire; Monsieur étoit le premier des flatteurs de Louis; & Louis toléroit ses dérèglements. Dans une conversation où leurs cœurs s'épanchoient en liberté, le Roi lui demanda ce qu'on disoit de lui dans le monde: „ Que vous » ne vous communiquez pas, répondit » Monsieur. Et de moi, qu'en dit-on? » Que vous vous communiquez trop, » repartit le Roi ”.

Le Duc de Chartres hérita de tous les biens & de toutes les prérogatives de son pere. Madame fut priée de renvoyer ses filles d'honneur, & fut servie par des femmes. Elle se rapprocha du Roi qui l'avoit toujours traitée avec froideur. C'étoit le seul cœur de la famille Royale que Me. de Maintenon n'avoit pu gagner :

Madame, toujours irritée du mariage de son fils, affectoit encore plus d'orgueil qu'elle n'en avoit. Etant allé voir la Duchesse de Bourgogne, lors de ses premières couches : » Je me retire, dit-elle, » en entrant, les odeurs que j'ai sur moi » pourroient vous incommoder". Le Roi fut si offensé de cette impertinence méditée, qu'il l'eût exilée, si Me. de Maintenon ne l'eût appaisé. Quelques jours après, Madame alla la voir, & lui dit : » Je viens ici uniquement pour vous as- » surer qu'aujourd'hui je vous aime au- » tant que je vous ai jusqu'ici estimée : » vous m'en croirez aisément, si vous » vous rappelez avec quelle franchise » j'ai dit autrefois que je vous haïssois". Malgré ces avances de la Princesse à Me. de Maintenon, leur commerce d'amitié ne se passa qu'en conseils d'une part, & en louanges ou remerciements de l'autre. Madame s'efforçoit à devenir dévote, & ne pouvoit y réussir. Elle ne s'étoit point défaite d'un penchant secret pour la première Religion, qu'elle n'avoit abjurée qu'au moment où elle fut conduite à l'Autel. On l'avoit sourdement accusée d'une correspondance avec un Prêtre Calviniste, sans doute aussi peu fondée, que celle dont Jurieu accusoit Bayle avec

Me. de Maintenon (1). Dans sa vieillesse, elle embrassa toutes les pratiques de piété qu'elle avoit méprisées : plus les sens s'affoiblissent, plus on a de besoin de ces petites superstitions qui les amusent.

Le Comte d'Aubigné étoit dans l'âge où elles deviennent nécessaires. Il se retira dans une Communauté de Laïques : la solitude convenoit à son humeur sauvage : il s'y fit un appartement ; & partageant son loisir entre les devoirs de la Religion & les agréments de la vie, il y vécut en vieux pécheur qui veut aller au Ciel, mais le plus juste qu'il lui est possible. L'Abbé Madot, élevé à St. Sulpice, ami

(1) Bayle, accusé de tramer avec elle la ruine de la Religion Protestante, répondit, dans la Préface de sa *Cabale chimérique* : *M. Bayle cherchant par tout Rotterdam cet homme qui s'est vanté, le verre à la main, de lui avoir donné une lettre de Me. de Maintenon, n'a pu encore savoir qui c'est : en attendant qu'il se montre, il le déclare faux témoin : car M. Bayle n'a jamais reçu ni directement ni indirectement, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, ni lettre ni aucune chose que ce puisse être de cette Dame. Peut-être ne sait-elle pas qu'il y ait au monde ni un Bayle, ni un Jurieu : & sans doute si elle venoit à savoir qu'elle a été mêlée dans leur querelle, les réfugiés lui paroïtroient ou bien foux ou bien méchants de la faire si facile à écrire.*

du célèbre La Chetardie, Supérieur de cette Communauté, s'empara de son esprit. Me. de Maintenon se chargea de la régie de ses biens & du payement de ses dettes. L'Evêque de Chartres, La Chetardie, le P. Bourdaloue, obtinrent du vieillard, à force d'importunités, qu'il se réduiroit à dix mille liv. de rente. D'Aubigné, qui ne péchoit plus, parce qu'il n'avoit ni la force ni l'occasion de pécher, parut un Saint à la Communauté dont il étoit le bienfaiteur. Me. de Maintenon pria l'Abbé Madot de continuer ses soins. Le Directeur & le dirigé devinrent inséparables : & d'Aubigné fit enfin par goût les actes de Religion qu'il n'avoit faits que par bienséance, & peut-être par foiblesse.

Sa santé étoit depuis quelques mois fort languissante. Il alla aux eaux de Vichy, & fut accompagné par l'Abbé Madot. Là il tomba malade. Son ami lui annonça qu'il n'avoit que quelques moments à vivre. Le Comte d'Aubigné reçut cet arrêt avec autant de tranquillité que s'il avoit toujours bien vécu. Il montra de grands sentimens de foi, de justice & de pénitence. L'Abbé Madot, dépositaire de ses dernières volontés, vint en diligence annoncer à Me. de Mainte-

non qu'elle avoit un frere dans le Ciel; de sorte qu'elle apprit à la fois ce qui pouvoit l'affliger le plus vivement & ce qui devoit la consoler. Elle pria le Roi de donner une Abbaye à l'Abbé Madot.

Cet Ecclésiastique, indifférent pour les richesses tant qu'il avoit été dans la pauvreté, méprisa la pauvreté dès qu'il fut riche. Il engagea Me. de Maintenon à demander pour lui l'Evêché de Tournay, vacant par la mort de M. de Coëtlogon. Le Roi l'y nomma. Le P. de la Chaise lui représenta que le Chapitre composé de Gentilshommes, obéiroit avec peine à un bourgeois. Madot demanda l'Evêché de Belley, & l'obtint : il demanda une seconde Abbaye, & l'obtint encore : il demanda des lettres de cachet contre ses Chanoines; on lui en accorda. Me. de Maintenon crut que les desirs de cet homme insatiable étoient enfin remplis. Mais chaque jour de nouvelles lettres de Belley lui demandoient de nouveaux services. Elle entroit avec reconnoissance dans tous les besoins du saint Evêque, non sans murmurer qu'il lui fît payer si chèrement le salut de son frere. Enfin, Madot prétendit à un Evêché plus considérable; & pour intéresser sa pitié, lui dit que l'air trop vif des montagnes de

Belley étoit contraire à sa poitrine ; & qu'une translation dans un climat plus doux la rétablirait. Me. de Maintenon qui lui voyoit l'embonpoint de la plus brillante santé, & qui d'ailleurs estimoit les Evêchés par les fatigues & non par les revenus, lui répondit : » Vous ne pouvez, dites-vous, vivre long-temps à Belley, eh bien, Monsieur, apprenez à y mourir ».

Me. de Montespan ne l'avoit pu encore apprendre. Elle passoit l'hyver à Paris, & l'été en Poitou : toujours mal où elle étoit, toujours bien où elle n'étoit pas, croyant que Dieu oublieroit ses péchés si elle en perdoit la mémoire, & craignant qu'ils ne lui fussent jamais pardonnés, toutes les fois qu'elle se les rappelloit : poursuivie par ses remords, & tâchant de les appaiser par quelques aumônes : si orgueilleuse, qu'elle disputoit le pas aux Princesses Lorraines, comme si le titre d'ex-maitresse du Roi donnoit un rang ; & si humble, qu'elle monroit une espece de joie, quand ses domestiques lui manquoient de respect. Quoiqu'éloignée de la Cour depuis vingt ans, elle avoit conservé tous les défauts qu'elle y avoit acquis, la mollesse, la bisarrerie, la défiance, & sur-tout l'ambition : tant il est

dangereux de donner à notre ame de mauvais plis ! Dès qu'on put se moquer d'elle impunément, La Bruyere la peignit, dans ses *Caractères*, encore idolâtre de sa beauté, en contemplant les restes précieux avec complaisance, & demandant à soixante ans à son Médecin, pourquoi ces rides, cet estomac si foible, cette humeur chagrine ? Elle entra, par vanité & par inquiétude, dans la cabale des Jansénistes, qui la comparèrent à Me. de Longueville, & la célébrèrent comme une Sainte du parti : ces gens-là ont toujours eu de plaisants Saints ! Le Roi fut par Mr. de Pontchartrain cette nouvelle, qui effaça de son cœur tout sentiment d'estime ou d'amitié, s'il y en restoit encore.

Elle alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la santé, & y trouva la mort. S'étant fait saigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un transport au cerveau, qui joint à d'autres accidents, ôta toute espérance aux Médecins. Sur le champ, on dépêche un courrier au Marquis d'Antin, pour l'avertir du danger où est sa mere. Dès qu'elle eut la tête plus libre, ses femmes lui dirent qu'elle étoit très-mal. Elle les gronda fort, & soutint au Prêtre, au Médecin, à ses domestiques, qu'elle n'étoit point malade.

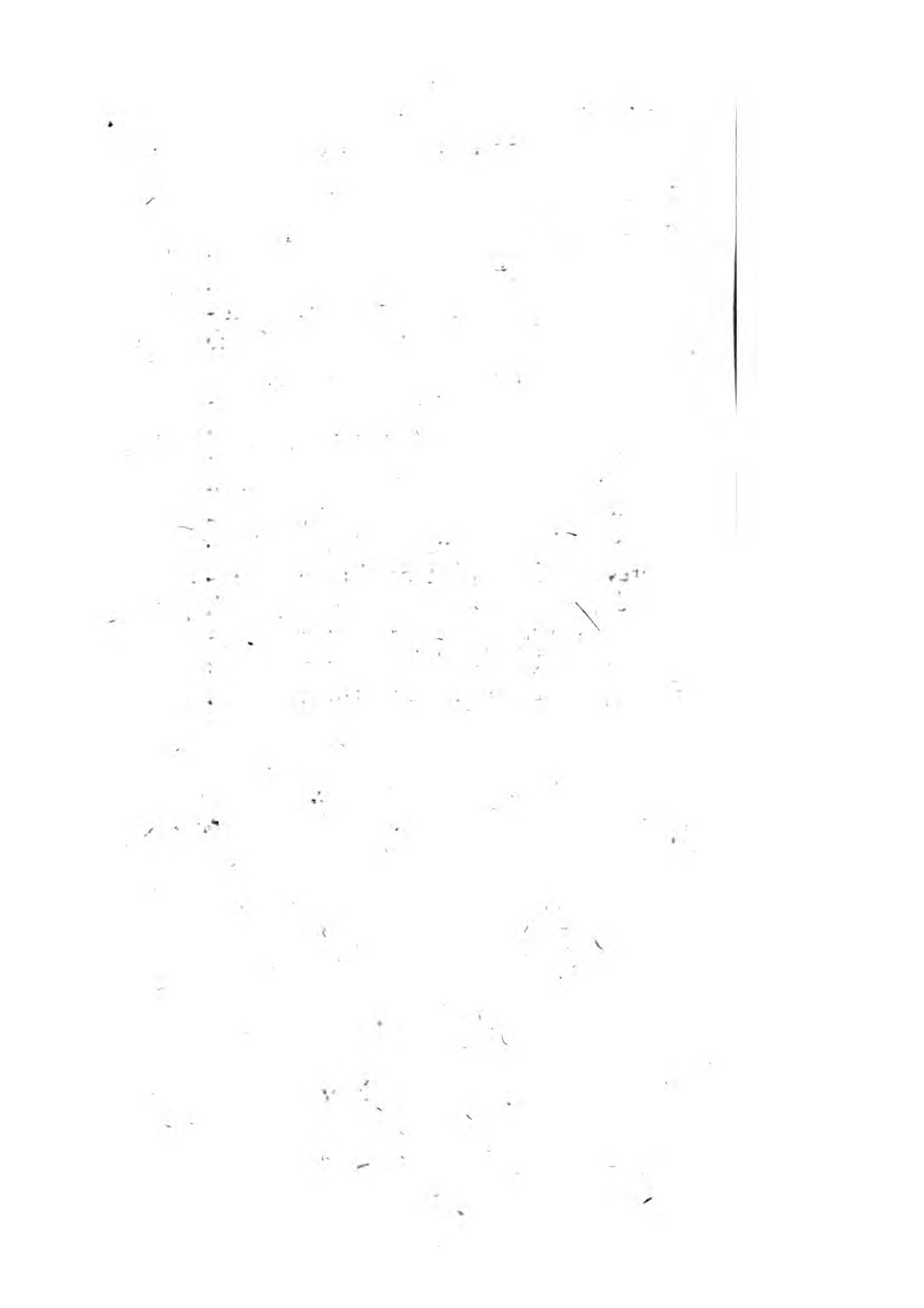
Le Marquis d'Antin arrive en poste ; & sans descendre de sa chaise, sans s'informer comment sa mere se porte, il demande sa cassette. On la lui donne : on lui dit que Me. de Montespan n'en confie la clef à personne, & la porte toujours sur elle. Il monte vite dans son appartement, cherche la clef dans le sein de sa mere agonissante, vuide la cassette, la referme, & part sans donner aucun ordre, sans témoigner ni curiosité, ni surprise, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Me. de Montespan expira.

Elle avoit ordonné dans son testament, que ses entrailles seroient portées à la Communauté de St. Joseph. Elles jetoient une si grande puanteur à cause de la chaleur de la saison, que le porteur revint sur ses pas, & alla les remettre aux Capucins de Bourbon. Le Pere Gardien, infecté de cette odeur, les jeta aux chiens. Quand on apprit à la Cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Me. de Montespan, on en plaisanta ; un de ses anciens amis dit : *Est-ce qu'elle en avoit ?*

Ainsi finit cette femme célèbre par sa beauté, par son crédit, par ses égarements, & par ses malheurs. Elle eut mille qualités, & pas une vertu ; mille défauts, & pas un vice. Elle fit le déshonneur de

son mari, ternit la gloire de son amant, & s'enrichit de la misere de ses concitoyens. Ni le Roi, ni le peuple, ni ses enfans ne la regretterent : elle passa la moitié de sa vie dans la faveur, & l'autre moitié dans le mépris, plus honteuse de ses fautes que pénitente. Son regne fut si funeste à nos peres, qu'on peut le regarder comme une punition du Ciel contre la France. Sa mort fut marquée par tant de circonstances effrayantes, qu'elle parut être un de ces coups de la Providence, qui daigne quelquefois se justifier auprès des foibles, & confondre l'incrédulité des sages, soit en frappant de sa main des peuples entiers, soit en refusant aux pécheurs publics les consolations de la grace & les sentimens de la nature.

Fin du Tome quatrieme.



T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce Tome quatrieme.

A.

A CADÉMIE d'Angers,	23
<i>Agreda</i> , (Marie d')	67
<i>Alexis</i> , (le P.) Cordelier,	283
<i>Alléaume</i> , (le P.)	38
<i>Altieri</i> , Cardinal,	81
<i>Antin</i> , (le Marquis d')	144. 295
<i>Argenson</i> , (M. d') Lieutenant de Police,	225. 244.
<i>Armagnac</i> , (M. d')	270
<i>Aubigné</i> , (Charles, Comte d') 262. Sa mort,	
291. 292.	
<i>Aubigné</i> , (Mlle. d') 148. 150. Son mariage,	
205 & suiv.	
<i>Aumale</i> , (Mlle. d')	156. 259
<i>Autriche</i> , (Anne d')	8
<i>Ayen</i> , (le Comte d')	207. 210. 212. 213

B.

B ARBÉZIEUX, Ministre, 141. 169. 278. Sa	
mort, 283.	
<i>Barillon</i> , Evêque de Luçon,	19
<i>Bayle</i> ,	292
<i>Beaufort</i> , (l'Abbé de)	50
<i>Beaumont</i> , (l'Abbé de)	103

N vj

<i>Beauvilliers</i> , (Me. de)	153
<i>Beauvilliers</i> , (le Duc de) 19. 52. 70. 87. 104. 128. 141. 183.	
<i>Beauvilliers</i> , (la Duchesse de)	14. 84. 153
<i>Berlips</i> , (la Comtesse de)	252
<i>Berry</i> , (le Duc de)	210
<i>Bèthune</i> , (le Duc de)	16
<i>Billets de Confession</i> ; motif de leur établisse- ment, 195 & <i>suiv.</i>	
<i>Blansac</i> , (Me. de)	225
<i>Blouin</i> , Valet de chambre,	288
<i>Boileau</i> , (l'Abbé)	22. 44
<i>Bolingbroeke</i> , (Me. de)	263
<i>Bossuet</i> , (M.) 20. 22. 34. 43. 44. 46. 48. 51. 55. 56. 58. 64. 67. 69. 70. 73. 74. 76. 82. 83. 86. 87. 88. 93. 95. 96. 99. 105. 107. 111. 115. 198. 249.	
<i>Bossuet</i> , (l'Abbé) neveu du précédent, 97. 99. 108	
<i>Boucherat</i> , Chancelier. Sa mort, 269.	
<i>Boufflers</i> , (le Maréchal de)	123
<i>Bouillon</i> , (le Card. de) 81. 98. 99. 101. 107. 112.	
<i>Bouju</i> , (Me. de)	156
<i>Bourbon</i> , la Duchesse de)	224 & <i>suiv.</i>
<i>Bourdaloue</i> , (le P.) 27. 31. 37. 72. 155. 171. 292.	
<i>Bourdelot</i> , Médecin,	153
<i>Bourdonnaye</i> , (le P. de la)	285
<i>Bourgogne</i> , (le Duc de) 19. 50. 53. 123. 127. Son mariage, 145. & <i>suiv.</i> 160. 175.	
<i>Bourgogne</i> , (la Duchesse de) 124. 145 & <i>suiv.</i> Son mariage, 157. 160. 210. 212.	
<i>Branças</i> , (le Duc de)	216
<i>Brias</i> , (M. de) Archevêque de Cambrai.	52
<i>Brisacier</i> , (l'Abbé de)	28. 30. 37. 117. 171
<i>Brunet</i> , (le Président)	156
<i>Bruyere</i> , (la)	34. 295
<i>Bury</i> , (Me. de)	233
<i>Bussy</i> ,	231

C.

C ALLIERES, (Me. de)	141
Casteja, (Mlle. de)	156
Catalan,	88
Catinat, (M. de)	145
Catos, Femme de chambre de Me. Guyon,	11
Caylus, (M. de)	153. 156. 252
Cazenata, Cardinal,	109
Chaise, (le P. de la)	13. 28. 66. 72. 77. 80. 81. 95. 97. 115. 132. 154. 181. 182. 184. 186. 190. 193. 194.
Chaise, (le Comte de la)	182
Châlons, (M. de)	37. 44. 45
Chamillard, (M. de) Ministre,	269 & suiv. 284.
Chanterac, (l'Abbé de)	99. 108
Chanvalon, (le Marquis de)	13
Charles II, Roi d'Espagne,	167
Charonier, (le P.) Jésuite,	82
Charost, (le Duc de)	15
Charost, (la Duchesse de)	14. 17
Chartres, (le Duc de)	289
Chartres, (l'Evêque de)	40. 55. 80. 86. 91. 100. 108. 113. 123. 292.
Châteauneuf, Ministre,	169
Cheron, Official,	11
Chetardie, (la) Curé de St. Sulpice,	171. 291
Chevreuse, (le Duc de)	38. 47. 58. 104
Chevreuse, (Me. de)	14. 84
Choin, (Mlle. de)	232 & suiv. 256
Cibo, (le Cardinal)	81. Sa mort, 112.
Clermont, (le Comte de)	240
Colbert, (M.)	280
Combe, (D. François de la)	2. 11. 13. 84. 108
Comte, (le P. le) Jésuite,	115. 116. 117. 120. 155.

<i>Conti</i> , (le Prince de)	203
<i>Conti</i> , (la Princesse de)	222. 232. 234. 236. 238. 240. 242.
<i>Corbinelli</i> , Philosophe,	225
<i>Courtaumer</i> , (Me. de)	222
<i>Crèci</i> , (M. de)	141
<i>Crèquy</i> , (la Duchesse de)	153

D.

D ANGEAU, (le Marquis de)	151
<i>Dangeau</i> , (la Marquise de)	156
<i>Descamps</i> , (l'Abbé)	187
<i>Desmarais</i> , (l'Abbé)	171
<i>Desmarets</i> , Ministre,	280
<i>Drou</i> , (le) Evêque,	99
<i>Duguet</i> , (l'Abbé)	23

E.

E DIT de Nantes,	175
<i>Emeric</i> , (le P. d') Jésuite;	154. 186
<i>Enclos</i> , (Ninon de l')	265
<i>Epinoy</i> , (Me. d')	233. 236. 238. 241. 242. 249. 243. 253. 255.
<i>Estrées</i> , (le Maréchal d')	212
<i>Eugene</i> , (le Prince)	123

F.

F AGON, premier Médecin,	131. 286
<i>Felix</i> , premier Chirurgien,	131
<i>Fénelon</i> , (l'Abbé de)	17 & suiv. 25. 26. 28. 30. 33. 36. 38. 42. 44. 47. 48. 50. Archevêque de Cambrai, 52 & suiv. opposé à Bossuet, 56 & suiv. 64. Son livre sur l'explication des maxi- mes des Saints, &c. 66. & suiv. Il consent

à un accommodement, 73 & *suiv.*; prend Rome pour juge, 79 & *suiv.*; est renvoyé dans son Diocèse, 83 & *suiv.* Ecrits pour & contre, 89 & *suiv.* 93; son livre examiné à Rome, 98 & *suiv.*; sa disgrâce, 103. & *suiv.*, son crime, 110, 128; est condamné, & se soumet, 109 & *suiv.* 118. 119. Vraie cause de sa disgrâce, 126 & *suiv.* Sa mort, 135. 171.

Fléchier, Evêque de Nîmes, 44

Fleury, (l'Abbé) 68. 88

Fleury, (M. Jolly de) 264

Fontenelle, (M. de) 265

Fouquet, 16

Fouquet, Comte de Vaux, 38. NB. Dans la note de cette page, lisez *oncle* au-lieu de *pere*.

François de Sales, (St.) 99

Froulé, (le Chevalier de) 175

G.

GAILLARD, (le P.) 22. 63

Gentet, (le P.) Jésuite, 119

Glapion, (Me. de) 228. 255

Gobelin, 12. 27. Sa mort, 31. 51.

Gondrin, (le Marquis de) 213

Grammont, (le Comte de) 63. 220. 268

Grammont, (la Comtesse de) 158

Grignan, (la Comtesse de) 91

Guiche, (la Duchesse de) 34. 44. 84. 156

Guillaume, Prince d'Orange, 219

Guillaume III, 137. 140. 144. 163. 267. 269

Guion, (Me.) 2 & *suiv.* Enfermée & élargie, 11 & *suiv.* Un de ses songes, 17 & *suiv.* Progrès qu'elle fait, 23 & *suiv.* 33 & *suiv.* Elle se retire du monde, 38 & *suiv.* Sa doctrine est jugée par des Commissaires, 43 & *suiv.* Conférences d'Issy à son sujet, 47 & *suiv.* Elle

travaille à se justifier, 56 & *suiv.* Se soumet, 58 & *suiv.*; est conduite à Vincennes, 60 & *suiv.* 66; envoyée à la Bastille, 84 & *suiv.*
Assemblée du Clergé à son sujet, 94.
Guise, (le Prince de) surnommé *le Sourdaut*, 208

H.

H AMILTON, (le Comte,	267
<i>Harcourt</i> , (la Princesse d')	15. 158. 208. 210
<i>Harcourt</i> , (le Duc d')	157
<i>Harcourt</i> , (la Duchesse d')	<i>ibid.</i>
<i>Harcourt</i> , (le Marquis d')	252
<i>Harlay</i> , (M. de) de Chanvalon, 8 & <i>suiv.</i>	13.
46. Sa mort, 62 & <i>suiv.</i>	
<i>Harlay</i> , (M. de)	141
<i>Havrincourt</i> , (le Marquis d')	134. 156
<i>Haussi</i> , (Me. d')	266
<i>Hebert</i> , Curé de Versailles, 19. 44. 64. 69. 75.	
83. 130. 132. 190.	
<i>Huguenots</i> , (les)	196. 202. 203
<i>Huguetan</i> , Libraire,	138

I.

J ACQUES II, Roi d'Angleterre,	137. 141
<i>Jansénistes</i> , (les)	104. 133. 135. 187. 295
<i>Janson</i> , Cardinal,	52. 80. 81
<i>Jésuites</i> , (les) 27. 31. 41. 64. 65. 69. 132. 185.	
205.	
<i>Innocent XII</i> , Pape,	100. 102. 108. 109. 282
<i>Jolly</i> , (M.)	37
<i>Jolly de Fleury</i> , (M.)	264
<i>Jonchere</i> , (Me. la)	223
<i>Jurieu</i> ,	93. 111. 291

L.

L AMI, (le P.)	37
Lancé, (la Marquise de)	80
Lande, (Me. de la)	156
Langeron, (l'Abbé de)	85. 88. 103
Lasseau, (M.) Prêtre de la Mission,	12
Lastic, (Mlle. de)	150
Laval, Evêque de la Rochelle,	19
Léopold, Empereur,	269
Lesdiguieres, (la Duchesse de)	46. 63
Longueville, (Me. de)	293
Louvois, (M. de)	165. 175. 274
Lude, (la Duchesse du)	153. 158. 161
Luxembourg, (le Duc de)	165

M.

M ADAME, mere du Duc d'Orléans,	258. 289
Mademoiselle,	217
Madot, (l'Abbé) Evêque de Belley,	291. 292. 293.
Maigre, (Me. le)	23
Mailly, (la Comtesse de)	153
Maine, (le Duc du)	144
Maintenon, (Me. de) accusée d'avoir voulu rendre son mariage public, & justifiée,	114 & suiv.
Maisonfort, (Me. de la) Chanoinesse de Pouffay,	12. 14. 36. 40. 67. 87. 92.
Marais, (Godet des) Abbé, Evêque de Chartres,	27 & suiv. 32. 34. 41. 52. 55. 58. 61. 77. 107. 113. 177.
Marie-Adélaïde de Savoie, Duchesse de Bourgogne,	146. Voyez Bourgogne & Savoie.
Marie d'Agreda,	67

<i>Marfan</i> , (M. de)	226
<i>Mazarin</i> , Cardinal,	167. 208. 271
<i>Ménager</i> , (M.)	223
<i>Merinville</i> , (M. de) Evêque de Chartres,	123
<i>Miramion</i> , (Me. de)	13. 15. 17
<i>Molinos</i> ,	3. 13. 26. 68. 109
<i>Monaco</i> , (le Prince de)	112
<i>Monseigneur</i> , 117. 124. 217. 224. 234. 236. 238.	
241. 243. 244. 246. 247. 249. 251. 254. 255.	
<i>Monsieur</i> , sa mort,	285 & suiv.
<i>Montchevreuil</i> , (la Marquise de)	15
<i>Montespan</i> , (Me. de) 8. 157. 168. Sa mort, 294.	
& suiv.	
<i>Mortemar</i> , (le Duc de)	19
<i>Mortemar</i> , (la Duchesse de)	14. 44. 84
<i>Mothe</i> , (le P. de la) Barnabite,	13

N.

N <i>ANGIS</i> , (le Marquis de)	142
<i>Nevers</i> , (le Duc de)	91
<i>Neuville</i> , (le P. de la) Jésuite;	170
<i>Nicole</i> , (M.)	22. 37
<i>Noailles</i> , (le Maréchal de) 65. 144. Duc, 205.	
Son mariage avec Mlle. d'Aubigné, 211.	
<i>Noailles</i> , la Duchesse de)	65. 210.
<i>Noailles</i> , (Louis-Antoine de) 52, Archevêque	
de Paris, 64. & suiv. 75. 80. 83. 88. 100.	
115. 154. 177. 184. Cardinal, 185. 186. 188.	
198. 202. 205. 110.	
<i>Noailles</i> , (l'Abbé de)	66
<i>Normanville</i> , (Mlle. de)	156
<i>Noyer</i> , (Me. du)	119

O.

O <i>SMOND</i> , (Mlle. d') 134. 150. 156. 160.	
255.	

P.

P AIX de Riswick ;	162 & suiv.
<i>Pasquin</i> ,	112
<i>Pérefixe</i> , Historien ,	8
<i>Perou</i> , (Me. du)	35. 125
<i>Phelippeaux</i> , (l'Abbé)	98. 119
<i>Pirot</i> , (l'Abbé)	67. 94
<i>Polignac</i> , (l'Abbé de)	282
<i>Ponthartrain</i> , Contrôleur-Général , 70. 81. 141. 169. 175. 179. 267. Chancelier , 269. 295.	
<i>Pope</i> ,	5

Q.

Q UESNEL, (le P.) Prêtre Oratorien ,	33
<i>Quiétisme</i> , (le) I & suiv. 11 & suiv. 23 & suiv. 33 & suiv. 56. 69. 73 & suiv. 109.	
<i>Quinault</i> ,	67

R.

R AISIN, (la) Actrice ;	223
<i>Ramsai</i> , (M. de)	106
<i>Rancé</i> , (l'Abbé de)	44
<i>Religionnaires</i> , (les) 196. Voyez <i>Huguenots</i> .	
<i>Rheims</i> , (l'Archevêque de) 54. 63. 283. Voyez <i>Le Tellier</i> .	
<i>Richelieu</i> , (le Duc de)	216
<i>Rocheffoucault</i> , (le Duc de la)	212. 222
<i>Rose</i> , (la Sœur)	44
<i>Rouillé</i> , (le Président)	280
<i>Roure</i> , (la Comtesse du)	217 & suiv. 222
<i>Rouffeau</i> ,	206
<i>Rudolovic</i> , Evêque ,	99
<i>Rue</i> , (le P. de la) Jésuite ;	72. 132. 155

S.

S ACERDOTI, (le Juif)	138
<i>Saint-Fremont</i> , (le Comte de)	156
<i>Scarron</i> , (l'Abbé)	31
<i>Scignery</i> , (le P.)	72
<i>Soissons</i> , (le Comte de)	208
<i>Sully</i> , (la Duchesse de)	84
<i>Surville</i> , (le Marquis de)	216

T.

T ÉLÉMAQUE, (les Aventures de) Ouvrage funeste à son Auteur, 18. 127 & <i>suiv.</i> 151.	
<i>Tellier</i> , (Maurice le) Archev. de Rheims, 70. 198. Voyez <i>Rheims</i> .	
<i>Tellier</i> , (le P.) Jésuite,	135
<i>Tessé</i> , (le Comte de)	153
<i>Themiseuil</i> de St. Hyacinthe,	97
<i>Thyrfus-Gonzales</i> , (le P.) Général des Jésuites, 186.	
<i>Tiberge</i> , (M. l'Abbé) 28. 30. 37.	115.
<i>Tonnancourt</i> , (Mlle. de)	156
<i>Torci</i> , (le Marquis de) Ministre, 79. 81. 278.	
<i>Toulouse</i> (le Comte de)	213
<i>Tour</i> , (Me. de)	92
<i>Treville</i> , (M.)	23
<i>Tronson</i> , (l'Abbé) Supérieure de St. Sulpice, 18. 37. 44. 45.	
<i>Turenne</i> , (le Prince de)	218

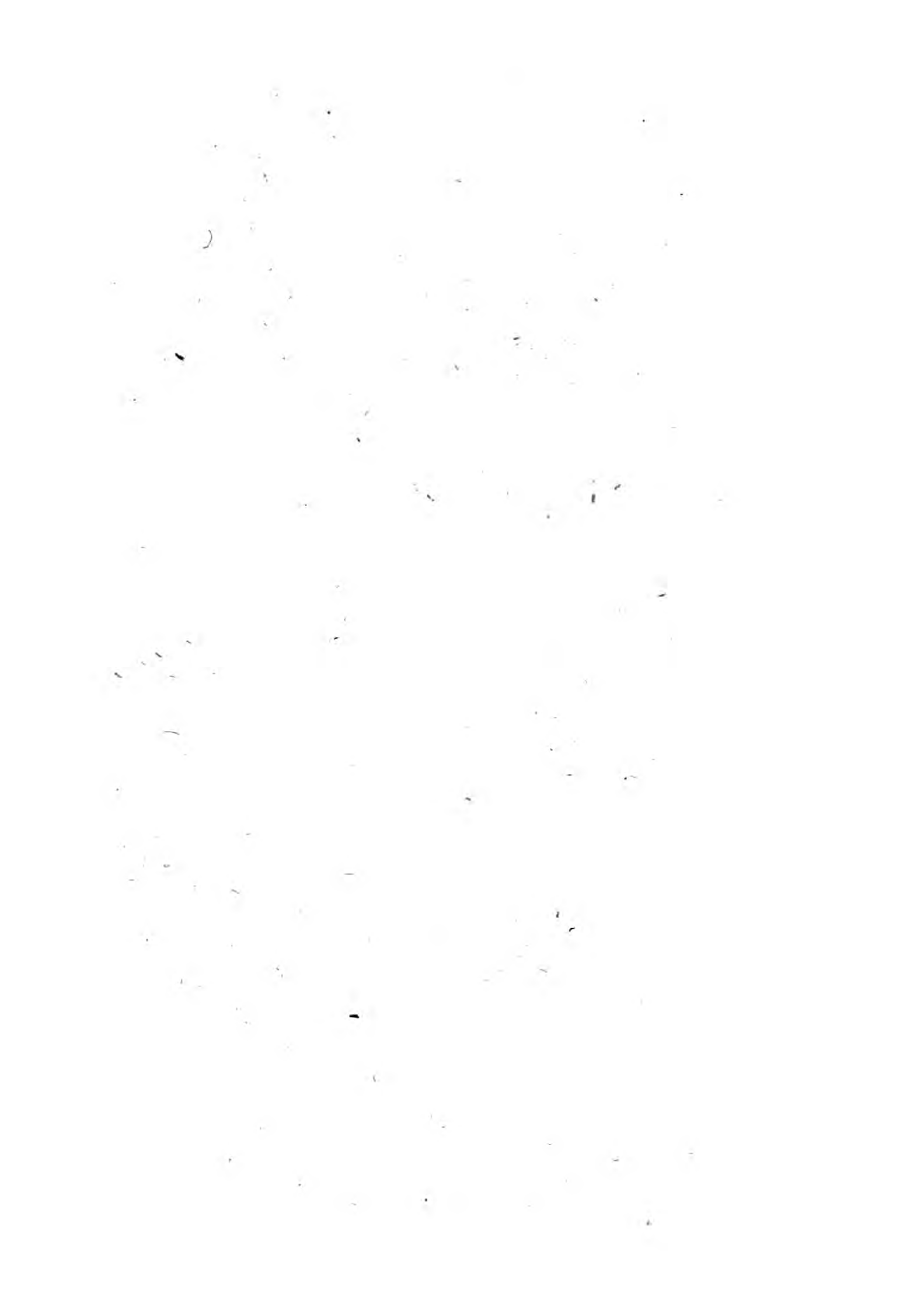
V.

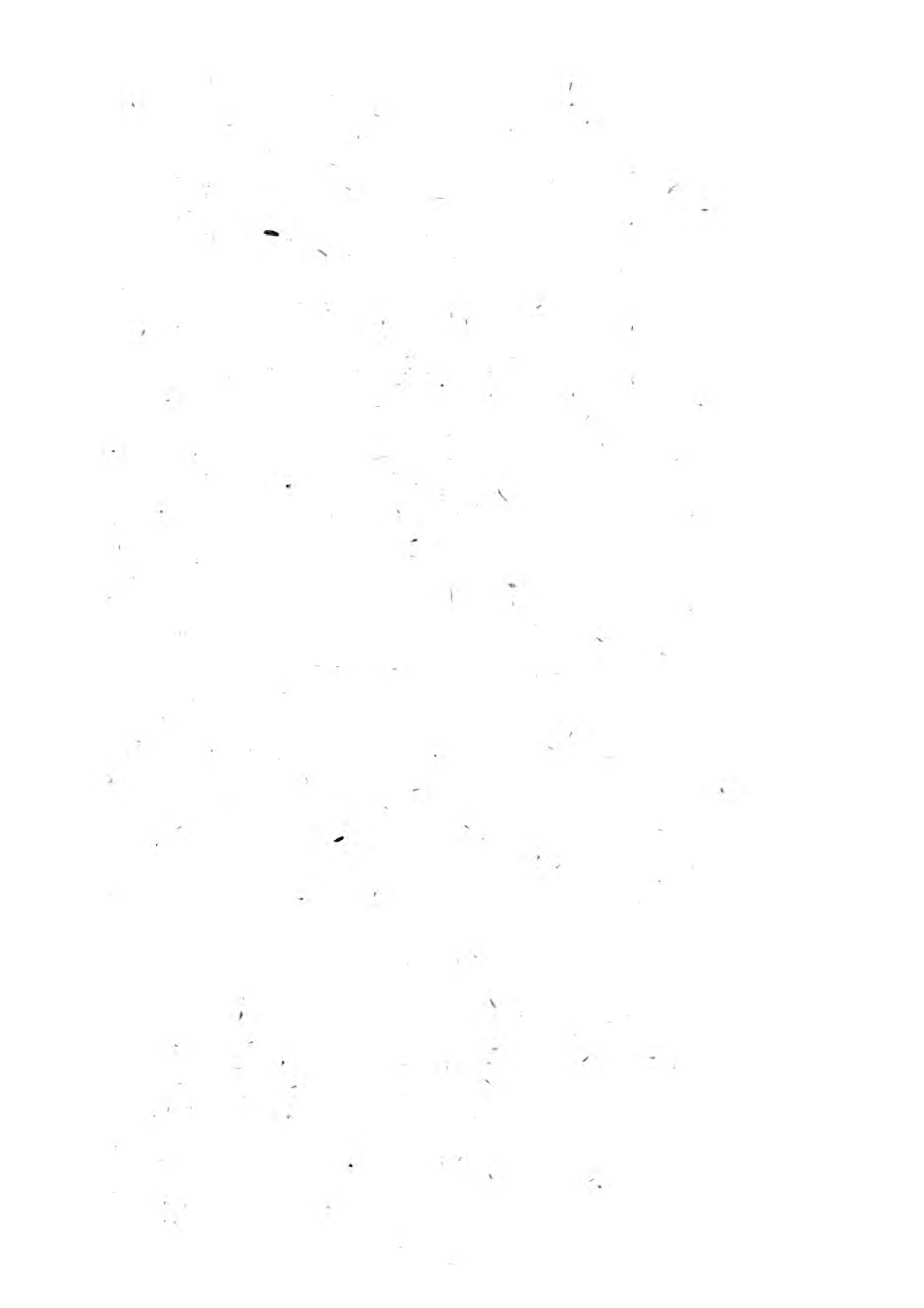
V ALENTINOIS, (la Duchesse de)	226
<i>Valincourt</i> ,	171
<i>Valliere</i> , (Me. de la) 234. 241.	258

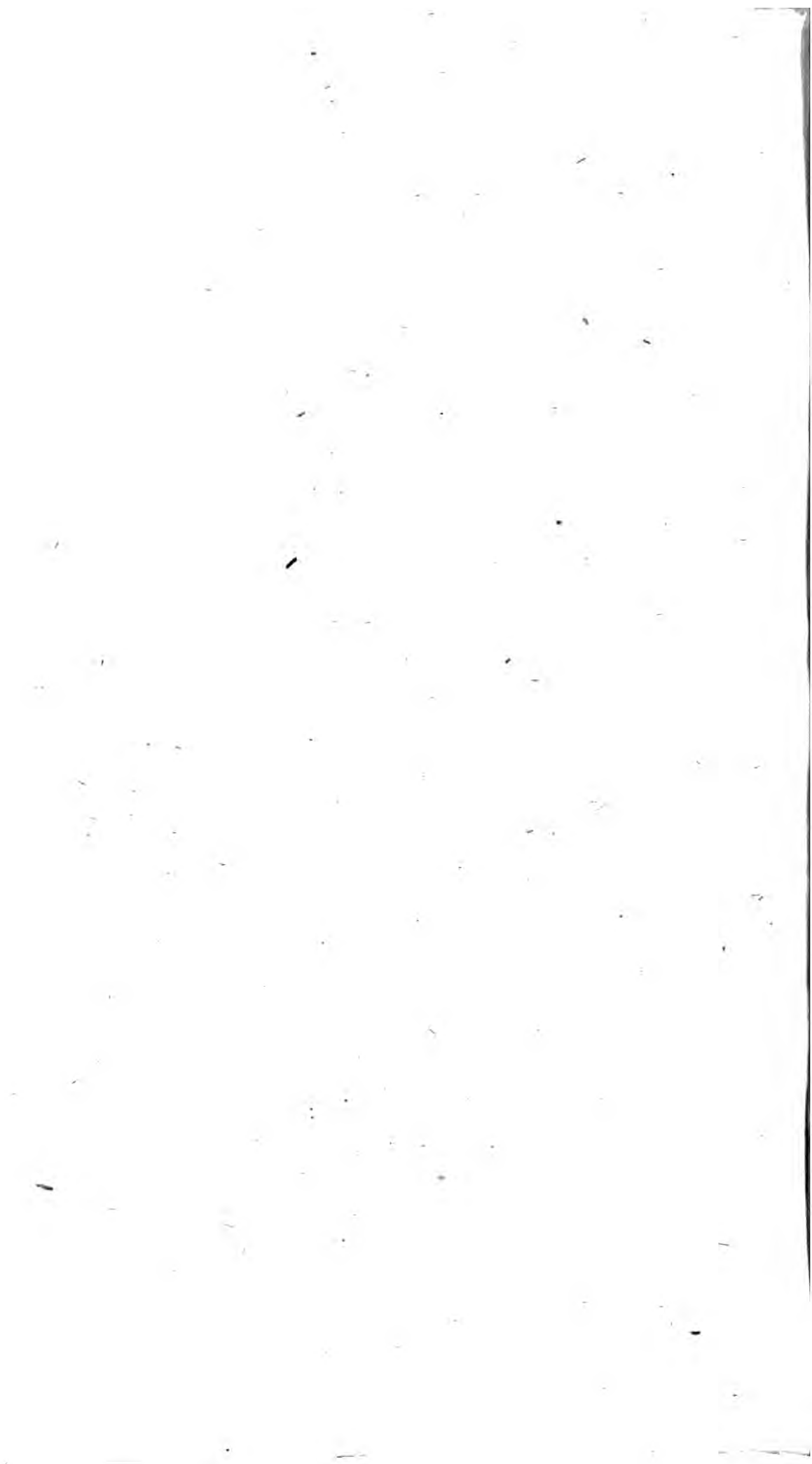
DES MATIERES. 309

<i>Valliere</i> , (le Marquis de la)	213
<i>Valois</i> , (le P.) Jésuite,	20. 84. 103
<i>Vaudemont</i> , (le Prince de)	144
<i>Vendôme</i> , (César, Duc de)	123
<i>Ventadour</i> , (Me. de)	153. 287
<i>Victor-Amédée</i> ,	145. 195
<i>Vieuville</i> , (Me. de la)	153
<i>Vieux</i> , (Mlle. des)	93. 95
<i>Villacerf</i> , (le Marquis de)	153
<i>Villeroi</i> , (le Maréch. de)	143
<i>Villeroi</i> , (M. de) Evêq. de Chartres, sa mort,	32
<i>Villette</i> , (le Marquis de)	263
<i>Vincent de Paul</i> ,	8
<i>Voltaire</i> , (M. de) 5. 95. 127. 165. 211. 253.	
265. 288.	

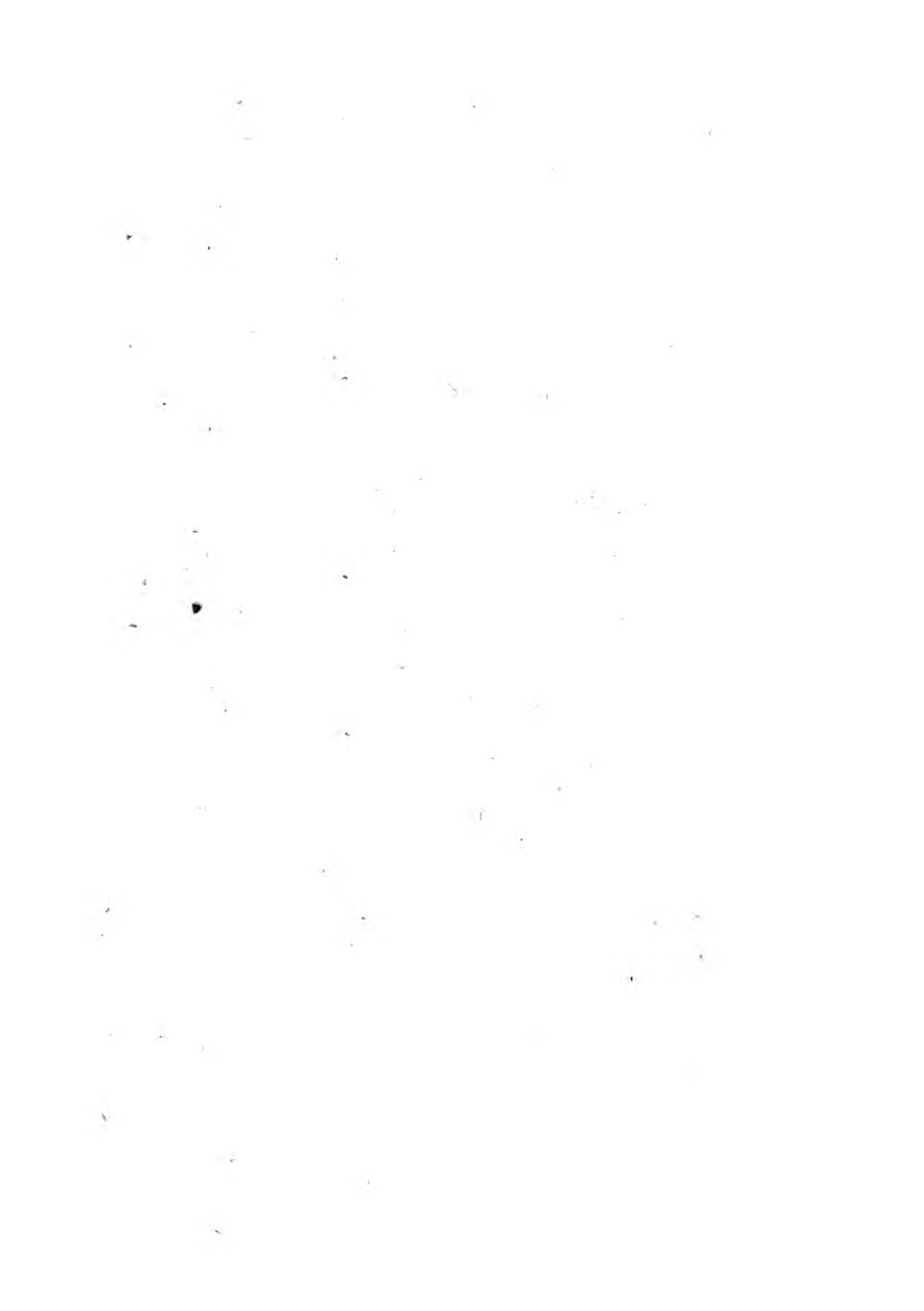
Fin de la Table des Matieres du Tome IV.

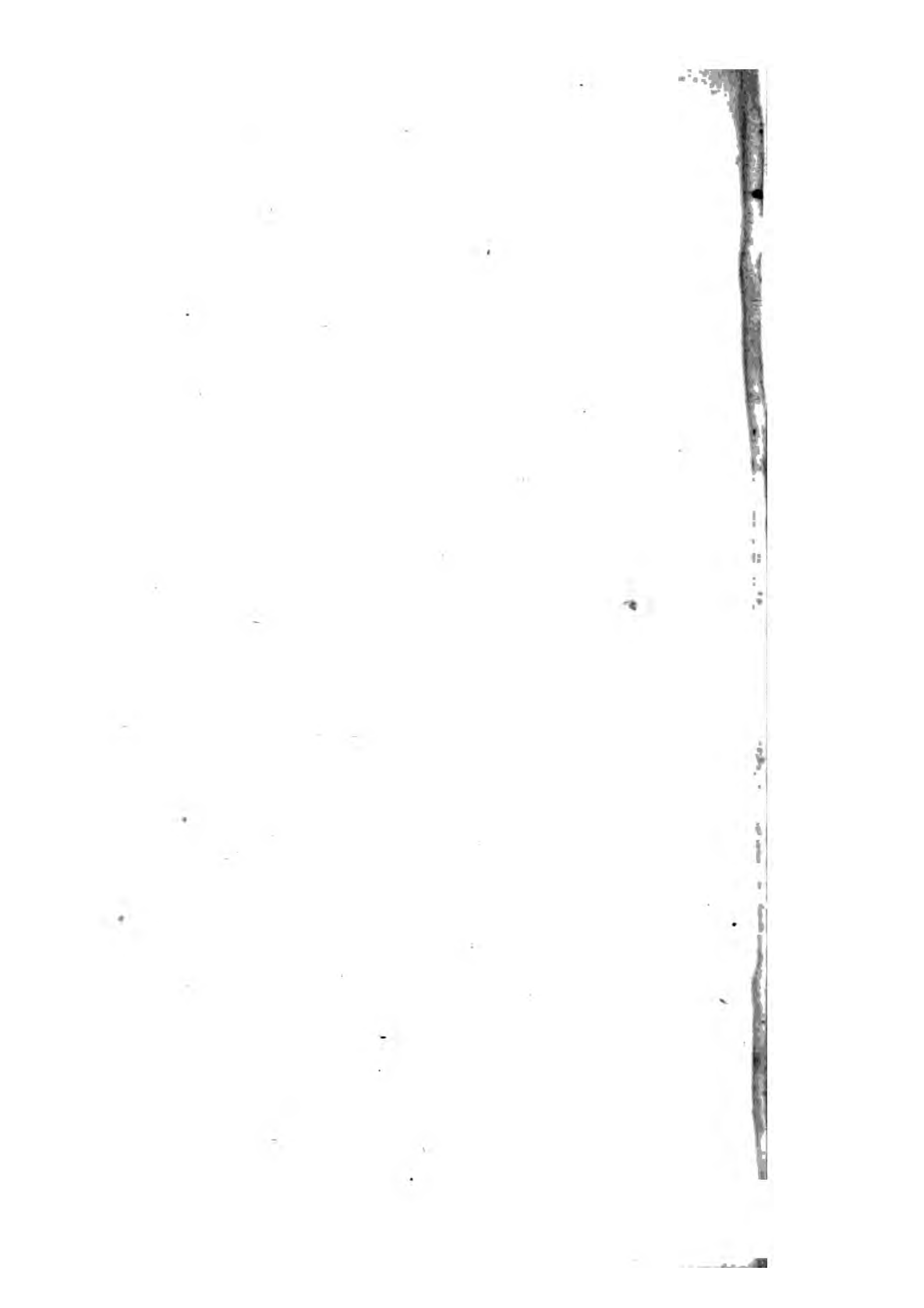












Repaired 9/1
M. Ebert. Gane



